

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - http://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Auteur(s)	Le Roux, Alfred
Titre	Exposition universelle de 1867, à Paris. Jury spécial. Nouvel ordre de récompenses institué en faveur des établissements et des localités qui ont développé la bonne harmonie entre les personnes coopérant aux mêmes travaux, et qui ont assuré aux ouvriers le bien-être matériel, intellectuel et moral. Rapport
Adresse	Paris : Imprimerie administrative de Paul Dupont, 1867
Collation	1 vol. (182 p.) ; 23 cm
Cote	CNAM-BIB 8 Xae 177
Sujet(s)	Exposition internationale (1867 ; Paris) -- Prix et récompenses Expositions internationales -- Prix et récompenses
Thématique(s)	Économie & Travail Expositions universelles
Typologie	Ouvrage
Langue	Français
Date de mise en ligne	17/01/2020
Date de génération du PDF	04/03/2020
Permalien	http://cnum.cnam.fr/redir?8XAE177

RAPPORT
SUR LE
NOUVEL ORDRE DE RÉCOMPENSES

EXPOSITION UNIVERSELLE
DE 1867, A PARIS

802ca

JURY SPÉCIAL

NOUVEL ORDRE DE RÉCOMPENSES

INSTITUÉ EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS ET DES LOCALITÉS
QUI ONT DÉVELOPPÉ LA BONNE HARMONIE ENTRE LES PERSONNES
COOPÉRANT AUX MÊMES TRAVAUX,
ET QUI ONT ASSURÉ AUX OUVRIERS LE BIEN - ÊTRE
MATÉRIEL, INTELLECTUEL ET MORAL.

RAPPORT

PAR

M. ALFRED LE ROUX

VICE-PRÉSIDENT DU CORPS LÉGISLATIF, MEMBRE DE LA COMMISSION IMPÉRIALE

PARIS

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE DE PAUL DUPONT
RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, 45

1867

JURY SPÉCIAL

PRÉSIDENTS.

- S. Exc. **M. Rouher**, ministre d'État, vice-président de la Commission impériale. — FRANCE.
- S. Exc. **M. de Forcade La Roquette**, ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, vice-président de la Commission impériale. — FRANCE.
- S. Exc. **M. le maréchal Vaillant**, ministre de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts, vice-président de la Commission impériale. — FRANCE.

MEMBRES.

- S. Exc. **M. Magne**, ministre des finances, sénateur. — FRANCE.
- S. Exc. **Mgr Darboy**, archevêque de Paris, grand aumônier de l'Empereur, sénateur. — FRANCE.
- S. Exc. **M. Schneider**, président du Corps législatif. — FRANCE.
- MM. Alfred Le Roux**, vice-président du Corps législatif. — FRANCE.
- Paulin Talabot**, député au Corps législatif. — FRANCE.
- F. Le Play**, sénateur, commissaire général de l'Exposition universelle de 1867. — FRANCE.
- Ch. Faider**, membre de l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique, ancien ministre de la justice, premier avocat général à la Cour de cassation de Bruxelles. — PAYS-BAS ET BELGIQUE.

Herzog, conseiller intime au ministère du Commerce, de l'Industrie et des Travaux publics à Berlin, commissaire général de la Confédération du Nord de l'Allemagne. — PRUSSE ET ÉTATS DU NORD DE L'ALLEMAGNE.

De Steinbeis, président du Conseil royal du commerce et de l'industrie à Stuttgart, commissaire général du Wurtemberg. — HESSE, BADE, WURTEMBERG ET BAVIÈRE.

Le chevalier de **Schaeffer**, conseiller aulique, commissaire général de l'empire d'Autriche. — AUTRICHE.

J.-J. Dubochet, vice-président de la Société helvétique de bienfaisance, président du Comité exécutif de l'Asile suisse des Vieillards, à Paris. — CONFÉDÉRATION SUISSE.

Le comte d'**Avila**, pair du royaume de Portugal, ministre de S. M. le roi de Portugal, à Madrid, commissaire général du Portugal. — PORTUGAL ET GRÈCE.

Le comte de **Moriana**, marquis de Cilleruelo, vice-commissaire royal d'Espagne. — ESPAGNE.

Le docteur Charles **Dickson**, membre du Storthing de Norvège. — DANEMARK, SUÈDE ET NORVÈGE.

Suppléant : De **Fahnehjelm**, chambellan au service de S. M. le roi de Suède et de Norvège, commissaire de la Suède.

V. de **Porochine**, professeur d'économie politique. — RUSSIE.

Le chevalier **Marco Minghetti**, député au Parlement italien, ancien président du Conseil des ministres d'Italie, membre correspondant de l'Institut de France. — ITALIE.

S. Exc. **Djemil Pacha**, ambassadeur de Turquie à Paris. — PRINCIPAUTÉS ROUMAINES, TURQUIE, ÉGYPTÉ, PERSE, TUNIS ET MAROC.

Moukafouyama Hayatochau, plénipotentiaire du Taïcoun du Japon. — JAPON, CHINE ET SIAM.

Charles **Perkins**. — ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Le baron du **Penedo**, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur du Brésil, à Londres, président de la Commission brésilienne. — AMÉRIQUE CENTRALE ET MÉRIDIONALE.

SECRÉTAIRES.

De **Chancourtois**, ingénieur en chef et professeur à l'École impériale des mines, secrétaire de la Commission impériale.

E. **Cumenge**, ingénieur au Corps impérial des mines, secrétaire adjoint de la Commission impériale.

SECRETAIRES DES ENQUÊTES.

Léon **Donnat**, ingénieur des mines, secrétaire de la Société internationale d'économie sociale, chef de service près la Commission impériale.

Frédéric **Monnier**, maître des requêtes au Conseil d'État, chef de service près la Commission impériale.

L. **Lefébure**, auditeur au Conseil d'État, membre du Conseil général du Haut-Rhin.

Adjoint : Albert **Mathieu**.

RAPPORT

SUR LE

NOUVEL ORDRE DE RÉCOMPENSES

Si l'Exposition universelle de 1867 dépasse par ses splendeurs toutes celles qui l'ont précédée, elle ne se distingue pas moins par la création du nouvel ordre de récompenses, dont l'initiative est due à la Commission impériale. Elle n'a fait du reste que suivre le sillon déjà tracé par le gouvernement de l'Empereur et se conformer aux principes qui ont dicté tant d'actes émanés de lui. Il est donc juste de lui en faire partager l'honneur.

C'est la première fois que, après avoir mis en lumière les mérites de la production et couronné les merveilles de l'agriculture et de l'industrie, une commission d'exposition a voulu rechercher si le bien-être moral, intellectuel et matériel de tous les coopérateurs avait marché du même pas; et si le

magnifique développement des progrès pratiques de notre temps avait pour base solide l'amélioration des conditions d'existence, l'élévation des intelligences et l'harmonie entre les patrons et les ouvriers.

Tel est, en effet, le programme proposé par la Commission et adopté par le décret du 9 juin 1866. Son énonciation seule en révèle l'importance et la difficulté.

Le titre IV du règlement sur les récompenses porte :

Art. 30. — Un ordre distinct de récompenses est créé en faveur des personnes, des établissements ou des localités qui, par une organisation ou des institutions spéciales, ont développé la bonne harmonie entre tous ceux qui coopèrent aux mêmes travaux, et ont assuré aux ouvriers le bien-être matériel, moral et intellectuel.

C'est là, il ne faut pas s'y tromper, se placer résolument en face d'un des plus sérieux et des plus redoutables problèmes des sociétés modernes. Le moment, d'ailleurs, est bien choisi. La grande expansion de l'industrie date du commencement de ce siècle. Il est sage de faire halte, pour ainsi dire, à son milieu, et de préparer, par un coup d'œil jeté sur le présent, la prévoyance de l'avenir.

L'esprit d'association est assurément un des caractères distinctifs de notre époque. Il prend naturel-

lement sa source dans l'extension des besoins de populations nombreuses, prospères et civilisées. De là les accumulations de capitaux, les agglomérations de personnes, les grands centres industriels, une transformation véritable de certaines localités, l'augmentation de l'élément urbain, et souvent aussi son transport dans les campagnes. Une profonde modification des mœurs et des conditions sociales devait en résulter, et beaucoup d'esprits s'en sont préoccupés comme d'une perturbation dangereuse, menaçante pour les vertus domestiques, la morale et l'ordre de la société.

Pour eux, à côté du progrès, se placent, en en corrompant les bases, tous les inconvénients qui résultent de cette vie en commun dans les manufactures où les âges et les sexes sont mêlés, où les vices et les misères qu'ils traînent après eux se développent si facilement, où les influences mauvaises ont plus aisément prise que les bonnes inspirations.

Comment, disent-ils, en serait-il autrement, lorsque les hommes quittent, pour vivre dans ces grands foyers, leur pays natal, leurs traditions, leurs habitudes ; quand le lien de la famille est rompu par cette vie dévorante de l'usine qui prend la jeune fille, la mère de famille, et n'épargne même pas l'enfant ? Le travail absorbe les forces et les intelligences ; l'instruction n'ouvre pas les esprits ; les faibles lueurs de la religion vacillent et s'éteignent, et en même temps s'allument les passions, s'encouragent les vices et se propagent les misères. Viennent alors la haine

et la division ; elles trouveront un terrain tout prêt à recevoir leurs fatales semences : le désordre et l'anarchie n'auront qu'un mot à dire. Que sera-ce si, à ces germes funestes, s'ajoutent la réduction des salaires, les souffrances du chômage, le contre-coup des crises politiques ou industrielles, les récoltes mauvaises ?

Tel est le langage de ceux qui, portés à voir de préférence le mauvais côté des choses et à en déduire les tristes conséquences, ferment les yeux aux nécessités de leur époque, aux bienfaits de l'abaissement des prix et aux développement de richesse, de bien-être et d'influence que ces utiles évolutions sociales assurent à leur pays. Et ils ajoutent :

Point de devoirs réciproques, point de liens entre les patrons et les ouvriers, excepté l'intérêt des uns et le besoin des autres ; tout au moins l'indifférence, souvent l'envie d'un côté et le dédain de l'autre. Tels sont les fruits amers et inévitables du progrès ; c'est à cette dure condition qu'il s'acquiert et se maintient, et comme on ne peut en méconnaître les avantages, il faut en accepter le côté fatal et s'efforcer seulement d'atténuer le mal, sans espérer le guérir, car il résulte de l'essence même des choses.

Si ces ombres étaient le tableau tout entier, il faudrait détourner les regards et tirer le rideau d'une main impuissante et désespérée.

Mais il n'en est rien, heureusement ; et si la condition humaine entraîne la présence du mal à côté du

bien, le libre arbitre peut en modifier virilement les proportions.

Sans doute, la grande et féconde révolution économique qui s'est accomplie a apporté à la fois ses bienfaits et ses misères : mais la somme des uns est tellement supérieure à celle des autres qu'il n'est même pas nécessaire d'en justifier l'assertion. D'ailleurs, les conséquences des agglomérations nombreuses ont beaucoup varié suivant les centres où elles se sont produites, le but de l'entreprise, sa direction et la sagesse de son développement. Partout en effet, où, au lieu de créer des centres artificiels et de provoquer le brusque rassemblement d'hommes de mœurs différentes, on a cherché à adapter le travail aux habitudes de la population, à la nature des hommes, à l'indication des lieux, on a évité ou singulièrement diminué les maux signalés tout à l'heure. Les centres ruraux échappent aussi à beaucoup des inconvénients qu'engendre naturellement le milieu des villes. Mais ce ne serait pas être dans le vrai que de se contenter de ces atténuations partielles. Le difficile problème de concilier le progrès industriel, commercial, agricole, avec celui de la morale, de l'instruction et du bien-être, demeure entier et se pose devant la réflexion humaine.

Il faut donc, après avoir décrit le mal, rechercher ce qui a été tenté pour le bien, et quel succès a couronné l'effort.

Ici commence l'œuvre du Jury spécial, œuvre

délicate, car pour la rendre utile, il devait éviter les illusions, les chimères et les utopies. La suite de ce Rapport démontrera par quels chemins certains on est arrivé à la constatation des vérités les plus consolantes et à la conviction qu'il n'y a pas un des maux dont le régime manufacturier peut être la source qui ne trouve sa prévention, son palliatif ou sa suppression dans les mesures que conseille autant l'intérêt privé que le désir du bien.

C'est ainsi que, à travers des mœurs et des nationalités différentes, se sont produites ou conservées des institutions de toutes sortes destinées à combattre l'ennemi commun : le vice et la misère ! A l'imprévoyance, au dénûment s'opposent les caisses d'épargne, de retraites, les subventions de toutes sortes, les primes, tendant à rehausser le salaire et la condition de l'ouvrier ; au besoin d'instruction répondent des créations d'écoles, de cours, de bibliothèques, de cercles même, où le repos du soir s'utilise en se distrayant. La religion conserve et étend son empire bienfaisant, le niveau de la moralité s'élève, les naissances illégitimes diminuent, et même parfois disparaissent tout à fait. Le travail agricole se mêle au travail manufacturier, et répond à ce besoin de propriété qui est inhérent au cœur de l'homme et l'attache au plus humble foyer.

Grâce aux encouragements et aux sacrifices des patrons, l'habitation temporaire fait place à l'habitation permanente ; la famille s'y constitue plus étroitement. Des ateliers séparés, des surveillances tuté-

laïques attestent le respect dû au caractère de la jeune fille, en même temps que des travaux donnés à domicile ou des occupations compatibles avec les soins du ménage témoignent de la sollicitude pour la mère de famille.

Enfin, du milieu de cet ensemble d'activité, de prévoyance et de moralisation, s'élève comme sa récompense légitime, le bien-être de tous. Des liens étroits unissent les patrons et les ouvriers, et ce n'est pas un des traits les moins touchants de ce tableau que la présence des femmes ou des filles du chef industriel, soit dans les classes destinées aux jeunes filles, soit au foyer domestique, où elles enseignent à la ménagère l'ordre et l'économie. Les crises de l'industrie, les troubles du dehors peuvent venir : — l'union résiste aux mauvais conseils et les désordres du temps ne font que rendre plus éclatants les témoignages d'affection réciproques qui s'échangent entre les coopérateurs de tout rang.

Si ce tableau paraît flatté, l'examen des mérites énumérés dans les dossiers des 12 prix décernés, des 24 mentions honorables et des citations qui vont suivre, prouvera qu'il est au contraire trop rapidement et trop incomplètement tracé. Mais il fallait résumer les traits principaux, épars dans plus de 600 dossiers, soumis à l'appréciation du Jury international ; il fallait, à notre époque si pressée et si occupée, présenter le faisceau de tant d'efforts louables et d'améliorations obtenues. Quel que soit le centre, agricole ou industriel, quelle que soit la contrée,

quel que soit le moyen, emprunté à la conservation d'usages traditionnels ou à la création généreuse de nouvelles institutions, le but et le résultat sont les mêmes ; c'est la tendance au bien, récompensée par le succès.

Assurément, il reste beaucoup à faire, et, dans cette grande enquête ouverte au monde entier, il ne s'est pas trouvé place pour ce prix suprême, qui eût représenté un de ces ensembles qui touchent à la perfection. Mais partout des éléments excellents se sont révélés : partout, le Jury a pu relever des mérites éminents et les proposer pour modèles. Partout, enfin, il a pu, laissant de côté les théories, la discussion des méthodes, et en s'appuyant seulement *sur les faits*, constater que le progrès moral, intellectuel et matériel a marché de pair avec le progrès agricole et industriel. Il est donc permis de tirer du présent la consolante pensée que le bien commencé ne s'arrêtera pas, et que, s'il a plusieurs formes, il n'a que trois bases immuables : la religion, la morale et l'instruction.

Mettre en évidence ces vérités que les faits rendent incontestables, les faire passer de plus en plus dans le domaine de la réalité, c'est concourir à asseoir le monde industriel et les sociétés modernes sur des fondations indestructibles ; c'est aussi contribuer à leur prospérité, car, par une coïncidence admirable et féconde en encouragements, cette prospérité est la conséquence immédiate de la moralisation. Telle est l'œuvre poursuivie par le Jury. Là s'arrête sa tâche

en ce moment, mais il peut souhaiter son agrandissement et prévoir, dès à présent, le jour où l'harmonie entre patrons et ouvriers, gagnant de proche en proche, ne sera plus partielle, mais générale, et deviendra la base la plus sûre de ce grand bienfait qui s'appelle la paix publique.

MODE D'INSTRUCTION DES DEMANDES

Les termes du Rapport qui accompagne le décret instituant le nouvel ordre de récompenses traçaient une marche précise aux travaux du Jury. Il devait, « écartant de ses appréciations tout système préconçu, baser uniquement ses décisions sur des faits avérés ». Il n'avait donc pas à discuter les causes de l'harmonie et du bien-être, à en rechercher et à en débattre les principes ; sa mission se bornait à en constater la présence et à en signaler les traits principaux dans les candidatures dont il serait saisi.

Fidèle à ces indications, le Jury s'est fait un devoir d'éloigner absolument de ses délibérations les questions de doctrine pour ramener constamment ses recherches au simple examen des faits ; il a ainsi trouvé une base solide qui a rendu son travail relativement facile. Grâce à cette règle il a pu, bien que composé de membres appartenant à toutes les nationalités et à toutes les opinions, terminer en six mois l'examen minutieux de plus de six cents dossiers, en faire le classement méthodique, sans qu'il s'élevât dans son sein aucune divergence importante ni d'autres débats que ceux dont les évaluations de faits sont en toute matière susceptibles.

Dès sa première session, ouverte le 1^{er} décembre 1866, le Jury fut conduit à reconnaître par un examen d'ensemble que les candidatures les plus importantes offraient entre elles de nombreuses analogies. Une grande partie des faits allégués dans les unes comme gages d'harmonie et de bien-être se

retrouvaient dans les autres à des degrés divers, sans doute, mais avec des caractères semblables, quelle que fût d'ailleurs la nationalité ou la région.

En étudiant de plus près ces traits communs, le Jury reconnut qu'ils se trouvaient en général dans un rapport direct avec l'état d'harmonie et de bien-être ; que les uns en dérivait toujours nécessairement ; que les autres en étaient les effets naturels dans certaines circonstances données ; que, dès lors, ils pouvaient, avec une autorité légitime, servir de points de repères dans le classement que le Jury avait à établir et de termes précis de comparaison. C'est ainsi que la longue durée du séjour des ouvriers chez le même patron, durée facilement appréciable et comparable au moyen de tableaux nominatifs produits par les chefs d'établissements, parut un indice manifeste de l'existence des bons rapports. Partout, en effet, où l'harmonie se trouble, des renvois ou des départs se produisent ; leur proportion s'élève en même temps que se manifestent l'antagonisme et l'instabilité.

De même on estima que la présence d'un chiffre d'épargnes relativement considérables et propres aux ouvriers marquait avec certitude un état de bien-être. La constitution d'une réserve implique en effet que les besoins de ceux qui la forment ont été satisfaits dans la mesure de leurs convenances, en même temps qu'elle atteste le développement moral nécessaire à la modération des désirs.

Une commission chargée de recueillir dans les dossiers les caractères propres à constituer les éléments d'un classement méthodique de toutes les candidatures proposa de répartir les différents mérites qui s'imposèrent à son attention en douze classes distinctes, réservant une treizième catégorie aux mérites spéciaux et exceptionnels.

Un cadre adopté, conformément à ces indications, pour servir à l'instruction uniforme des demandes, et divisé en 13 titres, fut communiqué aux candidats, invités à produire sur

chaque point les informations complémentaires et les pièces justificatives qu'ils jugeraient utiles.

Une rapide analyse de chacun des titres fera connaître les détails du programme précisés par le Jury.

Sous la dénomination commune d'*Institutions remédiant à l'imprévoyance et au dénûment*, une place a été d'abord attribuée aux caisses et aux sociétés de secours. Dues tantôt à la sollicitude du patron, tantôt aux efforts d'associés s'imposant une épargne collective, ces institutions viennent en aide à l'ouvrier dans les cas d'accident ou de maladie ; elles lui constituent quelquefois une retraite dans les cas d'infirmités ou dans sa vieillesse ; elles réservent une pension à sa veuve et à ses orphelins. Leur intervention protectrice assure ainsi au travailleur un bien-être relatif, en le mettant à l'abri de circonstances contre lesquelles il ne sait ou ne peut assez se prémunir par lui-même.

A côté des institutions dirigées contre l'imprévoyance et le dénûment se placent les efforts poursuivis en vue de remédier au vice. La répression de l'ivrognerie au moyen de règlements ou par l'organisation de sociétés spéciales, l'éloignement et la surveillance des cabarets, la suppression des chômages du lundi et des occasions de désordre, les mesures tendant à conjurer le concubinage, le choix vigilant des contre-maîtres, les bons exemples et l'action personnelle des patrons, les primes destinées à encourager la bonne tenue des habitations, viennent prendre naturellement place dans cette catégorie. Indépendamment de leur valeur morale, ces pratiques concourent directement au bien-être de l'ouvrier en arrêtant les dépenses stériles, en réagissant contre les excès dans lesquels se consomment si souvent ses meilleures ressources ; elles favorisent en même temps l'harmonie des rapports en écartant les occasions de débats et de violences qui, de la vie privée, s'étendent fréquemment à celle de l'atelier. Un second chapitre leur a donc été ouvert, sous le titre général d'*Institutions remédiant au vice*.

A un rang non moins élevé, mais dans une classe distincte, le Jury a marqué la place des *Institutions améliorant l'état intellectuel et moral de l'ouvrier*, telles que : soins donnés à l'instruction religieuse et au culte, aux écoles, aux cours d'adultes, au patronage des apprentis ; organisation de bibliothèques, de salles de lecture ; divertissements honnêtes fournis aux ouvriers ; sociétés de musique et de gymnastique. Ces institutions exercent, sous une forme préventive, une influence qui n'est pas moins bienfaisante ; elles fortifient les bons rapports en créant des relations entre le patron et l'ouvrier en dehors de l'atelier et en les rapprochant autour des intérêts les plus élevés.

Abordant la question vitale du travail et des salaires, le chapitre IV distingua les organisations qui mettent en jeu la personnalité de l'ouvrier, stimulent son initiative et sa perspicacité, provoquent son énergie et sa persévérance. Telles sont les rétributions à la tâche, accompagnées souvent de gratifications et de primes. Tel est surtout le système de l'entreprise, développé, dans certains cas, jusqu'à assimiler presque la situation de l'ouvrier à celle du maître. Les combinaisons qui accroissent les salaires avec la durée des services, qui font participer l'ouvrier aux produits de son atelier spécial, ou même aux bénéfices généraux de l'usine, ont été classées dans le même chapitre, sous la dénomination d'*Organisations de travaux et de salaires tendant à élever la condition de l'ouvrier*.

Le système des *subventions* est spécialement approprié à l'ouvrier auquel manquent encore la perspicacité et l'énergie nécessaires pour se constituer par lui-même une situation meilleure. Elles élèvent son bien-être, en lui apportant en dehors de son salaire des recettes permanentes, et développent les habitudes de stabilité ; l'harmonie locale se fortifie sous leur influence par la tradition des bons offices. Avances d'argent faites aux ouvriers pour leur faciliter l'achat ou la construction de leur habitation, l'acquisition de terres et de

bestiaux, ou leur permettre de s'exonérer du service militaire; logements avec dépendances rurales loués à des conditions avantageuses ou fournis gratuitement, ainsi que le chauffage; fourneaux économiques; denrées alimentaires en blé, pommes de terre, riz, etc.; objets d'habillement vendus à prix réduits; assurances contre l'incendie du mobilier des ouvriers, tels ont été les faits principaux indiqués dans le cinquième chapitre.

Les ressources que l'ouvrier se réserve à lui-même constituent toutefois un élément non moins solide et une preuve plus concluante encore de l'existence du bien-être. Une place distincte a donc été réservée aux *habitudes d'épargne* attestées, soit par le chiffre des dépôts dans les caisses de l'usine ou de la localité, soit par le chiffre des acquisitions foncières faites par les ouvriers ou par celui des achats de valeurs mobilières.

D'autres traits ont pris place ensuite comme gages d'un état social d'harmonie.

C'est d'abord l'absence de grèves et de débats, la conservation d'une complète entente, la continuation du travail au milieu même des agitations locales et des troubles politiques, l'institution de comités destinés à prévenir et à trancher les difficultés intérieures. Ces divers mérites ont été réunis en un septième chapitre, sous la rubrique : *Harmonie entre les personnes coopérant aux mêmes travaux*.

Vient ensuite la *permanence des rapports*, indice non moins frappant de bien-être et d'entente, et qui se manifeste tantôt par l'attachement traditionnel des ouvriers envers l'établissement, par la succession dans la même usine de plusieurs générations de patrons ou d'ouvriers, tantôt par l'existence de relations individuelles et prolongées entre le maître et l'ouvrier ou entre les ouvriers associés, lorsqu'il s'agit de sociétés coopératives.

L'*alliance des travaux agricoles et manufacturiers* est, à son tour, apparue comme le trait le plus habituel d'une situa-

tion saine. Cette alliance, qui commence lorsque les ouvriers des manufactures cultivent des jardins ou exploitent des terres, trouve une occasion favorable de développement dans l'union d'un vaste établissement industriel et d'un domaine agricole exploité par le patron et les ouvriers, et prend enfin sa forme complète dans le cas assez rare où des ouvriers agriculteurs exploitent en même temps les industries manufacturières.

Trois dernières circonstances ont semblé constituer les signes distinctifs d'un état supérieur et véritablement modèle. L'une, signalée dans le chapitre X, est celle où l'ouvrier est *propriétaire de son habitation*. Une jouissance permanente au moyen d'un système de location traditionnelle a paru tenir plus ou moins lieu de possession dans certains régimes donnés. Les faits relatifs à la construction d'habitations pour les ouvriers, les systèmes de libération par annuités ont pris naturellement rang dans ce chapitre.

La seconde circonstance est le *respect accordé au caractère de la jeune fille*. Rien n'atteste un développement plus complet des sentiments d'ordre et de moralité que la conservation de ce respect au sein même de la manufacture et lorsque la jeune fille prend part aux travaux de l'industrie. L'absence de naissances illégitimes, la création d'ateliers et de réfectoires spéciaux, une surveillance sévère et bien exercée, constituent autant de faits qu'il était important de mentionner.

Enfin le *respect accordé au caractère de la mère de famille* parut le signe le plus élevé d'une situation normale. Dans cet ordre de mérites on indiqua notamment les circonstances où le travail est donné à domicile, où des conditions particulières sont faites aux mères de famille dans les ateliers, où la possibilité de vaquer à leur ménage leur est assurée, et enfin, comme trait d'une situation accomplie, le cas où leur activité est concentrée tout entière au foyer domestique.

Quant à la place réservée aux *mérites particuliers*, le programme énuméra comme exemples les caractères et les faits suivants, signalés dans certains dossiers : esprit religieux ré-

pandu et enraciné ; influence pratique et journalière de cet esprit sur la conduite de chacun ; conditions traditionnelles d'harmonie, de bien-être et de moralité, maintenues intactes dans une localité et associées à une prospérité soutenue et progressive ; sollicitude témoignée par le patron pour la santé de l'ouvrier dans la construction et l'installation des ateliers ; vastes établissements industriels créés dans les centres ruraux, y apportant l'aisance sans compromettre les bonnes mœurs ; avantages marqués dérivant de la grande propriété rurale unie à l'industrie ; localité transformée au point de vue du bien-être et de l'harmonie par les efforts d'un grand propriétaire ou d'un chef d'industrie ; grande fécondité des familles et aptitudes particulières pour la colonisation riche.

Le tableau des questions à instruire étant ainsi arrêté, on convint que chaque rapporteur serait invité à exprimer son appréciation par un chiffre qui varierait entre zéro et vingt, le chiffre zéro représentant une absence complète de mérite, et le chiffre vingt, un état de perfection qui n'a pu être atteint que dans des cas exceptionnels.

En additionnant dans les cadres d'instruction les notes correspondant aux différentes classes, on devait arriver ainsi, pour chaque dossier, à un nombre total qui ferait ressortir avec la plus grande précision la somme des mérites reconnus par le rapporteur, et qui permettrait, après toutes les vérifications jugées utiles, d'effectuer aisément le classement des candidatures, chacune prenant d'elle-même son rang, dans la liste générale, suivant l'ordre numérique (1).

On reconnut toutefois que ce système d'évaluation ne donnerait des résultats justes que si l'on assignait à chaque classe de faits une valeur respective. En effet, la situation qu'indique un système complet de caisses de secours est loin d'offrir un mérite égal à celle où l'épargne individuelle est assez élevée pour que l'ouvrier trouve dans ses ressources personnelles une

(1) Voir le spécimen de cadre d'instruction annexé au Rapport.

sécurité suffisante contre les accidents et les infirmités. Aucune pension ne vaudra pour lui celle qu'il sera parvenu par sa prévoyance et son énergie à réserver lui-même à sa vieillesse.

De même, si excellentes que puissent être les institutions dirigées contre le vice, elles dénotent un état social inférieur à celui où, sans mesures spéciales de répression et grâce à la seule force des mœurs, la jeune fille peut, avec une sécurité complète pour sa vertu, prendre part aux travaux de la manufacture et s'amasser ainsi un pécule qui plus tard constitue sa dot.

On fut donc conduit à fixer pour les différentes catégories de mérites des valeurs différentes.

Les faits consignés au premier titre (*Caisses de secours et de retraite*), qui se rattachent d'ailleurs à des institutions dont aujourd'hui l'existence est presque générale, furent pris comme point de départ, et l'on convint d'attribuer une valeur double aux faits compris dans la 2^e et la 3^e classe (*Institutions remédiant au vice*; — *Institutions améliorant l'état intellectuel et moral*); une valeur triple à ceux compris dans les 4^e, 5^e et 6^e classes (*Organisation de travaux et de salaires tendant à élever la condition de l'ouvrier*; — *Subventions tendant à rendre stable la condition de l'ouvrier*; — *Habitudes d'épargne*); une valeur quadruple à ceux compris dans les 7^e, 8^e et 9^e classes (*Harmonie entre les personnes coopérant aux mêmes travaux*; — *Permanence des bons rapports entre les personnes coopérant aux mêmes travaux*; — *Alliance des travaux agricoles et manufacturiers*); enfin une valeur quintuple à ceux compris dans les 10^e, 11^e et 12^e classes (*Propriété de l'habitation ou permanence des locations*; — *Respect accordé au caractère de la jeune fille*; — *Respect accordé au caractère de la mère de famille*).

Quant à la catégorie des mérites particuliers on laissa au rapporteur le soin de proposer pour chaque cas le chiffre relatif de valeur qu'il conviendrait de lui attribuer.

Un coefficient inscrit dans une colonne spéciale du cadre d'instruction indique, en face de chaque classe de mérite, le chiffre par lequel la note correspondante doit être multipliée. L'addition des produits a donné à chaque dossier sa note définitive.

Pour assurer autant que possible l'uniformité dans l'évaluation des mérites, un système de révision successive a été organisé.

Un premier rapporteur, choisi parmi les jurés de la nationalité des candidats, a été chargé d'arrêter les premiers chiffres, après avoir pourvu, avec le concours des secrétaires, au complément des informations utiles.

Si la candidature était prise en considération par le Jury, un second rapporteur, désigné par le président en dehors de la nationalité intéressée, était chargé de procéder à une nouvelle évaluation.

Une Commission permanente, formée de tous les membres du Jury présents à Paris, dans l'intervalle des deux sessions (du 15 décembre 1866 au 15 avril 1867), jugeait chacun des chiffres, statuant directement sur les divergences.

Cette évaluation était à son tour contrôlée par un comité de sept membres chargé, à partir du 15 mars, de résumer les travaux de la Commission et d'établir une liste de classement comprenant, aux termes du règlement, soixante candidatures rangées par ordre de mérite.

Enfin le Jury, dans sa dernière session, ouverte le 15 avril, révisa directement les propositions qui lui furent présentées au nom du Comité par un dernier rapporteur, et arrêta pour chaque dossier les chiffres définitifs.

Le nombre des prix fut, sur sa demande, porté à 12; celui des mentions honorables, à 24.

L'empire britannique ne figure point parmi les nations qui ont obtenu des distinctions dans le nouvel ordre de récompenses. L'absence de nos voisins, dont l'importance industrielle est si considérable, ne saurait passer inaperçue; il est nécessaire

d'en expliquer brièvement la cause. De nombreux dossiers anglais avaient été adressés, soit à la Commission impériale, soit à la Commission britannique, qui, après avoir ouvert une enquête, a fait connaître qu'elle ne pouvait désigner les trois membres chargés de représenter l'Angleterre au sein du Jury international. Après cette détermination, dont le regret a été exprimé à la Commission britannique, le Jury spécial a dû s'abstenir de juger des dossiers dont l'examen aurait eu lieu en dehors des règles qu'il s'était tracées.

Il semblera peut-être, en parcourant la liste des récompenses accordées, que le Jury a principalement envisagé, en arrêtant ses choix, les rapports de l'ouvrier et du patron.

Si le Jury a été amené, en effet, par la nature même des candidatures qui lui ont été soumises, à porter principalement son attention sur cet ordre de faits, il importe de le dire, il n'a nullement entendu méconnaître la puissance de l'association et la fécondité de ses résultats; mais, parmi les exemples qui lui ont été présentés, il ne s'est pas rencontré de faits assez frappants et assez concluants à ses yeux pour pouvoir être dès aujourd'hui l'objet d'une récompense.

Il y a lieu de remarquer du reste que, si le Jury n'a pas cru pouvoir signaler telle ou telle association spéciale, il en a mis en lumière plusieurs qui offrent un caractère général et embrassent tout un ensemble de faits. Ces associations appartiennent à des pays dont les représentants n'avaient pas jugé devoir proposer de candidatures individuelles ou n'en avaient pu soumettre, faute de temps suffisant pour réunir tous les documents nécessaires.

Les présentations de cette nature ont donné lieu aux citations proclamées dans la séance solennelle du 1^{er} juillet dernier.

Les citations d'un autre ordre qui terminent le Rapport offrent à l'attention et à la sympathie publiques des établissements et des mérites dignes encore d'être recommandés.

PRIX

ALLEMAGNE DU NORD

M. le Baron de DIERGARDT. Fabrique de soie et de velours à Viersen (Prusse Rhénane).

Créé en 1816 et incessamment développé par celui qui en est encore le patron, l'établissement de Viersen occupe aujourd'hui 800 ouvriers à la fabrication des étoffes de soie et de velours.

On y rencontre un ensemble complet de mesures et d'institutions utiles : caisse de secours fondée en même temps que l'usine ; caisse de retraite instituée pour fêter la cinquantième année de son existence ; éducation gratuite assurée dans l'école industrielle de la localité à vingt-quatre enfants de familles indigentes ; bonne discipline prévenant tout désordre dans les ateliers, interdisant à l'ouvrier le débit d'aucune boisson fermentée, même à domicile ; primes stimulant le travail à l'entreprise.

Mais ce qui surtout distingue l'établissement, ce sont plusieurs caractères éminents, conservés et développés dans une large mesure sous l'influence personnelle du patron.

Le premier est une entente complète, qui s'est soutenue à travers toutes les crises. Au milieu des agitations de 1848, tandis que le trouble était dans toute la contrée, les ouvriers de M. de Diergardt faisaient des manifestations en sa faveur et lui votaient de chaleureuses adresses. Le conseil des prud'hommes du district, saisi de plaintes trop fréquentes par les ouvriers des établissements du voisinage, n'en a jamais reçu une seule provenant de la fabrique de Viersen.

La stabilité des coopérateurs est un autre gage de leur attachement. En même temps que M. de Diergardt célébrait le cinquantième anniversaire de la fondation de sa fabrique, plusieurs de ses ouvriers célébraient celui de leur cinquantième année de service. Cette permanence de séjour est fortifiée par les soins que met M. de Diergardt à conserver à son personnel un travail constant, à travers toutes les vicissitudes commerciales.

L'alliance des travaux agricoles et manufacturiers est un élément non moins efficace du bien-être qui règne dans l'usine. Les ouvriers de M. de Diergardt appartiennent à des familles rurales ; au lieu d'être, comme ceux des localités industrielles du voisinage, concentrés dans les villes, ils habitent la campagne et emploient la plus grande partie de leurs économies à construire une maison ou à acheter des champs. Le patron leur vient dans ce but largement en aide par ses avances. Les habitudes de propriété et de travail agricole non-seulement ajoutent à l'aisance des ouvriers, mais agissent encore comme un stimulant énergique pour développer chez eux l'esprit d'épargne.

Enfin la condition des femmes est organisée à Viersen d'une manière particulièrement favorable. Du jour de leur mariage, et en vertu même du règlement de l'usine, elles cessent d'être employées dans les ateliers ; mais des travaux leur sont procurés au foyer domestique, aussi longtemps que la charge de leur ménage leur permet de s'y livrer. Des ouvrages faciles sont également réservés à leurs enfants. Quant aux jeunes filles, elles ont dans la fabrique une large part d'activité ; mais la surveillance vigilante de contre-mâîtres choisis avec soin ne laisse aucune occasion au désordre, et la moralité y est exemplaire.

Artisan de sa prospérité, M. le baron de Diergardt a vu récemment s'ajouter un haut témoignage d'estime à l'attachement que ses ouvriers lui ont conservé pendant cinquante années de coopération laborieuse et à la considération qui en-

ture sa longue sollicitude pour leur bien-être matériel et moral : une décision de son souverain l'a appelé à faire partie de la chambre des seigneurs.

ALLEMAGNE DU SUD

M. STAUB. Filature et tissage de coton à Kuchen (Wurttemberg).

Un trait particulier signale la candidature de M. Staub.

Bien que d'origine très-récente, ses établissements réunissent presque toutes les institutions créées ailleurs en faveur des ouvriers et que le temps seul a multipliées et développées. Il semble qu'elles soient nées avec l'usine et que ses fondateurs les aient considérées comme inséparables de son organisation complète.

Est-ce un des signes de la réforme qui s'accomplit? Cette pratique fera-t-elle règle dans l'avenir? Quoi qu'il en soit, M. Staub a donné un exemple qui mérite hautement d'attirer l'attention.

Fondé en 1858, l'établissement comprend une filature de coton de 28,000 broches et un tissage mécanique de 550 métiers. Le nombre des ouvriers employés y est d'environ 1,000, appartenant aux deux sexes dans une proportion à peu près égale.

Située en pleine campagne, à proximité toutefois de la ligne ferrée de Stuttgart à Ulm, cette usine ne pouvait en général recruter ses ouvriers que dans les centres agricoles qui l'entourent. C'était sans doute un avantage pour M. Staub de trouver à côté de son établissement une population stable et laborieuse; malheureusement il fallait l'initier à un genre de travail tout nouveau, et, l'industrie cotonnière n'ayant pas encore, à cette époque, pris en Wurtemberg tout le développement qu'elle a reçu aujourd'hui, il devenait indispensable

d'appeler du dehors des ouvriers déjà exercés, ouvriers nomades, généralement difficiles à conduire et pouvant apporter avec eux la démoralisation.

La tâche à remplir était donc double. Le chef d'industrie avait à asseoir autour de lui une population ouvrière étrangère, à la rattacher par des liens permanents à l'usine ; d'un autre côté, il devait préserver ses ouvriers indigènes de toutes les influences fâcheuses que le contact avec l'élément étranger pouvait déterminer ; il devait conserver leurs habitudes sédentaires et maintenir les bonnes mœurs.

M. Staub eut recours, dans ce but, à tous les moyens que la recherche patiente du bien peut suggérer à un esprit ingénieux ; toutefois, il faut le reconnaître sans hésiter, s'il est arrivé à son but, il le doit, avant tout, à son action personnelle sur les ouvriers et au concours dévoué que lui a prêté M^{me} Staub.

La construction d'une cité ouvrière a été l'une de ses premières entreprises.

Il sentait qu'il importait, avant tout, d'inspirer l'amour du foyer aux ouvriers qu'il attirait du dehors, et il prévoyait qu'il lui serait plus facile de grouper ainsi toutes les institutions qu'il méditait de réaliser.

On rencontrerait difficilement des habitations dont l'aspect soit plus agréable et l'installation intérieure plus confortable que celles dont les plans ont été soumis au Jury : des jardins devant chaque maison, un grand square pourvu de sièges, partout une propreté extrême.

Sur divers points de la cité d'élégants édifices renferment ici des écoles, une bibliothèque, une salle de lecture ; là, une infirmerie ; plus loin, des bains et lavoirs ; ailleurs, un restaurant avec de grandes salles à manger destinées aux ouvriers des villages auxquels leurs familles apportent le repas.

A côté des habitations louées par le patron, un certain nombre d'ouvriers en ont construit d'autres pour eux-mêmes. M. Staub les a encouragés dans cette voie de tout son pouvoir en leur fournissant gratuitement le terrain nécessaire à la

construction et en leur faisant l'avance des fonds. Toutefois ces avances ne sont consenties qu'aux ouvriers qui ont contracté de sérieuses habitudes d'économie et qui en justifient par la présentation de livres de comptes bien tenus. Une condition encore est mise à ces libéralités : c'est que les maisons soient bâties selon les prescriptions du chef de l'établissement et que les propriétaires et locataires se conforment aux usages établis dans la cité.

C'est cette cité que M^{me} Staub parcourt plusieurs fois par semaine, visitant chaque ménage, prenant note de tous les besoins, faisant pénétrer partout, par ses encouragements, par ses conseils, par de bienveillantes réprimandes, l'esprit d'ordre et le sentiment chrétien du devoir. Chaque année des primes, consistant en objets mobiliers, récompensent les ménages qui présentent la meilleure tenue.

M^{me} Staub s'est préoccupée en particulier d'accoutumer les mères de famille à tenir compte de leurs dépenses. Ses visites fréquentes maintiennent cette pratique, qui d'ailleurs est enseignée dès l'école aux enfants.

L'instruction est l'objet, en effet, de soins particuliers, et toutes les dépenses qu'elle entraîne demeurent à la charge du patron.

Une salle d'asile prépare les enfants à recevoir l'enseignement.

L'école annexée à la cité comprend environ cent enfants divisés en quatre classes. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique, le chant, les élèves les plus avancés reçoivent des leçons d'histoire naturelle, de physique et d'histoire universelle. L'instruction religieuse est donnée par le ministre de chaque culte.

Cette école est devenue bien vite, ainsi que l'attestent des témoignages compétents, l'une des meilleures du pays ; elle est complétée par une association formée entre les ouvriers, et destinée à leur procurer un degré d'instruction supérieure.

L'instituteur fait dans ce but trois cours supplémentaires par

semaine sur les branches d'enseignement qui peuvent avoir le plus d'utilité au point de vue professionnel, telles que la mécanique, les mathématiques, la physique, le dessin. Ces cours devront être un jour rétribués par l'association elle-même.

En même temps que tout est ainsi ménagé pour hâter le développement intellectuel de la population ouvrière, d'excellents moyens de se récréer honnêtement lui ont été préparés.

Des réunions pour la musique, pour le chant, pour la lecture et la gymnastique, éloignent l'ouvrier des amusements dangereux, tout en développant ses forces et en élevant ses sentiments.

M. Staub a compris qu'un dernier effort lui restait à faire pour placer ses ouvriers dans des conditions telles qu'ils ne quittassent jamais ses ateliers ; c'était de les mettre à l'abri des éventualités fatales que la maladie, une perte inattendue, la mort pouvaient amener pour eux et pour leurs familles. Une caisse de secours et une caisse d'épargne répondent à cette préoccupation et parent à ces éventualités.

Le goût de l'épargne, constamment encouragé, se développe de jour en jour parmi les ouvriers. Les versements faits à la caisse d'épargne, qui, à la fin de l'année, présentent un chiffre supérieur à 100 francs, donnent droit, outre les intérêts à 5 pour 100, à une prime de $1/2$ pour 100.

Tout concourt donc à assurer le bien-être de l'ouvrier comme à éloigner de lui les causes qui pourraient altérer ses bonnes relations avec le patron. Aussi la manufacture de M. Staub n'a-t-elle jamais connu le moindre débat et l'harmonie y est-elle complète.

AUTRICHE

M. LIEBIG. Filature de laine à Reichenberg (Bohême).

La petite ville de Reichenberg en Bohême a été le berceau de la fortune industrielle de M. Jean Liebig.

En 1828, M. Liebig, qui, tout jeune, s'était senti une vocation

commerciale décidée, faisait l'acquisition, dans un lieu nommé Josephinenthal à Reichenberg, d'une maison toute modeste, située au milieu de prairies qu'entourent des collines boisées. Il la transformait en une filature de coton et introduisait ainsi en Bohême une industrie toute nouvelle alors, la fabrication des mérinos, lastings, thibets. Bientôt les débouchés se multiplient, l'usine ne peut plus suffire à la demande, et l'on voit la modeste maison de M. Liebig, avec sa petite cour, où un simple manège venait, pendant le manque d'eau, au secours d'une machine à molettes, grandir et se métamorphoser à tel point qu'elle devient une véritable ville dont l'importance croît encore.

A l'établissement primitif d'autres viennent s'ajouter, et M. Liebig constituait ce vaste ensemble de manufactures qui le place à un rang si élevé dans l'industrie européenne.

Mais cette grande situation, M. Liebig ne la doit pas à ses seuls efforts, à son seul mérite ; il eut des collaborateurs laborieux et dévoués, ses ouvriers, et il ne l'a pas oublié.

En dehors des vues philanthropiques dont il s'est inspiré constamment, M. Liebig se pénétra, dès le début de sa carrière industrielle, comme il le dit lui-même, de cette idée : que le succès de toute industrie dépend avant tout du développement intellectuel des ouvriers qu'elle emploie, du bien-être plus ou moins grand dont ils jouissent. Telle fut sa maxime.

Aussi, dès l'origine de ses établissements, il s'empressait de multiplier pour l'ouvrier les moyens de s'instruire, il s'efforçait de prévoir tous ses besoins et d'y répondre par des institutions efficaces.

En 1842 il créait à Reichenberg une caisse de secours alimentée exclusivement par ses dons et constituant une dépense de près de 25 à 30,000 francs par an. Cette caisse assurait la gratuité des soins médicaux, une indemnité pour le temps que durait l'incapacité de travail, et elle pourvoyait aux frais de sépulture.

A Reichenberg même, à mesure que la ville s'est développée, les écoles publiques ont pris une plus grande extension et les

ouvriers des établissements y ont trouvé toutes facilités pour s'instruire.

M. Liebig s'est donc borné à instituer une école du dimanche et une salle d'asile.

Cette salle d'asile n'est pas seulement remarquable par l'édifice qui lui est destiné et par sa bonne organisation, elle se signale encore par un trait touchant qui marque bien jusqu'où s'étend la sollicitude de M. Liebig et de sa famille pour la population ouvrière.

L'asile en effet a pour directrice une des filles de M. Liebig, qui s'est entièrement consacrée à cette mission généreuse.

Dans d'autres établissements qui ne rencontrent pas les mêmes ressources que Reichenberg, à Swarow, à Schwarzwald, des écoles ont été fondées, partout dotées de magnifiques bâtiments, d'une installation très-complète, la libéralité du patron faisant face à toutes ces dépenses. On ne saurait s'étonner que dans de telles conditions la manufacture de M. Liebig ne compte pas de travailleurs illettrés.

L'habitation et l'alimentation de l'ouvrier ont été également pour M. Liebig de constants sujets de préoccupation.

Il profita de l'expérience qu'il avait pu acquérir dans ses voyages en Angleterre et en France pour établir des habitations dans les conditions les plus avantageuses. Il construisit ainsi un certain nombre de maisons à Reichenberg, à Harattz, à Eisenbrood, à Schwarzwald. Ces habitations sont louées à des prix extrêmement modiques et toujours une pièce de terre y est jointe.

En même temps M. Liebig établissait à Reichenberg un fourneau et une boulangerie économiques, destinés à améliorer l'alimentation de l'ouvrier et à la lui fournir à meilleur marché.

Le dévouement de M. Liebig et de sa famille pour ses ouvriers a créé entre eux des rapports qui ont conservé un caractère vraiment patriarcal et qui semblent devoir défier toutes les épreuves.

Dans les troubles politiques de 1848, non-seulement ses ou-

vriers restèrent sourds à toutes les provocations dont ils furent l'objet, mais ils s'entendirent pour protéger leur patron et ses propriétés. La plupart séjournent fort longtemps dans les établissements, et l'on en rencontre un grand nombre qui y sont attachés depuis sa fondation.

Le goût de l'épargne développé, des acquisitions foncières de plus en plus nombreuses contribuent chaque jour à les fixer davantage auprès des usines où ils travaillent. Leur patron lui-même est d'ailleurs pour eux un grand exemple. Sorti de leurs rangs, il est le fils de ses œuvres, et, comme on l'a vu, il a su allier, au secret de s'élever au-dessus de la condition où il était né, un secret non moins digne d'être admiré, celui de faire participer à sa fortune ceux qui en ont été les instruments.

BELGIQUE

Société des Mines et Fonderies de Zinc de la VIEILLE-MONTAGNE.

L'extraction et le traitement des minerais de zinc, les fabrications diverses auxquelles ce métal a donné lieu constituent une industrie relativement récente. Reprenant l'œuvre chancelante que M. Douy avait, en 1866, fondée à Liège, la Société de la Vieille-Montagne parvint à lui donner des résultats inespérés.

6,500 ouvriers, représentant une population de plus de 20,000 âmes, sont actuellement répartis entre dix-huit établissements. Concentrées d'abord dans la province de Liège et sur le territoire neutre de Moresnet, continuant à s'étendre aujourd'hui sur la partie contiguë de la Prusse rhénane, ces exploitations comptent comme annexes trois ateliers, placés en France, aux environs de Paris, et une importante mine de blende à Ammeberg, en Suède. Le siège de la Compagnie est en Belgique, dans la ville de Liège.

Des institutions de prévoyance largement constituées, prospères et en voie de développement rapide, un système de pri-

mes habilement organisé, pratiqué dans des proportions importantes, une discipline à la fois libérale et ferme, ont également contribué à fonder les bons rapports dans tous les établissements, notamment dans ceux de Belgique, et ont ainsi conservé, au milieu d'une contrée où les grèves sont relativement fréquentes, un état solide et permanent d'harmonie.

Il convient de préciser ces traits généraux.

Bien qu'on ait évité d'agglomérer les établissements, l'importance prise par quelques exploitations minières et ateliers a entraîné des concentrations d'ouvriers encore trop récentes pour ne pas rendre particulièrement nécessaires les institutions dirigées contre l'imprévoyance et la misère. Elles ont été fondées sur le système de la mutualité la plus étendue. Les ouvriers, représentés par des délégués élus tous les ans dans chaque atelier, se sont successivement imposé une retenue de 1, puis de 2, puis de 3 pour 100 sur le montant de leurs salaires.

En même temps la Compagnie stimulait ces efforts en apportant à la caisse un contingent égal à la moitié du chiffre des cotisations et s'associait à l'administration en y réservant une place à ses chefs d'ateliers. Dans chaque commission locale c'est au directeur de l'établissement que revient la présidence ; dans le comité central c'est au directeur général de l'établissement. Diverses sous-commissions, spécialement composées des membres ouvriers, font, en général, sous la présidence d'un contre-maître, les enquêtes nécessaires au contrôle des demandes de secours. La caisse, grâce à ce concours de ressources, a pu, depuis vingt ans, étendre graduellement ses opérations, donner gratuitement les soins médicaux et pharmaceutiques tant aux ouvriers qu'à toutes les personnes vivant de leur salaire ; allouer des indemnités aux malades, des pensions viagères aux ouvriers infirmes, accorder des secours plus ou moins prolongés aux veuves, aux enfants, aux parents des ouvriers décédés au service de la Société, enfin attribuer des subventions temporaires aux familles sur lesquelles pèsent des charges exceptionnelles.

Ces allocations diverses sont appuyées sur un fonds de réserve qui s'accroît avec une progression rapide et a déjà atteint la somme de 600,000 francs.

A côté de la caisse de secours se trouve, au siège de chaque établissement, une caisse d'épargne, qui reçoit les dépôts des ouvriers, moyennant un intérêt de 5 pour 100.

Pour assurer aux ouvriers une participation directe aux résultats spéciaux dus à leur activité et à leur intelligence, la Compagnie a organisé, en dehors du salaire, une rémunération complémentaire et éventuelle sous le titre de primes. Le montant de ces attributions s'élève aujourd'hui à 13 pour 100 du chiffre des salaires. C'est lui qui constitue pour la très-grande partie l'augmentation de 45 pour 100 qui, depuis 12 ans, s'est produite dans la rétribution moyenne de l'ouvrier.

La moitié des primes est payable avec le salaire par quinzaine ou par mois. L'autre moitié est portée au crédit d'un compte personnel ouvert à chaque ouvrier, et ne lui est payé que deux mois après la clôture de la campagne annuelle.

Par l'accumulation de la quotité des primes retenues, l'ouvrier se trouve ainsi en possession d'une certaine somme, qu'il consacre habituellement, soit à l'acquisition de ses provisions d'hiver, soit à l'achat de meubles ou de vêtements, soit même, lorsque ce chiffre est suffisamment élevé, à des acquisitions foncières. D'autres versent une somme plus ou moins importante à la caisse d'épargne de la Société.

Le calcul des primes s'établit différemment suivant la nature du travail; les bases varient suivant le degré de perfection, la qualité et la quantité des produits. Ces bases sont d'ailleurs affichées dans chaque atelier; l'ouvrier peut calculer la part faite à son travail personnel et les réserves qui lui seront acquises à la fin de l'année. Stimulé par cette perspective, il s'acquitte avec plus de plaisir de sa tâche, et, généralement, l'accomplit avec zèle jusqu'au bout.

Des règlements spéciaux établissent, pour chaque branche de service, avec une grande précision, les devoirs des ouvriers;

un exemplaire en est remis à chacun d'eux lors de son admission dans l'établissement. Tous les faits qui le concernent sont portés sur un registre tenu avec vigilance.

Des services religieux ont été organisés pour chaque culte, des églises et des chapelles construites par la Société; des écoles ont été créées ainsi que des bibliothèques pourvues de feuilles populaires; une distribution de bons almanachs est faite aux ouvriers moins instruits. On a également organisé des sociétés d'agrément; tels sont, par exemple, l'orchestre d'Angleur, la société des montagnards de Tilff, celle des carabinières de Sainte-Barbe, celle des archers de Saint-Sébastien et l'harmonie de Moresnet, qui, avec son costume spécial, fidèle aux traditions des mineurs allemands, et sa bannière chargée de nombreux prix et médailles, figure d'une manière brillante dans les fêtes d'ouvriers.

Ces fêtes sont à leur tour présidées et réglées par la Compagnie. A la suite d'offices religieux, des jeux populaires, des concours de diverses sortes, préparés par un comité de chefs de service et d'ouvriers, réunissent aux frais de la Compagnie, le personnel des usines, sous l'œil des chefs, et, en prévenant les abus, consacrent les bons rapports.

D'une autre part, des maisons ouvrières ont été construites et louées, à prix réduits, avec jardin; des terres, achetées en gros, ont été revendues en détail aux ouvriers, à des prix modérés.

A côté de ces efforts un esprit général d'ordre et de moralité, le maintien des femmes mariées au foyer domestique, des relations entre directeurs et ouvriers caractérisées par la longue durée des services et la bonne entente, tels sont les mérites qui placent la Société de la Vieille-Montagne à l'un des premiers rangs parmi ces Compagnies industrielles pour lesquelles c'est un titre d'honneur que d'accoler sans cesse le bien-être de ceux qu'elles emploient, et de maintenir, entre les ouvriers et leurs chefs, une intime et constante union.

BRÉSIL

Colonie agricole de BLUMENAU (province de Sainte-Catherine).

Au milieu des immenses territoires de l'Amérique méridionale, on rencontre dans le Brésil, groupées au sud de l'empire, des colonies agricoles d'origine relativement récente, peuplées en grande partie d'Allemands et de Suisses, et qui, pour la plupart, se signalent par leur état prospère et par la bonne harmonie qui préside aux rapports locaux.

Parmi ces établissements on doit en particulier distinguer celui qu'a fondé, en 1852, le docteur Blumenau, qui en est encore le directeur. Cette colonie, située sur les bords de l'Itahy, sous le 27^e degré de latitude sud, dans l'une des parties les plus fertiles de la province de Sainte-Catherine, jouit d'un climat tempéré, qui rappelle celui de l'Espagne et de l'Italie.

Le développement de la colonie a été rapide. En 1861, neuf années après sa fondation, elle comprenait plus de 4,500 habitants ; quatre ans plus tard, en 1865, ce nombre s'élevait à 2,625, et le chiffre de son importation à environ 100,000 francs de produits.

Un ensemble de subventions judicieusement organisé, joint à une vive sollicitude pour les intérêts moraux de la colonie, sont les deux causes qui ont assuré son remarquable succès.

Les subventions commencent pour l'émigrant avec son départ, l'avance des frais de voyage étant faite en certains cas par la colonie. Au lieu du débarquement et au siège de l'établissement, se trouvent des maisons destinées à recevoir les nouveaux arrivés. Après qu'ils ont choisi le lot de terre qui leur convient, le directeur leur avance des semences pour la plantation et des instruments aratoires. Quand le premier défrichement est terminé il faut attendre qu'il sèche. Les colons peuvent alors s'employer, soit aux travaux d'intérêt général, routes, ponts, etc., que fait exécuter la direction et qui leur sont spécialement réservés, soit travailler chez quelques habitants

pendant les heures ou les journées qui ne sont pas nécessaires à la culture de leur nouvelle exploitation. On a évité, par ces combinaisons, le danger des avances en argent qui ne sont pas la rémunération d'un travail et risquent d'encourager à la paresse.

L'émigrant, pendant les six premiers mois de son arrivée, a droit aux soins gratuits d'un médecin que la direction a choisi de nationalité allemande afin qu'il parlât la même langue que les nouveaux colons. Ce médecin est tenu, en outre, de visiter tous les jours l'infirmerie et les malades alités chez eux, et d'indiquer au directeur les mesures propres à garantir et à améliorer l'hygiène publique.

La terre ne se donne pas, elle s'achète, mais le prix en est minime (moins de 50 francs par hectare), et l'acquéreur a pour se libérer un délai de cinq années. En passant le contrat il reçoit un titre de propriété provisoire, qui se convertit, après paiement, en titre définitif; peu nombreux sont d'ailleurs ceux qui manquent à leurs obligations envers la colonie et qui ne se libèrent pas aux époques fixées.

La direction ne néglige rien pour favoriser le progrès de l'agriculture. Des semences achetées en Europe ont été, à plusieurs reprises, distribuées entre les habitants de la colonie; ils ont reçu, en outre, des graines de moka pour améliorer les plantations de café, des semences d'olivier, de châtaigner, de mûrier, etc.

Les cultures du manioc, du maïs, des haricots, des pommes de terre et des patates, sont aujourd'hui en pleine prospérité. Il en est de même de celle de la canne à sucre, de l'arrowroot. L'élevage du bétail occupe aussi beaucoup d'habitants. Enfin la culture du tabac, du café, des plantes textiles et oléagineuses, prend chaque jour plus de développement, et l'on commence à récolter des houblons et des vins.

L'industrie a augmenté avec une rapidité frappante. La colonie comptait, en 1863, des huileries, des fabriques de bière, de vinaigre, 43 moulins à farine, 53 fabriques de sucre et 61 alambics.

C'est la terre qui est, pour ainsi dire, la caisse d'épargne des habitants de Blumenau ; ils accumulent le capital sur le terrain dont ils sont propriétaires, augmentent l'outillage de leur exploitation, achètent des machines qui activent la production ; d'autres emploient une partie de leurs économies à faire venir de leur pays leurs parents peu fortunés ; ils leur facilitent le moyen d'obtenir, à leur tour, le bien-être qu'ils ont eux-mêmes conquis, en leur avançant une partie de l'argent du passage ; affranchis de la misère, ils tiennent à contribuer à l'affranchissement des autres. La direction de la colonie, quand pareil cas se présente, n'hésite pas à encourager ce bon exemple et à prêter le reste du prix du transport des colons ; la créance se trouve d'ailleurs doublement garantie par l'ancien colon et par le nouvel arrivé.

Le bien moral de la colonie n'est pas l'objet de moins de soins que sa prospérité matérielle.

Cette sollicitude se porte tout d'abord sur le choix des colons recrutés exclusivement en Allemagne. Des agents spéciaux, à Brême et à Hambourg, en fournissant aux diverses personnes qui se présentent toutes les informations utiles sur la colonie, ont la mission expresse de ne passer de contrat, pour la vente provisoire de terres et pour les transports, qu'après avoir reçu des renseignements précis et satisfaisants sur la moralité de l'émigrant et sur son aptitude au travail.

Un article du règlement de la colonie stipule d'ailleurs que le colon qui cesse de s'occuper assidûment de sa culture et de son industrie doit être réprimandé par le directeur ou privé des droits de travailler aux travaux publics de la colonie. S'il est reconnu incorrigible par décision du conseil, il doit cesser d'appartenir à la colonie. Ce conseil, investi, comme le directeur, d'un pouvoir disciplinaire, est d'ailleurs une autorité essentiellement de famille. Composé de six membres, sous la présidence du directeur, auquel est adjoint le médecin, il est élu tous les trois ans par les habitants de la colonie, quelle que soit leur nationalité. C'est lui qui

prend toutes les résolutions relatives aux intérêts communs : construction et réparation des édifices destinés au culte et à l'instruction publique, ouverture de chemins, secours ou avances d'argent aux colons nécessiteux, momentanément incapables de travailler ; acquisitions d'animaux reproducteurs, de plantes et de semences.

Les habitants nomment également un juge. Le nombre des délits est d'ailleurs peu important. En 1863 il s'est élevé à trois, tous délits de simple police.

Le service du culte et celui des écoles sont assurés avec soin. La colonie possède une église et un desservant catholique, en même temps qu'un temple et un ministre protestant ; pasteurs et troupeaux vivent en bonne harmonie.

Une école publique reçoit les enfants. L'instruction secondaire est donnée par le pasteur évangélique, qui enseigne le latin, le français, la géographie, l'histoire, les mathématiques élémentaires, la géométrie appliquée. Depuis deux ans on a établi pour les jeunes filles une école primaire spéciale.

On le voit, la colonie est pour ainsi dire une grande famille qui s'administre elle-même ; les bonnes mœurs y règnent et s'affermissent par le travail ; les statistiques, qui constatent la progression rapide des mariages, ne mentionnent pas de naissances illégitimes ; de nombreuses familles s'y élèvent chaque année à la dignité de propriétaires ; une épargne, transformée aussitôt en acquisitions nouvelles de terres, en constructions d'habitations, en exploitations industrielles, s'y produit rapidement.

Enfin la colonie Blumenau possède un avantage spécial d'une haute importance : en proscrivant absolument, comme toutes les colonies brésiliennes, le travail servile, elle prépare et hâte l'abolition de l'esclavage.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

M. W. CHAPIN. Filature et fabrique de tissus à Lawrence (État de Massachusetts).

L'établissement des Pacific Mills, dirigé par M. William Chapin, est un vaste tissage de laine et de coton, auquel est jointe une fabrique d'impressions sur étoffes. Créé en 1833, au capital de 12,500,000 francs, sa production en pleine activité s'élève à 3,500,000 mètres d'étoffe par année, et représente, comme chiffre d'affaires, 37,500,000 francs. 3,600 ouvriers y sont employés, parmi lesquels 1,900 hommes et 1,700 femmes ou jeunes filles.

On rencontre dans cette usine la plupart des caractères éminents qui ont appelé depuis vingt ans sur les filatures du Massachusetts l'attention des économistes de l'Europe. Rarement la condition du travailleur s'élève plus haut. Coopérateur intelligent d'un patron aussi scrupuleux à reconnaître ses droits qu'à maintenir intacts les prescriptions des règlements, l'ouvrier pourvoit directement par ses propres économies aux besoins de sa vieillesse, tandis que ses filles trouvent dans la manufacture, avec une sécurité parfaite pour leur moralité, les ressources au moyen desquelles s'amasse leur dot.

Ce ne sont pas, dans l'établissement de M. Chapin, les institutions de patronage qui abondent. On n'y trouve ni soins médicaux, ni pensions de retraite, ni secours pour les veuves. La participation aux Sociétés d'assurances sur la vie étant fort répandue, c'est en général l'ouvrier qui traite directement avec ces associations, soit pour réserver le bénéfice d'une retraite à sa vieillesse, soit pour assurer une subvention à sa famille en cas de décès.

De même aucune institution n'a pour objet spécial de provoquer les épargnes de l'ouvrier, épargnes qui atteignent spontanément des chiffres élevés. La Compagnie, pour en faciliter le placement, acceptait d'abord dans sa caisse les dépôts

en argent des ouvriers et leur accordait un intérêt de 5 pour 100 ; mais elle a voulu ensuite que chacun pourvût par lui-même à l'emploi de ses fonds. Le montant des sommes versées s'élevait à 500,000 francs ; il a été rendu aux dépositaires et placé directement par eux, soit en valeurs publiques, soit dans les caisses d'épargnes de la ville de Lawrence.

La Compagnie a toutefois favorisé par un système d'avances l'acquisition de l'habitation par les ouvriers. De nombreuses maisons leur appartiennent aujourd'hui, représentant un capital qui s'élève à 250,000 francs.

Mais avec l'épargne la situation des ouvriers s'est élevée plus haut encore, grâce aux vues libérales de M. Chapin ; il a voulu que ses coopérateurs puissent tous devenir actionnaires dans sa société et participer aux éventualités heureuses de l'entreprise, proportionnellement au montant des fonds qu'il leur conviendrait d'y engager. Un grand nombre d'actions a été successivement souscrit par eux, et la part qu'ils possèdent dans le capital social représente aujourd'hui une somme de 300,000 francs. Aucune réserve n'est apportée à l'exercice de leurs droits d'actionnaires ; c'est ainsi qu'ils participent chaque année à l'élection des neuf membres qui composent le conseil d'administration.

L'intervention de la Compagnie ne s'est directement produite que dans l'organisation de trois institutions qui, une fois constituées, ont été complètement abandonnées à l'administration directe des ouvriers. Ces institutions consistent en une Société de secours mutuels, une Société de lecture, et en une organisation particulière de pensions où sont logées et nourries les jeunes filles employées dans l'établissement.

La Société de secours mutuels a été créée en vue de développer entre les personnes employées dans la fabrique un sentiment plus vif de la solidarité qui les unit et qui doit les porter à s'entr'aider.

La participation à cette société est obligatoire. Fort appréciée des ouvriers, elle est administrée par leurs délégués sous

la présidence du directeur, présidence plus honoraire qu'effective, car M. Chapin n'intervient qu'exceptionnellement dans sa gestion, comme conseil ou comme arbitre.

Les cotisations hebdomadaires varient, au choix de l'ouvrier, entre 10, 20 et 30 centimes par semaine, suivant la catégorie dans laquelle il lui convient de s'inscrire. S'il tombe malade l'indemnité qu'il reçoit est, après un chômage de plus de huit jours, de 6 fr. 50 c. dans le premier cas ; dans le second, de 13 francs ; dans le troisième, de 19 fr. 50 c. par semaine. Cette indemnité n'est payée que si la cotisation a été acquittée pendant au moins trois mois, et elle ne se prolonge que pendant 26 semaines consécutives. Chaque fois que l'actif de la caisse atteint 5,000 francs, circonstance très-fréquente, les cotisations sont suspendues, et la caisse ne continue plus à recevoir que les allocations de la Compagnie et celles des nouveaux associés qui ont moins de trois mois de séjour.

La Société de secours fournit en outre, à tous ses membres malades, le linge, et les soins d'une garde-malade lorsqu'ils sont nécessaires.

Elle se charge des frais de voyage lorsque les malades ou les convalescents veulent retourner dans leur famille. Un membre du comité ou le chef d'atelier les y accompagne personnellement.

Une concession spéciale dans le cimetière appartient à la Société, qui pourvoit aux frais d'ensevelissement ou au transport du corps dans la localité natale du défunt, si sa famille ou ses amis en expriment le désir.

En 1866, après 12 ans d'existence, les sommes distribuées par cette association s'élevaient au chiffre de 127,653 francs.

La Société de lecture, institution non moins goûtée par les ouvriers, a été dotée généreusement par la Compagnie. Une vaste salle attenant à la fabrique a été construite pour servir de bibliothèque ; 5,000 francs ont été dépensés à la pourvoir d'un ensemble d'ouvrages très-complet et judicieusement choisi (4,000 volumes). Deux pièces annexes ont été disposées

en vue de recevoir, l'une, les hommes, l'autre, les femmes ; fournies chacune de journaux, de revues, elles sont éclairées et chauffées tous les jours de six heures du matin à dix heures du soir.

Le comité d'administration est élu par les ouvriers ; c'est lui qui décide des acquisitions nouvelles, qui organise des conférences. Le directeur de l'établissement en a toujours été nommé président.

La Société de lecture est en voie de grande prospérité. Grâce à cette institution, les ouvriers ont à leur disposition un moyen de délassement et d'instruction qui suffit généralement à leurs désirs.

Mais l'institution la plus remarquable, celle qui distingue surtout l'établissement de M. Chapin de la plupart des usines de l'Europe, ce sont les pensions organisées pour les jeunes ouvrières de sa manufacture.

Les garanties de moralité offertes par l'établissement sont assez sûres pour que les familles du voisinage, celles même qui habitent des localités très-distantes, ne craignent pas d'envoyer leurs filles passer à la fabrique les années qui précèdent leur mariage afin de s'y faire un pécule.

Le nombre des ouvrières réunies dans ces conditions aux *Pacific Mills* s'élève à 825. Elles sont réparties dans dix-sept bâtiments où elles forment, sous la direction affectueuse et vigilante d'une femme choisie pour sa bonne renommée et son autorité morale, autant de grandes familles.

Chaque bâtiment comprend de nombreuses chambres à coucher, toutes bien aérées et éclairées, meublées confortablement et disposées de manière à loger deux ouvrières. Les repas se prennent dans un réfectoire commun.

La pension, comprend outre la nourriture et le logement, le blanchissage et le chauffage.

La manufacture, pour en récupérer le prix, opère à forfait sur le salaire des ouvrières, quelle que soit la nature de leur travail, un prélèvement égal au tiers de son montant.

Le second tiers, compté à l'ouvrière, représente en général sa dépense en vêtements, chauffage et menus objets.

Le troisième tiers est habituellement mis en réserve pour lui constituer sa dot ; d'autres l'envoient directement à leurs parents. Telle ouvrière a défrayé, avec cette somme, les études en médecine de son fiancé.

Les pensionnaires jouissent de toute leur liberté. S'il arrive toutefois que l'une d'elle en abuse, elle est mandée, sérieusement exhortée, et, alors même qu'on n'aurait à lui reprocher que de simples habitudes de légèreté, elle est, en cas de persistance, inflexiblement renvoyée. Ces circonstances ne se produisent d'ailleurs que fort rarement, la moralité étant excellente, grâce à l'esprit qui règne dans les ateliers.

A côté de la situation d'indépendance faite à l'ouvrier dans les institutions diverses organisées à son profit, les règlements sont, en effet, d'une extrême sévérité pour tout ce qui concerne même la décence du langage, les égards partout dus à la femme, à l'enfant.

Le patron peut, du reste, rendre à ses ouvriers ce témoignage qu'ils exercent entre eux-mêmes la surveillance la plus efficace et se gardent les uns les autres.

Si M. Chapin a dégagé le plus possible son intervention directe dans les institutions dont il vient d'être question, il ne ménage pas pour cela son action personnelle sur les ouvriers.

C'est lui-même qui se fait chaque dimanche le directeur de l'instruction de leurs enfants, présidant l'école qui les réunit ; par d'intéressants récits, mêlés à des exhortations religieuses, la parole du patron grave ainsi de bonne heure, dans le cœur de ceux qui l'écoutent, le sentiment des devoirs chrétiens, et, en gagnant la confiance des enfants, s'attache par ce concours apporté à leur éducation, l'affection et l'estime des parents.

M. Chapin s'est d'ailleurs fait une loi d'être, en toute circonstance, le conseiller et l'ami de ses ouvriers, de leur témoigner sa sympathie dans leurs afflictions, d'écouter leurs lon-

gues doléances, pour s'efforcer de les consoler, de les encourager et de les remettre dans la bonne voie.

On ne saurait donc s'étonner que les rapports qui existent au Pacific Mills entre chefs et ouvriers, non-seulement n'aient été troublés par aucun débat, mais que cette manufacture soit devenue en quelque sorte une école d'ordre, de prévoyance et de fraternité.

FRANCE

MM. SCHNEIDER et C^{ie}, établissement du Creuzot.

L'établissement du Creuzot se trouvait être un de ceux qui, en France, pouvaient justement prétendre à un prix. Il ne le cède à aucun autre en institutions utiles et bien conçues. Mais, par un sentiment de délicatesse qui l'honore, son directeur, M. Schneider, faisant partie du Jury chargé de décerner les récompenses, a demandé lui-même à être mis hors concours. Le Jury appréciant ses motifs a déféré à ce désir.

MM. de DIETRICH, forges de Niederbronn (Bas-Rhin).

À l'extrémité de la région des gîtes ferrifères qui occupent le nord-est de la France, dispersés au milieu des vastes forêts qui couvrent le dernier chaînon des Vosges, s'étend, sur une longueur d'environ 40 kilomètres, entre Haguenau et Bitche, un groupe d'établissements métallurgiques d'origine ancienne, depuis longtemps possédés et exploités par une famille qu'entoure une considération traditionnelle, celle des barons de Dietrich.

C'est vers l'année 1600 que les ducs de Lorraine, en vue de créer des ressources nouvelles à la population de cette contrée, qu'un sol généralement sablonneux et stérile suffisait mal à nourrir, y appelèrent l'industrie du fer, en concédant

aux premières forges des droits d'usage importants dans les forêts domaniales.

Établies sur la Schwartzbach, dans le Jägerthal, ces usines furent, en 1684, au moment de la réunion de Strasbourg à la France, acquises par Dominique Dietrich, l'ancien Ammeister régent, premier magistrat de la Ville libre. Considérablement agrandies par son petit-fils Jean de Dietrich, Stettmeister de Strasbourg et comte du Ban de la Roche, elles continuèrent à prospérer sous l'exploitation de Frédéric de Dietrich, premier maire de la ville de Strasbourg.

Les chefs actuels de la maison, MM. Albert et Eugène de Dietrich, représentant la sixième génération des propriétaires de la même famille, ont encore accru l'importance des établissements.

Leur nombre est aujourd'hui de six; à ces nombreuses usines il y a lieu d'ajouter l'exploitation de cinq minières principales, de vastes forêts d'une contenance de 3,000 hectares, et deux grandes scieries.

Le nombre des ouvriers s'élève à 3,500; sur ce chiffre 1,100 sont attachés aux usines à titre permanent, 200 à titre temporaire; 1,500 sont employés comme bûcherons, charbonniers, voituriers.

Le chiffre moyen des affaires atteint environ 5,500,000 francs par an.

L'union de vastes propriétés rurales à des établissements industriels d'une importance égale et la conservation traditionnelle de ces exploitations dans la même famille caractérisent d'une manière toute spéciale la situation des patrons et sont deux traits auxquels correspondent, dans la situation des ouvriers, une alliance générale des travaux agricoles aux travaux manufacturiers et des habitudes remarquables de permanence.

La dispersion des établissements, conservée par la famille de Dietrich, malgré les gênes et les assujettissements qui en résultent au point de vue de la direction, a grandement favorisé ces circonstances.

En évitant de constituer de vastes agglomérations d'ouvriers, on n'a nulle part détaché la population rurale de ses petites propriétés domestiques et de l'habitude du travail des champs. Les salaires de la manufacture sont venus s'ajouter en suppléments bienfaisants aux revenus de l'agriculture ; ils ont répandu l'aisance dans la population agricole, sans y apporter l'instabilité et la désorganisation qui accompagnent trop fréquemment les brusques développements d'un travail exclusivement manufacturier.

C'est ainsi que, sur 1,074 ouvriers attachés à titre permanent aux usines, on en compte 637 qui sont, soit possesseurs d'une maison, de terres et d'une ou plusieurs vaches, soit fils de propriétaires agriculteurs établis dans la localité ; 188, logés par le patron, exploitent des terres qu'ils lui ont louées. Les autres ouvriers au nombre de 249 cultivent, presque sans exception, un jardin et quelques parcelles de terre qu'ils louent directement aux propriétaires de la localité.

Les dispositions prises en vue de maintenir cet état de choses varient suivant les convenances de chaque usine. Ainsi, au Jægerthal, les patrons se voyant obligés de réunir des ouvriers spéciaux, ont fait construire pour eux des habitations dont ils leur concèdent la jouissance gratuite ; mais, à chaque maison, ils ont joint un jardin et une étable qui peut contenir au moins une vache et un ou deux pores.

A Reichshoffen, où les ouvriers habitent des maisons dispersées à quelque distance de l'établissement, MM. de Dietrich ont établi des réfectoires chauffés, dans lesquels les femmes viennent, à l'heure du dîner, attendre leurs maris pour partager, avec eux le repas qu'elles leur apportent.

Si l'habitation est trop éloignée ou si les enfants ne permettent pas à la mère de famille de s'absenter, l'ouvrier trouve, à des prix réduits, dans des fourneaux économiques une nourriture fortifiante.

A Mouterhouse, la distance de quelques habitations étant encore plus grande, des dortoirs ont été créés pour recevoir

du lundi au samedi les ouvriers appartenant à ces familles.

C'est ainsi que MM. de Dietrich ont pourvu avec une égale sollicitude aux convenances de l'ouvrier marié comme à celles du célibataire.

Quant aux ouvriers employés à titre provisoire, ils sont pour la plupart empruntés temporairement à des familles spécialement agricoles ; lorsque les besoins de la manufacture cessent de réclamer leur concours, ils retrouvent dans les travaux des champs l'occupation qui leur est habituelle.

Attachée au sol, la population ne l'est pas moins aux chefs qui, depuis de longues générations, subviennent à son travail. La stabilité dans les ateliers est remarquable : 249 ouvriers ont trente ans de séjour ; 228 sont fils ou gendres d'ouvriers ; autant, pères et grand-pères d'ouvriers actuellement employés, ont une moyenne de plus de trente ans de services. On arrive ainsi à constater la présence actuelle de 696 ouvriers comptant en moyenne, par famille, de soixante-cinq à soixante-dix ans de service et formant, sans remonter à des temps plus reculés, une succession de trois générations.

Aussi les grèves sont-elles absolument inconnues dans les établissements de MM. de Dietrich ; il n'est même pas dans les souvenirs de la maison qu'une seule contestation ait exigé l'intervention du magistrat.

Ces sentiments d'affectueuse coopération se sont manifestés d'une manière touchante en 1848. A cette époque, funeste pour tant d'établissements industriels, les forges de Niederbronn eurent à traverser des moments difficiles. Avertis de cette situation, ouvriers et employés décidèrent spontanément qu'ils s'abstiendraient temporairement de réclamer leurs appointements et leurs salaires. Par des sacrifices de toute espèce, des privations et des luttes dignes des plus grands éloges et en s'appuyant autant que possible sur les ressources du travail agricole, les ouvriers firent face à la crise.

Ce dévouement porta ses fruits pour ceux mêmes qui se l'étaient imposé ; car, lorsque les patrons eurent remboursé avec

intérêt les sommes que les ouvriers avaient laissé s'accumuler à leur crédit, ceux-ci se trouvèrent à la tête d'un pécule qui fut ultérieurement employé par la plupart, soit à la construction d'une habitation, soit à l'acquisition de nouveaux champs.

Ces rapports d'attachement dévoué ne résultent pas seulement d'une saine organisation de l'industrie et d'une coopération prolongée, ils sont fondés aussi sur la sollicitude éclairée et traditionnelle des chefs de la maison pour tout ce qui concerne le bien moral des ouvriers.

Si la famille de Dietrich s'est fait, dans la contrée où elle réside, une réputation aussi honorable, si elle a fait naître parmi les populations ouvrières des sentiments où se mêle autant d'affection que de respect, c'est que chacun a senti que son plus haut principe était cette règle posée par ses chefs : *la prospérité industrielle n'a pas de meilleure garantie que celle qui, chez les coopérateurs comme chez les directeurs, s'appuie sur l'instruction, la morale et la religion.*

Dans l'intérêt de l'instruction, on a vu MM. de Dietrich, depuis longues années, créer et entretenir des écoles, des salles d'asile, des cours spéciaux d'adultes, une classe de dessin, des bibliothèques, des salles de lecture, des sociétés de musique, et obtenir ce résultat que les neuf dixièmes de leurs ouvriers, c'est-à-dire la totalité de ceux qui ont été élevés dans les localités sur lesquelles s'étend leur action directe, savent couramment lire et écrire.

Dans l'intérêt de la moralité, on les a vu favoriser le développement de la vie de famille en dehors des agglomérations ouvrières ; écarter des travaux manufacturiers les femmes et les enfants ; stimuler l'esprit d'épargne assez répandu aujourd'hui pour que l'on puisse évaluer à 60 pour 100 le nombre des ouvriers qui font des économies ; combattre les désordres par une bonne discipline et par l'action personnelle, de telle sorte que les naissances illégitimes ne sont, dans la population qu'ils occupent, que de 1 1/2 pour 100.

Dans l'intérêt de la religion, MM. Dietrich ont doté leurs

usines de chapelles, d'églises protestante et catholique ; ils ont assuré , par de nombreuses subventions, la présence d'ecclésiastiques ou de pasteurs, suivant le culte professé par les ouvriers, plaçant en toute circonstance ce que les deux communions ont de commun, plus haut que ce qui les sépare.

Mentionnons encore des caisses de secours librement administrées par les ouvriers, sous la présidence des directeurs ; des caisses de retraite dont les allocations s'élèvent à 15,000 francs par année ; un système de salaires reposant sur celui du travail à l'entreprise largement développé, et à l'entreprise faite par association ; des achats en gros de denrées alimentaires , de vêtements vendus aux ouvriers au prix de revient ; des avances faites sur une large échelle pour l'acquisition de maisons, de vaches, de terres.

A tous ces traits, comment ne pas reconnaître que les forges de Niederbronn offrent, au point de vue de l'harmonie et du bien-être, un des exemples les plus éminents dont l'industrie française puisse s'honorer.

**M. GOLDENBERG, forges de Zornhoff, près Saverne
(Bas-Rhin).**

Ce n'est point la conservation et l'affermissement d'un état d'harmonie et de bien-être d'origine ancienne qu'il faut chercher dans la manufacture du Zornhoff

M. Goldenberg a eu tout à créer sous ce rapport, et il présente par là même un type tout différent de celui que le Jury a cru devoir récompenser dans l'établissement qui précède.

Là, le principal effort a été de soustraire la population ouvrière aux causes de désorganisation qui menacent l'industrie ; ici, au contraire, il fallait remédier aux maux existants, en prévenir le retour.

Les forges du Zornhoff, situées à peu de distance de Sa-

verne, au pied des Vosges, font partie de ce groupe important d'usines qui se développe chaque jour et soutient de plus en plus heureusement la concurrence des grandes fabriques d'acier et de quincaillerie de Sheffield.

Empruntant ses matières premières aux fontes aciérées du Rhin qu'il convertit en acier, cet établissement est destiné à fabriquer des outils de toute sorte et voit sa production s'accroître d'année en année.

Lorsque M. Goldenberg en fit l'acquisition en 1837, il était en pleine liquidation. Des pertes considérables avaient été subies par les propriétaires précédents et la désorganisation régnait dans l'usine.

A cette époque, la manufacture se composait de trois usines hydrauliques.

M. Goldenberg a eu tout d'abord à relever l'établissement et à le faire entrer dans une voie prospère ; mais, dès ses premiers efforts, il ne lui est pas venu un moment à l'esprit de séparer les combinaisons qui devaient procurer des bénéfices à son entreprise, de celles dont le but était de placer dans de bonnes conditions physiques et morales la population de l'usine. Il s'est reconnu des devoirs envers elle, et on peut dire que cet honorable chef d'industrie a subordonné à ce principe tous les détails de son administration.

Aujourd'hui la manufacture du Zornhoff compte seize usines hydrauliques et deux machines à vapeur de la force de 100 chevaux, et elle emploie 1,000 ouvriers qui représentent une population de 4,000 âmes.

La plupart des efforts que M. Goldenberg a tentés pendant sa carrière peuvent, à dire le vrai, se résumer dans un seul : donner à la famille au sein de la population dont il utilise les services une organisation aussi forte que possible, y faire régner le respect, la stabilité, la dignité, y introduire peu à peu l'esprit de prévoyance et, avec cet esprit, le bien-être et la sécurité ; mais, pour réaliser ce but, il fallait atteindre avant tout deux grands résultats : amener l'ouvrier à acquérir au

moyen de l'épargne la propriété de l'habitation, retenir la mère de famille au foyer domestique.

Rendre l'ouvrier propriétaire a été une des premières et une des plus constantes pensées de M. Goldenberg. C'est dans cette vue qu'il a entrepris la construction de toute une série d'habitations isolées qui sont échelonnées sur une étendue d'environ deux kilomètres entre Zornhoff et la ville de Saverne. Il avait soin de pourvoir chaque maison d'une étable assez grande pour contenir deux vaches et pour engraisser deux porcs, et de laisser à la disposition des ouvriers qui le demandaient des terres arables situées à peu de distance.

Du reste, la situation des usines de Zornhoff, disséminées dans les campagnes, se prêtait parfaitement à la réalisation de ce plan : elle rendait possible une alliance infiniment féconde en avantages pour l'ouvrier, l'alliance des travaux agricoles et des travaux industriels.

Aujourd'hui, et c'est un trait caractéristique de cet établissement, la plupart des ouvriers de l'usine s'adonnent à ces deux sortes de travaux et un grand nombre d'entre eux entretiennent jusqu'à deux vaches. Les dépendances rurales qui attachent à leurs habitations fournissent une occupation lucrative à leurs femmes et à leurs vieux parents, et elles permettent d'ajouter aux ressources provenant du salaire le revenu de ces petites propriétés.

Dans de telles conditions, et M. Goldenberg s'étant fait un principe de ne point employer de femmes dans son usine, la mère de famille s'est trouvée tout naturellement retenue au foyer domestique et à même d'y exercer toute sa bienfaisante influence. Bien que ce fût au détriment de son industrie et qu'il renoncât ainsi à un bénéfice, dont le chiffre n'est pas éloigné de 12,000 francs par an, M. Goldenberg n'a pas voulu que la jeune fille se séparât de sa mère pour venir travailler dans ses ateliers ; il a tenu au contraire à ce qu'elle s'initiât aux soins du ménage et à ce qu'elle se préparât à devenir, elle aussi, une véritable mère de famille. Tous les

moyens de s'instruire lui sont offerts, soit dans les écoles, soit dans un ouvroir qui lui est spécialement destiné; du reste, l'instruction est largement distribuée dans l'usine du Zornhoff aux garçons comme aux jeunes filles.

Les résultats ont complètement répondu aux espérances et aux efforts de M. Goldenberg. Il a groupé autour de ses usines des familles qui se sont attachées au sol et dont le bien-être va croissant, une population pleine du sentiment de l'ordre et du respect de la religion.

On se fera quelque idée de la moralité qui la distingue par ce seul fait qu'il ne s'y rencontre pour ainsi dire jamais de naissances illégitimes, bien que le voisinage de la ville, les fréquents rapports qui y conduisent tendent constamment à favoriser la démoralisation.

Parvenu, grâce aux conditions dans lesquelles son industrie est organisée, à offrir à ses ouvriers toutes les garanties de sécurité et d'indépendance dans le travail, ayant su réaliser pour eux toutes les institutions qui ont pour objet de les assister dans leurs besoins et d'assurer leur avenir, M. Goldenberg a vu se fortifier de jour en jour les liens d'intérêt et d'affection qui les unissent à lui. Ses ouvriers savent qu'ils n'ont à craindre aucune éventualité fâcheuse, que le travail ne leur manquera en aucun temps, et, de même qu'ils croient pouvoir compter absolument sur lui, le patron peut, à son tour s'appuyer sur leur respect et sur leur attachement. M. Goldenberg a montré ainsi, par sa propre expérience, ce que peut un chef d'industrie qui unit au sentiment des devoirs de sa situation un généreux amour du bien et une volonté persévérante de le réaliser.

Le groupe industriel de GUEBVILLER (Haut-Rhin).

Situés au pied des Vosges, dans une vallée des plus pittoresques, les établissements appartenant au groupe industriel

de Guebwiller voient se déployer autour d'eux comme une ceinture de centres agricoles populeux et prospères. C'est à ces centres qu'ils ont dû en grande partie demander des travailleurs, travailleurs qui ne quittent point les localités où on les a cherchés, mais qui en partent et y retournent chaque jour. Cette particularité a constitué pour tout le groupe un caractère mixte, à la fois urbain et rural, qui le fait participer de deux régimes industriels fort différents.

Guebwiller a vu, grâce à cette circonstance, s'atténuer pour lui les inconvénients qu'entraînent ailleurs les brusques agglomérations de population ouvrière; c'est ainsi qu'on y rencontre un si grand nombre d'ouvriers propriétaires attachés au sol et qu'on voit régner parmi eux cet esprit d'ordre et de tranquillité qui n'est pas commun à tous les centres d'industrie.

Il est juste de le dire, le groupe industriel de Guebwiller présente comme un abrégé de tout ce que l'esprit de prévoyance joint à l'intérêt bien entendu, a su imaginer pour remédier aux maux occasionnés trop souvent par la brusque extension du nouveau régime manufacturier.

Plusieurs institutions du plus haut intérêt ont eu pour berceau cette petite cité, seule ville d'ailleurs qui, dans une province où abondent les exemples d'harmonie et de bien-être parmi les classes ouvrières, ait soumis sa candidature au Jury spécial.

Si ces institutions n'ont point le caractère imposant que l'on peut rencontrer ailleurs, elles ont du moins, ce semble, une physionomie plus homogène, plus une; placées dans un cadre restreint, on en apprécie mieux l'origine, le développement et les effets. Tout se tient à Guebwiller; les œuvres philanthropiques s'engendrent les unes les autres; on peut les suivre dans leur épanouissement. Ce n'est point le résultat de l'intervention exclusive de telle ou telle individualité ou de l'action collective d'associations considérables : l'élan est général, le même esprit dirige les réformes, la même communauté d'efforts réunit les chefs d'industrie. On rencontrerait malaisément, même

dans les centres industriels d'outre-Manche, si renommés à ce point de vue, une localité où l'initiative individuelle se soit affirmée d'une façon plus éclatante. Les essais, les expériences n'ont point rebuté. Tout ce qui pouvait être tenté pour améliorer la condition des classes ouvrières a été tenté.

Il serait inutile et beaucoup trop long d'énumérer les institutions de toute nature créées à Guebwiller, soit par les industriels eux-mêmes, soit sous leur bienfaisante inspiration.

La sollicitude des patrons y a multiplié les secours sous toutes les formes. A toutes les périodes de sa vie, dans toutes les situations difficiles où il peut se trouver, l'ouvrier est certain de rencontrer une œuvre qui l'assiste.

Secours assurés aux femmes en couches, crèches pour prodiguer des soins aux nouveau-nés; caisses de secours dans chaque usine et souvent pour chaque corps de métier; systèmes variés de pensions viagères, hôpitaux, sociétés funéraires, rien n'a été négligé, et, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, l'ouvrier est l'objet de soins et de secours assidus.

Le mouvement qui a mis en faveur les sociétés coopératives s'étendait : Guebwiller s'y est aussitôt associée, et bientôt cette ville avait créé des sociétés de consommation, de crédit et une banque populaire. Mais, il faut le dire, deux traits caractéristiques distinguent surtout ce groupe d'industrie : ses établissements d'instruction et ses habitations ouvrières.

On ne saurait oublier que Guebwiller a vu fonder dans son sein le premier établissement d'instruction populaire créé sur le type des Mechanics Instituts qui se sont si fort répandus en Angleterre et qui y ont rendu de si importants services.

C'est à un industriel de Guebwiller que revient l'honneur d'avoir pris l'initiative de cette entreprise, qui est aujourd'hui en pleine prospérité.

L'institution comprend à la fois un enseignement supérieur, une bibliothèque et un cercle; des dons nombreux et importants en ont assuré l'avenir. L'association compte

1,250 membres ; plus de 500 élèves fréquentent les cours. Que tous les autres établissements d'instruction fondés à Guebwiller se soient ressentis de cette énergique impulsion , cela ne saurait surprendre.

La ville et les manufacturiers se sont également montrés jaloux de multiplier les écoles. Les cours publics et gratuits fondés en 1858 sont suivis par 800 élèves.

Désormais, parmi les ouvriers élevés à Guebwiller, on ne rencontre plus d'illettrés.

Après le développement de l'instruction, le principal souci des chefs d'industrie de Guebwiller a été d'élever les ouvriers indigents ou ne possédant rien à la propriété et de leur donner ainsi une stabilité complète. Les efforts les plus suivis ont été dirigés vers ce but, considéré comme inséparable de la moralisation de l'ouvrier. Dans l'intervalle de quelques années, deux cités, composées de 230 maisons environ, ont été construites. Les conditions d'installation sont excellentes, et un système d'annuités bien combiné permet à l'ouvrier de devenir insensiblement propriétaire. Les maisons se vendent rapidement et on peut juger ainsi des habitudes d'épargne qui se sont développées au sein de cette population. Aussi bien, n'est-ce pas la seule preuve que l'on en ait, car la caisse d'épargne de Guebwiller reçoit annuellement des dépôts dont le chiffre ne reste pas au-dessous de 200,000 francs.

Un tel ensemble de conditions ne pouvait assurément se rencontrer que dans un centre industriel où règnent l'ordre le plus complet et les meilleurs rapports entre ouvriers et patrons.

C'est un fait remarquable, en vérité, que dans des établissements aussi nombreux et aussi considérables, il ne se soit jamais produit un trouble ou un débat quelconque.

Les contestations y sont si peu connues que l'on n'a jamais senti le besoin d'instituer dans cette ville un conseil de prud'hommes.

Dans la plupart des usines, l'attachement des ouvriers, qui

se succèdent de père en fils, est traditionnel. Aussi, les patrons n'hésitent-ils pas à se considérer comme tenus envers leurs ouvriers aux obligations les plus étroites, et ce sentiment n'est assurément pas étranger aux sacrifices que se sont maintes fois imposés les chefs d'industrie pour préserver leurs établissements de tout chômage.

La crise industrielle provoquée par la guerre d'Amérique a fourni tout récemment un admirable exemple de cet esprit de solidarité qui unit les patrons aux ouvriers et qui est un des caractères distinctifs de l'industrie alsacienne.

Les ouvriers de Guebwiller sont trop intelligents pour ne pas répondre à de tels sacrifices et pour ne point s'attacher de plus en plus intimement à des patrons dont la préoccupation constante est de développer leur bien-être et d'assurer leur avenir.

MM. MAME. Imprimerie à Tours (Indre-et-Loire).

L'imprimerie de MM. Mame offre le type d'un établissement urbain.

Ce n'est point ici le lieu de parler du développement considérable qu'a pris, au point de vue matériel, cette importante maison, qui arrive aujourd'hui à un tirage de 20,000 volumes par jour, soit 6 millions par an ; qui embrasse dans ses publications depuis l'humble essai de morale ou d'industrie élémentaire jusqu'aux plus vastes monuments de bibliothèques, et unit aux travaux de l'imprimeur et du relieur les entreprises du libraire et de l'éditeur.

Ce qui frappe, dans l'ordre de choses qui a appelé l'attention du Jury, c'est que cette maison n'a pour ainsi dire réalisé aucun progrès, au point de vue de l'extension de ses affaires, sans apporter aussitôt quelques améliorations à la condition des ouvriers qu'elle occupe, en sorte que l'histoire de ses développements est liée de la façon la plus étroite avec les faits qui témoignent de sa bienfaisante influence.

Amenés par les circonstances, vers 1798, à établir dans une ville le siège de leur industrie, MM. Mame ont eu à lutter avec tous les inconvénients qu'entraînent d'ordinaire avec eux les centres urbains. Ils se trouvaient en présence de difficultés particulières, et pour installer leurs ateliers dans des conditions hygiéniques, et pour maintenir les bonnes mœurs parmi la population ouvrière, et enfin pour créer entre eux et cette population des liens intimes et durables. Ces difficultés, non-seulement ils ont su les vaincre, mais ils ont en quelque sorte trouvé dans cette lutte même une énergie qui a décuplé l'efficacité de leurs efforts.

Il est difficile, en visitant les établissements de MM. Mame, de n'être pas vivement impressionné de la sollicitude toute particulière dont la santé et le bien-être de l'ouvrier dans l'atelier y sont l'objet. En parcourant ces vastes ateliers, bien aérés, d'une propreté si grande qu'ils sont presque élégants, entourés de jardins au dehors, on ne se souvient plus que cet établissement est emprisonné dans une ville. Tout a été ménagé avec un soin minutieux dans les salles, dans les escaliers, dans les cours pour éviter à la fois tous les inconvénients, assurer la salubrité et la propreté, et rendre la surveillance efficace. Les ouvriers se pénètrent tout naturellement de cet air de décence imprimé aux lieux où ils travaillent, et le respect d'eux-mêmes est la première leçon qu'ils reçoivent lorsqu'ils sont admis dans la manufacture de MM. Mame.

Les soins particuliers donnés à la bonne tenue des ateliers pourront peut-être paraître secondaires auprès d'autres améliorations. Ils ont certainement joué leur rôle et un rôle qui n'est pas sans importance dans les efforts tentés par MM. Mame pour moraliser leurs ouvriers. Cette tâche n'était point aisée. La maison Mame est obligée, par la nature même de son industrie, d'employer un grand nombre de femmes, de jeunes filles; d'un autre côté, le séjour de la ville abonde en occasions de désordre. Tout a été mis en œuvre pour remédier à ces conditions défavorables; une surveillance vigilante, le bon choix

des contre-maîtres, les prédications de l'exemple, l'influence de l'esprit religieux, les conseils, la sévérité de la répression.

Les résultats ont répondu à tant d'efforts ; car, sur 530 ouvrières employées dans l'établissement, il s'en rencontre une ou deux tout au plus dont la conduite, dans le cours d'une année, laisse à désirer, et qui provoque quelques mesures disciplinaires : trait digne de remarque et qui prouve que les femmes peuvent être employées dans les usines sans courir toujours les dangers que l'on déplore. Du reste, en ce qui concerne l'ouvrière mère de famille, MM. Mame se sont toujours efforcés de la retenir autant que possible au foyer domestique, bien persuadés que tel est le moyen le plus important de moralisation auquel on puisse avoir recours. Les travaux de pliage, de couture des livres sont réservés aux femmes mariées et donnés à domicile.

On sait combien les établissements qui se fondent dans des centres urbains éprouvent de peine à s'attacher leurs ouvriers ; combien les liens qui unissent ces derniers à leurs patrons sont peu solides ; le plus souvent, ils ne se connaissent pas. L'ouvrier passe d'une manufacture à une autre avec une facilité qui éloigne toute permanence dans les rapports.

Cette observation rendra plus frappante encore les sentiments que les chefs de la maison Mame ont su inspirer à leurs ouvriers. Ce n'est guère qu'en cas de renvoi qu'un ouvrier se décide à quitter ces établissements, et ces cas eux-mêmes sont fort rares. On voit cette population saisir avec un réel empressement toutes les circonstances qui permettent de témoigner à ses chefs son respect et son dévouement.

Une si complète harmonie s'explique quand on pénètre dans l'intimité des faits, et il suffira d'un exemple pour en donner le secret : le chômage est chose inconnue dans la maison Mame. Dans les époques les plus difficiles le travail n'a point été suspendu ni ralenti par elle ; les salaires sont restés les mêmes. Mais il faut savoir aux prix de quels sacrifices MM. Mame ont obtenu quelquefois ce résultat.

La crise de 1848 surprit MM. Mame au milieu de grands travaux de transformation et d'agrandissement; elle leur suscita des embarras qui semblaient ne pouvoir être surmontés que par la fermeture immédiate de leurs ateliers. Aucun expédient ne paraissait de nature à conjurer cette triste éventualité. MM. Mame en trouvèrent un. Ils possédaient, à peu de distance de Tours, dans une des plus charmantes situations du pays, une belle et vaste propriété, bien de famille auquel ils étaient profondément attachés. MM. Mame vendirent leur terre au prix où on la vendait alors, et leurs ateliers ne connurent pas le chômage.

Si l'on ajoute à l'absence complète de chômage les institutions créées par MM. Mame directement ou encouragées par eux, institutions qui ont pour objet de supprimer, non-seulement pour l'ouvrier lui-même, mais pour toute sa famille, les frais de maladie, ou qui lui assurent une pension pour ses vieux jours, pension atteignant jusqu'à 600 francs, en certains cas; si l'on tient compte des subventions et secours de toute sorte qui lui sont donnés pour pourvoir à des besoins accidentels, on trouvera toute naturelle l'explication des rapports qui unissent à MM. Mame la population de leur usine, et l'on comprendra la valeur de l'exemple que le Jury a cru devoir récompenser.

ITALIE

**M. le comte de LARDEREL, Fabrique d'acide borique,
à Larderello (Toscane).**

La production de l'acide borique en Toscane est l'une des industries les plus remarquables et les plus importantes de l'Europe.

Elle a transformé une région qui, dans cette magnifique Toscane, était restée, jusque-là, stérile et déserte, et on a pu

voir, grâce à des travaux sagement ordonnés, toute une série d'émanations volcaniques, qui, pendant longtemps, n'avaient causé que l'étonnement, se changer en véritables sources de prospérité et de richesse.

En 1818, l'acide borique fut découvert dans les émanations de Monte-Rotondo. Bien que l'on ait, dès lors, apprécié la valeur d'une pareille découverte, on n'eut pas immédiatement l'idée d'en tirer parti. Plus tard quelques tentatives furent faites, mais elles demeurèrent infructueuses.

C'était à l'initiative prévoyante et aux intelligents efforts de M. François de Larderel qu'il était réservé de créer en Toscane l'industrie de l'acide borique.

Les premiers essais datent de 1818 et eurent lieu à Monte-Rotondo dans la circonscription de Volterra. Là est le point de départ de l'établissement qui, du nom de son fondateur, s'est appelé Larderello.

L'entreprise heureusement conduite alla de succès en succès. Elle compte aujourd'hui sept fabriques, autour desquelles se groupe une population ouvrière d'environ un millier d'individus. Cinq de ces établissements sont situés dans la circonscription de Volterra, et les deux autres, dans celle de Massa-Maritima. Ils se relient d'ailleurs tous à Larderello, qui est comme le chef-lieu de ce département industriel.

La production de l'acide borique se développa ainsi d'année en année. Elle ne s'élevait de 1818 à 1828 qu'à 50,000 kilogrammes, et on estime que, cette année, elle atteindra près de 2 millions de kilogrammes.

M. le comte de Larderel a eu ainsi un double privilège : en même temps qu'il jetait les fondements d'une fortune considérable, il dotait son pays d'une industrie nouvelle et répandait le bien-être autour de lui.

C'est à peine si, vers 1818, on pouvait habiter dans la région où se trouvent les établissements qu'il a fondés. Aucune voie de communication bien établie ; de vastes espaces incultes ; un pays d'un aspect désolé, à la fois insalubre et sauvage.

Aujourd'hui, l'œil y rencontre des centres importants de population reliés par des routes magnifiques aux villes voisines. Des ponts sont jetés sur les torrents ; de belles habitations, des églises et des écoles donnent à tout le pays une physionomie prospère. Il semble que la baguette d'une fée ait touché cette terre maudite pour en faire sortir la richesse.

On peut d'autant plus féliciter M. de Larderel de cette transformation que les agglomérations ouvrières auxquelles on la doit n'ont pas amené en même temps la démoralisation. Il est vrai que telle avait été la première préoccupation de M. Larderel. Il s'était appliqué avant tout à assurer une éducation religieuse et une instruction solide à tous ses ouvriers. Il avait pourvu aux besoins du culte, créé des écoles dont la fréquentation est obligatoire, et éloigné, par tous les moyens possibles, les divertissements dangereux.

Ayant pour principe de n'employer dans ses usines ni femmes ni jeunes filles, M. de Larderel évitait par là la cause la plus ordinaire du désordre et maintenait en même temps l'esprit et les habitudes de famille. Craignant toutefois, pour les femmes, le désœuvrement, il a tenu à leur procurer du travail. Des ateliers de tissage ont été créés spécialement pour elles. Des métiers fournis à domicile permettent aux femmes mariées de ne point quitter le foyer domestique tout en se créant quelques ressources de plus.

La moralité qui règne dans les populations ouvrières attachées aux établissements de M. de Larderel, leur développement intellectuel qui n'y laisse pas un seul illettré, l'absence presque complète des naissances illégitimes doivent en grande partie être attribuées à ces constants efforts et en sont aussi la récompense.

La condition matérielle des ouvriers n'a pas appelé moins vivement l'attention de M. de Larderel. Dans toutes les questions qui touchent à leur bien-être, il a apporté ce même esprit d'initiative, cette même largeur de vue, cette même énergie persévérante, qui ont assuré, en dépit de toutes les

difficultés, le succès de ses entreprises industrielles. Les qualités de M. François de Larderel lui ont survécu. Elles se rencontrent dans celui qui continue son œuvre, dans M. Frédéric de Larderel. Le même esprit dirige encore aujourd'hui ce groupe manufacturier.

La pensée constante de MM. de Larderel a été d'amener le plus possible les ouvriers à prévoir eux-mêmes leurs besoins et à se mettre en mesure d'y faire face.

Sous cette inspiration, les ouvriers des divers établissements se sont associés pour former un fonds de réserve alimenté par le salaire d'une journée de travail versé chaque mois à la caisse. Cette caisse est appelée le *fonds sacré*. Elle doit assurer des pensions aux vieillards, aux invalides et aux veuves d'ouvriers, fournir des dots aux jeunes filles, procurer des secours en nature aux ouvriers les plus pauvres.

Comme on le pense, les ressources de cette institution sont bien inférieures à tant de besoins, et il est nécessaire que de larges subventions, dues à la libéralité des patrons, viennent suppléer à cette insuffisance.

Rien d'ailleurs n'a été négligé dans les établissements de M. de Larderel pour assurer à l'ouvrier de bonnes conditions hygiéniques dans l'atelier, ménager sa santé et garantir, autant que possible, son existence contre les éventualités qui peuvent la menacer. Des habitations construites par les patrons lui fournissent d'une façon permanente des logements parfaitement sains et très-agréables.

Doit-on s'étonner que de tels efforts aient valu à MM. de Larderel une population ouvrière attachée de cœur à ses chefs, étrangère à tout esprit d'antagonisme depuis la fondation de l'usine, c'est-à-dire depuis 50 ans ? Doit-on s'étonner que cette population, à la fois morale et instruite, que ces familles prospères et heureuses se soient identifiées en quelque sorte à la manufacture ?

Ce sont là les justes conséquences d'une sollicitude qui est

contemporaine de la création des établissements de MM. de Larderel, et qui est devenue un héritage de famille.

SUÈDE

Société des mines et usines de HÖGANÄS (Scanie).

Parmi les exemples de réaction énergique contre la démoralisation et la misère qui ont été signalés au Jury, aucun n'a égalé par l'importance et la rapidité des résultats celui qu'offrent les mines et usines de Höganäs.

Créée à la fin du dernier siècle pour exploiter une riche houillère en Scanie, la Société de Höganäs a successivement annexé aux mines, en vue d'utiliser ses charbons menus, quelques établissements secondaires affectés à la fabrication du verre et des poteries; 665 ouvriers sont aujourd'hui attachés à l'ensemble de ces exploitations.

Cette agglomération, qui ne représente pas moins de 2,500 personnes, rapidement constituée dans une contrée peu peuplée, à l'extrémité d'une vaste paroisse rurale, manquait encore, il y a vingt-cinq ans, d'église et d'école. Pour développer promptement les exploitations on avait appelé de toutes les parties de la province une population nomade et déclassée, livrée à l'ivresse, habituée aux querelles et aux rixes, qui vivait entassée dans des logements mal disposés, rapidement construits autour de l'usine.

La Compagnie, obligée de discipliner ses ouvriers, au moins pendant les heures de travail, ne ménageait pas dans ce but les corrections. Chaque matin avait lieu sur les délits de la veille une enquête habituellement suivie de punitions corporelles.

En dépit de ces moyens, la situation morale allait s'aggravant chaque année, et, par une connexité digne de remarque, les résultats matériels de l'entreprise, malgré la va-

leur technique de la direction, malgré les sacrifices faits par la Compagnie pour ses installations, ne donnaient aux actionnaires que des espérances dont la réalisation était toujours ajournée.

Justement émue d'une situation qui se prolongeait et semblait n'avoir point d'issue, la Société résolut en 1843 d'y chercher un remède, en portant ses efforts vers son personnel d'ouvriers, jusque-là si négligé. Sous l'inspiration de son nouveau directeur, M. Sjökrone, elle s'imposa en leur faveur d'importants sacrifices.

Grâce à ces efforts, grâce surtout à l'action personnelle de M. Sjökrone, énergique à la fois et bienveillante, une œuvre de rénovation profonde se produisit graduellement, et la localité fut, ainsi qu'on va le voir, radicalement transformée. Autant son niveau moral était inférieur à celui des populations environnantes, autant il le dépasse aujourd'hui.

Il convient d'examiner de plus près les moyens qui ont conduit à ce résultat admirable.

Le premier soin de M. Sjökrone fut de donner à la vie de famille le moyen de se développer, en faisant sortir les ouvriers des chambres étroites et des pensions où ils vivaient entassés; il voulut que chacun eût son habitation distincte et son jardin.

De nombreuses maisons furent à cet effet construites par la Compagnie, et la jouissance en fut successivement concédée à titre de subvention gratuite. Puis, dès que les ouvriers commencèrent à posséder des économies, on les encouragea à en placer le montant en acquisitions, en construction de maisons, et l'on alloua, dans ce but, à tout ouvrier propriétaire de son habitation, une indemnité de logement, qui lui constitue ainsi un supplément de salaire.

Mais, pour achever la réforme, il y avait à livrer une lutte plus difficile et dans laquelle plus d'un industriel hésite à s'engager. L'ivrognerie régnait à Höganäs et, à sa suite, les habitudes vicieuses les plus invétérées. Pour combattre le mal, M. Sjökrone s'assura le concours d'un pasteur dévoué;

il prit à sa charge les frais de son traitement, fit construire une vaste église ainsi qu'un presbytère, et obtint plus tard que la localité fut érigée en paroisse.

C'est au zèle du digne ecclésiastique, le Dr Wieselgen, que M. Sjökröna attribue la plus grande partie du succès. On vit, par ses soins, l'esprit religieux se réveiller graduellement dans les familles, et, sous l'empire de ces sentiments, les habitudes de sobriété, d'honnêteté reparaître comme d'elles-mêmes dans les mœurs.

Poursuivi par ce chemin indirect, le but n'en fut pas atteint moins sûrement.

L'ivrognerie est aujourd'hui un fait assez rare pour que la constitution d'une Société de tempérance ait été reconnue comme actuellement sans objet.

Les querelles et les procès ont également à peu près disparu. Le règlement fait par M. de Sjökröna exige d'ailleurs de chacun de ses coopérateurs, qu'avant de déposer une plainte devant le juge il informe de son intention le directeur. L'arbitrage amiable de ce dernier détermine presque toujours la conciliation.

La Compagnie étend son patronage sur les délassements du dimanche. Un vaste jardin a été disposé pour son personnel. Tandis que les uns vont en famille s'asseoir sous les vieux arbres autour d'un panier de comestibles, d'autres se rencontrent aux environs d'un chalet où sont vendus des rafraîchissements. Les boissons spiritueuses, toutefois, n'y sont pas admises, et le débit en est prohibé dans toute l'enceinte des établissements. Une vaste salle est affectée dans le chalet aux exercices gymnastiques.

Souvent aussi les jeunes gens se réunissent en chœur de musique vocale ou en orchestre sous la direction d'un maître payé par la Compagnie.

A côté des soins religieux et moraux la Société s'est appliquée, avec une grande sollicitude, aux soins de l'instruction. Les enfants des ouvriers avaient, dans le principe, pour tout

enseignement celui que leur donnait un ancien caporal qui, moyennant une faible indemnité ajoutée à sa retraite, remplissait dans l'établissement les fonctions d'instituteur. Ils reçoivent aujourd'hui, sous des formes variées, les connaissances appropriées à l'âge, au sexe et aux aptitudes de chacun. Huit institutions ont été organisées à leur profit.

Deux écoles supérieures reçoivent, l'une les garçons, l'autre les filles dont l'instruction est la plus avancée et leur donnent un enseignement moyen fort complet et qui comprend même la connaissance de plusieurs langues étrangères.

La généralité des enfants se partage entre deux écoles primaires ; leur enseignement est gratuit et la Compagnie fournit même aux élèves les livres d'enseignement.

Trois salles d'asile sont destinées aux enfants les plus jeunes.

Des cours d'instruction complémentaire réunissent, le dimanche, les jeunes ouvriers, le mercredi, les jeunes filles.

Enfin on a organisé pour ces dernières un enseignement professionnel qui leur permet plus tard de travailler fructueusement au foyer domestique. Cet enseignement se donne dans un atelier où l'on apprend aux élèves les travaux d'aiguille et le tissage. Une maîtresse spéciale, que la Compagnie a fait venir de Stockholm, leur enseigne le filage double ; une seconde maîtresse, venue de Nassau, leur enseigne le tressage de la paille ; sous sa direction, plusieurs jeunes filles arrivent à faire, avec une grande perfection, des chapeaux, des nattes, des pantoufles, etc.

M. de Sjökröna a également organisé diverses institutions de prévoyance, les unes alimentées par une cotisation obligatoire, telles que la caisse pour les veuves, les autres libres, telles que la Caisse d'épargne, et une caisse spéciale créée pour venir en aide aux familles d'ouvriers décédés à la suite d'accidents dans les mines. Cette caisse ne reçoit que des offrandes volontaires ; les ouvriers tiennent à honneur d'y souscrire.

Il faut mentionner une dernière institution destinée à honorer la vieillesse de l'ouvrier qui s'est distingué par son zèle et sa probité ; c'est une médaille d'argent que la Compagnie a été autorisée par le Roi à conférer et qui est portée actuellement par huit ouvriers.

Tels sont les efforts qui ont amené la transformation profonde signalée à Höganäs. Les résultats financiers obtenus en même temps par M. de Sjökröna n'ont pas été moins satisfaisants et il a pu justifier ainsi le principe qu'il avait posé comme point de départ à ses réformes : « *Jamais on n'arrive aussi bien à rendre une entreprise prospère qu'en la fondant sur la moralité et sur l'esprit chrétien.* »

MENTIONS HONORABLES

ALLEMAGNE DU NORD

M. BOLTZE, à Salzmünde (province de Saxe).
Fabrication de briques.

La localité de Salzmünde, située à quelques lieues de Halle-sur-Sale, est le centre de l'exploitation agricole et des importantes usines possédées par M. Boltze.

L'exploitation agricole s'étend sur une superficie de 3,500 hectares et comprend onze fermes.

Les établissements industriels embrassent un moulin à farine, une sucrerie, une distillerie, une briqueterie et enfin une usine destinée à laver et à préparer la terre à porcelaine.

M. Boltze occupe ainsi en ce moment 2,000 ouvriers.

Créées en 1847, ces industries se développèrent rapidement et demandèrent bientôt plus de bras que la contrée n'en pou-

vait fournir. Il fallut faire appel à l'élément étranger. La première préoccupation de M. Boltze fut d'installer convenablement les ouvriers du dehors, de les amener à se fixer, et enfin de maintenir par là, autant que possible, les liens et l'esprit de famille. Il tenta dans ce but divers essais. Les ouvriers furent d'abord engagés à construire eux-mêmes leurs habitations. Le terrain et les matériaux étaient mis gratuitement à leur disposition et des terres leur étaient louées pour la culture, à des prix presque insignifiants. Plus tard, les circonstances conduisirent M. Boltze à construire lui-même, pour répondre à ses vues, de vastes bâtiments ; 346 ouvriers y sont logés par lui dans les meilleures conditions, et des pensions, établies par ses soins, fournissent des aliments à des prix très-réduits ; un jardin potager attient à chaque logement.

Diverses institutions garantissent l'ouvrier contre les éventualités qu'entraîne la maladie. L'organisation de la caisse de secours qui est administrée par M. Boltze a été de sa part l'objet de soins particuliers. Au reste, il est facile de constater que l'ouvrier de Salzmünde cherche, par ses propres efforts à pourvoir à ses besoins et à se créer des ressources.

La caisse d'épargne créée par M. Boltze en 1857 reçoit de nombreux dépôts dont le chiffre témoigne de l'aisance croissante. On doit ajouter que ce bien-être n'est point circonscrit à la seule classe ouvrière.

Le village de Salzmünde s'est transformé. Il n'avait que 30 habitants au commencement du siècle ; il en compte 800 aujourd'hui.

M. Boltze y a fondé une église, une école élémentaire, et a pourvu à l'entretien de ces créations en les dotant d'un capital important. Près de ces édifices a été construit, avec la même générosité, un établissement destiné à recevoir les ouvriers malades et invalides et à servir de salle d'asile.

Voulant s'assurer un personnel habile et instruit, M. Boltze fondait encore, dans une de ses fermes, une institution dont le but est de donner aux jeunes gens l'enseignement

technique. Cette institution est fréquentée gratuitement par 100 élèves de quatorze à vingt ans.

Le sort des ouvriers ruraux n'a pas été l'objet de soins moins assidus.

De petites maisons, avec potager, leur sont fournies. La plupart cultivent pour leur compte des pommes de terre, du blé ; des terres leur sont concédées dans ce but et un certain nombre d'entre eux possèdent du bétail, preuve manifeste des économies qu'ils réalisent.

Il était difficile de grouper autour des établissements de Salzmünde un plus grand nombre d'institutions utiles. Les témoignages les plus considérables s'accordent avec les faits pour constater les résultats importants qui en sont sortis et pour montrer dans M. Boltze un des types que le Jury spécial a pour mission de signaler et de récompenser.

**M. Frédéric KRUPP, à Essen (Prusse rhénane).
Fonderie d'acier.**

Fondé il y a quarante ans, cet établissement s'est développé avec une progression remarquable.

8,000 ouvriers y sont actuellement occupés à la production de l'acier fondu ; 1,500 à l'exploitation de mines de houille, de fer et de hauts fourneaux situés aux environs d'Essen.

Les ateliers de l'aciérie s'étendent sur une superficie de 204 hectares, dont 51 sont couverts ; ils comprennent 400 fourneaux, 280 tours, 110 forges, 100 machines à raboter, 40 marteaux-pilons, etc.

La production d'acier s'y est élevée, en 1866, à 60 millions de kilogrammes, représentant 37,500,000 francs.

Dans ce vaste ensemble, au milieu d'une agglomération d'ouvriers aussi considérable, et qui, avec l'extension des usines, s'augmente chaque année d'éléments nouveaux, main-

tenir une ferme discipline, réprimer l'ivrognerie, développer l'instruction, organiser un système de primes habilement conçu, favoriser l'épargne, conserver au foyer domestique la présence et l'activité des femmes, sont des mérites qui tirent de ces difficultés mêmes un prix nouveau.

Une institution des plus prospères est celle de la Caisse de secours. Outre les allocations habituelles en cas de maladie, elle assure à chaque ouvrier, après vingt ans de service actif, une pension égale à la moitié de son salaire et qui atteint l'intégralité après trente-cinq ans. L'administration de la Caisse est confiée à un Comité élu par les membres, sous la présidence perpétuelle de M. Krupp.

Cent vingt habitations ont été construites par le patron et sont louées à bas prix. Des ménages ont été organisés pour 650 ouvriers célibataires ; ils y trouvent à la fois le logement et la nourriture. Une boulangerie livre le pain à 15 pour 100 au-dessous du cours. Un établissement spécial débite une bière légère, mais saine et à bas prix.

Il convient de mentionner aussi les *titres de bénéfices* conférés à un assez grand nombre d'ouvriers et qui leur assurent une certaine participation dans les résultats de l'établissement.

Un autre système de récompenses consiste dans des primes délivrées pour des services éprouvés, et qui sont appelées *bons de cadeaux* ; le montant en est payable à l'ouvrier dans les cas de maladie et de détresse accidentelle ; si l'ouvrier meurt, ce montant est versé à sa famille ; 200 bons de cette nature ont été donnés par M. Krupp ; ils représentent une somme de 512,500 francs.

Grâce à ces mesures, la stabilité s'est développée dans l'établissement, et aucun débat irritant n'est venu, depuis sa création, y troubler la bonne entente.

**Le consul QUISTORP. Fabrique de ciment de Portland,
à Lebbin, près Stettin (Poméranie).**

Située dans l'île Wollin, à l'embouchure de l'Oder, la fabrique de Lebbin est exploitée depuis dix ans par M. le consul Quistorp ; elle a pris rapidement sous sa direction un rang éminent parmi les établissements où règnent, avec le bien-être, des liens d'affectueuse union.

Appliquant à ses 500 ouvriers les règles qu'il avait déjà mises en pratique lorsqu'il possédait la briqueterie à vapeur de Glienken, M. Quistorp résolut de prouver, par le témoignage des faits, que l'usine, source trop fréquente de désordres, peut, conduite chrétiennement, devenir, au contraire, pour les populations qu'elle occupe, un instrument d'ordre, de discipline salulaire et d'amélioration morale.

« Le principe qui a guidé dès l'origine mes efforts et qui est
« resté leur but constant, dit-il dans son mémoire, est celui
« de concourir à relever, pour ma part, la bonne renommée
« du travail manufacturier passablement atteinte, dans l'esprit
« des hommes religieux surtout, en montrant par des faits, que
« l'ordre, la moralité et la stricte observation de tous les de-
« voirs chrétiens, peuvent non-seulement se concilier avec
« les exigences de l'industrie, mais sont au contraire essen-
« tiels à sa prospérité. Ma fabrique a pour devise : Tout fon-
« der sur la bénédiction de Dieu (*auf Gottes Segen ist alles*
« *gelegen*) ; et les résultats que j'ai obtenus en m'attachant à
« cette règle, m'ont démontré avec évidence tout ce qu'elle
« renfermait de force. »

Ces pensées inspirèrent l'action personnelle du patron dans les rapports quotidiens que crée le travail manufacturier. A l'autorité de l'exemple s'allièrent d'affectueux conseils ; à une fermeté juste, cette sollicitude persévérante que ne lassent pas les plaintes de l'ouvrier et qui sait étendre, jusque sur sa vie privée, de bons offices.

M. Quistorp ne négligea pas non plus les moyens indirects et généraux de réforme. Pour éviter que ses ouvriers ne fréquentassent les cabarets qui s'étaient multipliés aux abords de la fabrique, il établit, à la sortie des ateliers, un magasin dans lequel une bière de bonne qualité fut vendue à bas prix pour être consommée à domicile. Cette concurrence amena la disparition graduelle des débits de boissons fortes, mieux, au dire du patron, « que ne l'eût fait un règlement même de police. »

Un jeu de boule fermé fut construit au milieu d'un jardin planté d'arbres ; chauffé en hiver, et ouvert à tous les membres des familles d'ouvriers , il devint le rendez-vous habituel du dimanche.

Mais il importait surtout d'attacher l'ouvrier à son habitation ; un soin particulier fut apporté dans ce but à la question des logements. M. Quistorp fit construire un bon nombre de maisons sur des modèles variés , ayant de trois à cinq pièces, isolées chacune dans un jardin. Les louant à bas prix, il mit à leur entretien des conditions particulières d'ordre et de propreté.

M. Quistorp fit mieux encore ; il fournit gratuitement aux ouvriers qui se firent bâtir leur habitation le terrain, une partie des matériaux de construction et des avances en argent ; cinquante et une maisons se sont élevées dans ces conditions.

Une Société de secours mutuels fut organisée avec le concours des ouvriers : elle assure des pensions de retraite aux ouvriers invalides ou âgés et des pensions à leurs veuves.

Une Société de consommation, dont la prospérité se développe rapidement, maintient à des prix modérés le taux général des denrées.

Cependant les deux forces auxquelles M. Quistorp a eu recours avant tout sont encore l'instruction et la religion.

Deux écoles annexées à l'usine y reçoivent quatre-vingt-dix enfants. La régularité de la fréquentation est complète, bien que le régime de pénalités, instituées par les règlements scolaires,

n'y soit pas mis en vigueur. Le succès de l'enseignement y a été reconnu assez remarquable pour que l'administration ait attribué à l'une de ces institutions le rang d'école-modèle, propre à recevoir les candidats qui se destinent aux établissements pédagogiques.

Un orphelinat est annexé aux écoles.

Une bibliothèque et une salle de lecture sont toujours ouvertes aux ouvriers, qui les fréquentent assidûment.

M. Quistorp a fait établir un oratoire dans son établissement. Là, tous les matins et tous les soirs, ont lieu des exercices religieux, auxquels assiste tout le personnel de l'usine et que préside le patron en personne ou l'un des instituteurs. Les enfants des écoles y sont conduits. Les ouvriers s'y rendent librement, aucune pression n'étant exercée sur eux à cet égard.

Grâce à ces efforts, un esprit remarquable d'ordre et de moralité règne parmi les ouvriers. Ils n'ont pas de meilleure fête que celle où, le dimanche, M. Quistorp se rend au milieu d'eux sur l'un des points pittoresques de la plage. De beaux chants, exécutés par un chœur de musique vocale, qui se fait également entendre dans les cultes quotidiens, accompagnent et égaient la promenade.

Sous l'influence des sentiments répandus dans les ateliers, plusieurs détenus libérés, placés dans la fabrique par l'administration des prisons, se sont moralement assez réformés pour persister dans leur bonne conduite, bien que placés ensuite dans d'autres établissements.

En même temps les sentiments d'attachement pour le patron se sont développés de plus en plus. A deux reprises, les ouvriers en ont donné des preuves touchantes. Pendant la crise de 1858, alors que le crédit de M. Quistorp était tombé à rien, ils venaient eux-mêmes lui offrir leurs épargnes sous des formes détournées et délicates; en 1866, lors de la guerre en Allemagne, ils acceptaient sans plainte une réduction de 33 pour 100 sur les salaires, et la fabrique de Lebbin conti-

nuait à marcher, tandis que, autour d'elle, la plupart des établissements suspendaient leurs travaux.

De ces faits, M. Quistorp conclut que si les institutions qu'il a créées en faveur de ses ouvriers lui ont imposé d'importants sacrifices pécuniaires, « *c'est aussi l'un des placements qui lui ont rapporté les meilleurs intérêts.* »

**MM. STUMM frères, fonderie et forge de Neunkirchen,
près Saarbruck (Prusse rhénane).**

Les forges de Neunkirchen sont un établissement d'origine ancienne, exploité depuis le commencement du siècle par la maison Stumm frères. Trois générations de propriétaires, appartenant à cette famille, s'y sont succédé, apportant tour à tour à l'usine d'importants accroissements. C'est à eux que revient l'initiative de perfectionnements notables qui se sont propagés dans les centres environnants : l'introduction de la fabrication de la fonte au coke, celle de la fonte et du fer à la houille.

L'établissement réunit aujourd'hui cinq hauts fourneaux, trente fours à puddler, et une vaste fonderie. Il occupe 1,200 ouvriers.

On y trouve d'autre part une longue tradition de bons rapports, de saines conditions d'existence, chez les ouvriers; chez les patrons, une sollicitude éclairée et bienveillante.

Une Société de secours mutuels pourvoit non-seulement aux besoins des malades, mais assure une pension aux ouvriers invalides, à leurs veuves et à leurs enfants ; son actif est d'environ 100,000 francs.

Des fourneaux économiques fournissent aux ouvriers éloignés de leur domicile une nourriture substantielle.

Quatre-vingt-onze habitations, construites par MM. Stumm, logent à prix réduits cent dix familles ; des dortoirs soumis à

une discipline vigilante reçoivent pendant la semaine les ouvriers appartenant aux localités les plus éloignées de l'usine.

MM. Stumm considèrent qu'aucune mesure n'est mieux faite pour assurer le bien-être de leurs ouvriers que la jouissance d'un petit terrain à mettre en culture, et ils ont fait de grands efforts pour leur assurer cet avantage. Plus de 100 hectares ont été divisés en lots de 50 à 75 ares, et sont loués à moitié prix aux ouvriers les plus dignes de cette faveur. La première condition du bail c'est que l'ouvrier ait du bétail, et qu'il cultive lui-même ou par les membres de sa famille. Le contrat expire par le seul fait d'une sous-location.

MM. Stumm louent aussi à l'enchère une vaste surface de prairie. Les lots sont d'un demi-hectare, et les ouvriers sont seuls admis à concourir. Grâce à ces parcelles de prés, la plupart des familles peuvent nourrir une vache, qui leur fournit ainsi, outre une alimentation avantageuse, l'engrais nécessaire à la culture.

Les travaux agricoles sont en général laissés aux soins de la femme et des enfants ; ils suffisent à la consommation de la famille en pommes de terre et légumes. Les lots de terre sont fort recherchés par les ouvriers ; aussitôt que l'un d'entre eux est vacant, la concurrence qui se produit pour en obtenir la jouissance est des plus empressée.

Les patrons se sont appliqués à faciliter aux ouvriers l'acquisition de l'habitation. Tout ouvrier qui a économisé mille francs a le droit de faire à l'établissement un emprunt hypothécaire de 2,000 francs, à 4 pour 100 d'intérêt, pour construire une maison. Le montant du prêt est graduellement retenu sur le salaire. Ce système donne, dès le principe, à l'ouvrier la qualité de propriétaire, et on le préfère, sous ce rapport, à un système de retenue prolongée, qui fait pendant trop longtemps de l'ouvrier un simple locataire.

288 maisons ont été construites dans ces conditions ; elles représentent un capital de 675,000 francs. Cette somme est au-

jourd'hui remboursée, à l'exception de 150,000 francs seulement.

MM. Stumm ne se sont pas arrêtés là.

Quelque bonne que fût l'école de la commune, ils ont créé dans l'enceinte de l'établissement une institution spéciale suivie par 140 enfants et divisée en deux classes. Ils y ont ajouté une salle d'asile suivie par 100 enfants ; un ouvroir où 80 jeunes filles sont instruites dans les travaux à l'aiguille ; deux cours supérieurs, destinés, l'un, aux fils l'autre, aux filles des employés.

Une vaste église a été édiflée, et le traitement d'un ecclésiastique spécial payé par l'établissement.

A côté de ces mesures spéciales, il convient de signaler l'action individuelle à laquelle **MM. Stumm** attachent la plus haute importance. Ils sont aidés dans cette œuvre par les dames de leurs familles qui s'occupent avec sollicitude des femmes des ouvriers, et se sont assuré le concours de plusieurs diaconesses ; l'une de celles-ci est chargée de visiter et de soigner les malades à domicile ; une autre dirige un asile ouvert pour les veuves ; d'autres sont à la tête des institutions destinées aux jeunes filles.

Grâce à ces influences, les bonnes mœurs s'affermissent et consolident de plus en plus un état déjà fort remarquable de bien-être et d'harmonie.

M. Lothaire DE FABER. — Fabrique de crayons à Stein, près Nuremberg (Bavière).

La fabrique de **M. Lothaire de Faber** s'élève dans le village de Stein, sur les bords de la Rednitz, à une lieue de Nuremberg. Créée il y a plus d'un siècle, ses débuts ont été des plus modestes et ses développements lents et difficiles. Lorsqu'en 1839 son propriétaire actuel en prit la direction, elle ne comp-

taient que 30 ouvriers, et son chiffre d'affaires ne dépassait pas 30,000 francs par an. Actuellement, 500 ouvriers sont occupés à Stein et 273 à Geroldsgrun, fabrique d'ardoise voisine, annexe de la fabrique de crayons. L'humble hameau de Stein s'est transformé en village opulent, et la vieille maison qui servait d'habitation et d'atelier au bisaïeul de M. Lothaire de Faber, disparaît comme un simple bureau, au milieu des bâtiments spacieux qui composent la fabrique.

Ce remarquable essor est dû surtout aux efforts du propriétaire actuel. Nourri de fortes études, formé par un séjour à Londres et à Paris aux habitudes d'un large commerce, il s'appliqua à perfectionner les produits de son usine, à leur frayer des débouchés à l'étranger ; il créa successivement des agences à New-York, à Londres, à Paris ; cette dernière surtout, en vue de se tenir au courant des exigences de l'élégance et du goût. Enfin, il s'assura d'importants moyens de succès en traitant avec M. Alibert, qui avait découvert, en Sibérie, dans les monts Saïans, non loin d'Irkoutsk, un graphite d'une qualité assez pure pour rivaliser avec celui des mines épuisées du Cumberland. Exploités au milieu de difficultés innombrables, transportés des bords de la Chine à travers la Sibérie et la plus grande partie de l'Europe, les produits bruts de la mine de Bagoutol, arrivent aujourd'hui à l'usine de Stein où ils reçoivent les préparations nécessaires à la fabrication des crayons dans leurs formes et leurs qualités diverses.

Tout en poursuivant avec succès l'extension de son industrie, M. de Faber ne travaillait pas avec moins de zèle à assurer le bien-être de ses ouvriers, à favoriser leur amélioration morale, à fortifier ainsi l'harmonie des rapports qui distingue son établissement.

En 1839, il créa une caisse de retraite qui, par ses dispositions bien conçues, a servi de type en Bavière à diverses institutions de même nature ; plus tard, il y ajoutait un fonds de retraite pour les ouvriers invalides et une caisse d'épargne.

En même temps, il donnait à l'instruction des enfants et des adultes les plus grands soins, créait de ses deniers une salle d'asile, faisait reconstruire l'école et y entretenait un second maître.

Il organisait aussi pour les adultes une société dite d'émulation. Les membres de cette association se réunissent un soir par semaine, discutent quelque sujet scientifique, puis cherchent la solution de questions diverses, posées par écrit ; la soirée se termine par des lectures et par une conversation générale. Une bibliothèque appartient à la société, qui s'est également abonnée à un choix de feuilles et de publications périodiques. Les dépenses sont couvertes par les cotisations des membres et par le large complément qu'y ajoute au besoin M. de Faber.

A côté de ces délassements utiles, les ouvriers en trouvent de moins sérieux dans les exercices d'une société d'arbalétriers et de deux sociétés de chant ; celles-ci exécutent, le dimanche, dans la forêt voisine, de beaux chœurs, étudiés, les jours de la semaine, pendant les heures du soir.

La discipline morale des ateliers n'a pas été l'objet de moins de sollicitude. M. de Faber a pris depuis longtemps pour lui-même et donné à sa fabrique cette triple devise : *vérité, moralité, activité*, et il a voulu que des préceptes, inspirés du même esprit, présidassent à l'activité commune. Des règlements, rédigés avec détails, tracent à chacun ses devoirs, sauvegardent ses droits.

Désireux de favoriser le développement de la vie de famille, M. de Faber s'est préoccupé vivement d'améliorer les habitations ouvrières ; tantôt il a acheté des logements pour en modifier les dispositions, tantôt il a construit des maisons modèles ; il a fini, de la sorte, par assurer à ses ouvriers cent habitations spacieuses et saines dont les avantages sont vivement appréciés par ceux qui en obtiennent la jouissance.

Il a institué des primes destinées, les unes à encourager ceux qui se sont distingués par leur travail et leur conduite,

les autres à augmenter les salaires des plus anciens ouvriers.

Les femmes mariées sont maintenues au foyer domestique, et les jeunes filles seules occupées dans les ateliers, au milieu de soins qui mettent leur moralité à l'abri de toute atteinte.

Enfin, on peut mentionner encore, comme l'un des traits les plus caractéristiques de l'établissement, le développement de l'esprit religieux. Heureux et reconnaissant du succès de son industrie, M. Faber ne crut pouvoir donner à ses coopérateurs un gage plus utile de gratitude et d'intérêt qu'en dotant la localité, jusque-là simple succursale d'une paroisse voisine, d'une église qui lui appartint en propre. 118,000 francs furent affectés à cette construction, terminée en 1861, et ce fut au son joyeux de ses cloches, ébranlées pour la première fois, qu'ouvriers et patrons célébrèrent dans une fête pleine de cordialité et de témoignages mutuels d'affection, l'anniversaire de la centième année d'existence de la fabrique de crayons.

MM. HAUEISEN et fils. — Fabrique de faux et faucilles à Neuenburg (Wurttemberg).

La fabrique de faux et faucilles de MM. Haucisen et fils, fondée à Neuenburg-sur-Enz, en 1803, agrandie en 1854, par l'acquisition de nouvelles forces hydrauliques, ne produit aujourd'hui pas moins de 6 à 700,000 faux, faucilles et hâches-pailles. La confection de ces instruments, qui varient de formes suivant les nombreux types en usage dans les différentes contrées, occupe 176 ouvriers et apprentis.

Un ensemble complet de traits recommandables signale l'établissement. Au point de vue des institutions de prévoyance, il possède depuis 1805, sous le nom de *Bourse fraternelle*, une caisse de secours dont l'actif s'élève à 90,000 francs. Cette association ne garantit pas seulement à ses membres une indemnité en cas de maladie, elle assure une retraite

aux ouvriers âgés ou infirmes, une pension à leurs veuves, et des secours hebdomadaires aux enfants orphelins jusqu'à l'âge de quinze ans. Ces privilèges cessent du moment où l'ouvrier quitte la fabrique ; d'une autre part, celui qui n'a pas fait son apprentissage dans l'établissement ou qui n'est pas fils d'un sociétaire n'y est admis qu'à la condition d'acquitter des droits d'entrée assez élevés : 240 francs pour lui, autant pour sa femme, 4 fr. 20 pour chacun des enfants. Si l'enfant est illégitime, le droit d'entrée s'élève à 21 francs.

Une société de consommation et de crédit complète cette institution.

Les ouvriers sont en majorité propriétaires, et possèdent en général, outre leur habitation, des champs, et une petite culture. Les patrons, pour favoriser ces travaux, louent à plusieurs d'entre eux des terres et des jardins à des conditions exceptionnellement avantageuses.

Les habitudes de stabilité sont très-grandes. La plupart des ouvriers ont été élevés dans l'établissement et ne l'ont jamais quitté.

Une discipline à la fois ferme et paternelle, un système de primes bien organisé, des cours de perfectionnement donnés le soir aux apprentis, un système d'avances destiné à faciliter aux ouvriers les acquisitions foncières, sont autant de faits signalés à l'honneur de MM. Haueisen.

Les femmes mariées ne sont jamais employées dans leur usine.

Enfin, et ces caractères ont une importance essentielle, depuis soixante-quatre ans la bonne entente entre ouvriers et patrons est restée complète et l'industrie introduite dans une localité jusque-là purement agricole y a créé de nouvelles ressources et en a accru le bien-être, sans y troubler les bonnes traditions.

**M. Charles MEZ. — Filature de soie à Fribourg-en-Brisgau
(Grand-duché de Baden).**

Un des aïeux de M. Mez introduisait, vers 1760, l'industrie de la soie dans les environs de Fribourg-en-Brisgau.

En 1834, M. Mez lui-même fondait, dans cette ville l'importante manufacture qui a attiré l'attention du Jury.

M. Metz s'est donné pour tâche de résoudre un des plus difficiles problèmes que présente le régime manufacturier actuel.

Amené par la nature de son industrie à employer un grand nombre de jeunes filles, il s'est efforcé non-seulement de préserver leurs mœurs de tout péril, mais encore d'employer l'usine à compléter leur éducation et à les préparer à l'accomplissement des devoirs de la vie domestique.

Tel est l'idéal qu'à poursuivi M. Mez. Pour l'atteindre il a eu recours à deux moyens :

1° Créer dans les campagnes un certain nombre de succursales de la fabrique centrale, et n'employer que des ouvriers de la localité ;

2° Instituer auprès de l'usine urbaine, qui reçoit forcément des ouvriers du dehors dont les familles sont plus ou moins éloignées, des établissements spéciaux destinés à recueillir, à loger et à nourrir les jeunes ouvrières et où leur éducation est l'objet de soins assidus.

Cette combinaison a obtenu un plein succès. Il y a environ trente ans, M. Mez fondait, dans les environs de Fribourg, cinq fabriques succursales, choisissant de préférence les localités où il trouvait des bras sans occupation. Ces succursales devaient, selon sa propre expression, constituer autant de paratonnerres contre l'oisiveté.

Ainsi M. Mez, dans le choix de ces localités, ne se préoccupait pas seulement des facilités plus ou moins grandes qu'y rencontrerait son industrie, au point de vue des forces mo-

trices, de l'économie du combustible et de l'abondance des débouchés; il songeait surtout à la population ouvrière qu'il devait employer, il subordonnait, en quelque sorte, ses intérêts à ceux de cette population, ou plutôt il les considérait comme inséparables.

Quel a été le fruit de ces vues généreuses? C'est que M. Mez, loin d'apporter aux localités où il établissait des usines, ces inconvénients qui en sont trop souvent la conséquence, y introduisait l'aisance, apportant au travail agricole le complément de ressources nécessaire pour en faire sortir le bien-être. Au point de vue moral il améliorait la condition des habitants de ces campagnes, et, pour lui-même, il s'assurait le concours d'ouvriers excellents et parfaitement stables.

A Fribourg, M. Mez n'obtenait pas des résultats moins importants. L'établissement créé par lui, il y a trente ans, pour recevoir les jeunes ouvrières, et qui consiste en deux maisons, situées dans la cour de l'usine, renferment actuellement 102 lits. Les dortoirs sont installés dans les meilleures conditions hygiéniques.

Une femme, digne de toute confiance et assistée de deux aides, dirige la maison. Après le travail de l'atelier, les jeunes ouvrières sont exercées aux soins du ménage; elles reçoivent des leçons de couture. Les exercices gymnastiques, le chant, la lecture à haute voix les occupent également.

Le prix de leur nourriture, préparée à tour de rôle par quelques-unes d'entre elles pour les former aux occupations domestiques, est fixé par elles-mêmes; il est fort modique, mais une subvention du patron le complète. 202 jeunes filles prennent leurs repas dans l'établissement. Grâce à la bonne alimentation, grâce au système qui fait alterner avec les travaux de l'atelier, ceux du ménage, l'état sanitaire y est des plus favorables.

Pendant leurs maladies les ouvrières sont soignées dans

l'hôpital même de la ville, en vertu d'un arrangement spécial conclu par M. Mez.

Sous les incitations de cet esprit d'ordre, la plupart des ouvrières réalisent des économies : une caisse d'épargne créée par le patron reçoit leurs dépôts ; certaines d'entre elles on fait des versements qui dépassent 500 francs.

Le but poursuivi par M. Mez s'est trouvé ainsi pleinement atteint. Une moralité exceptionnelle caractérise sa manufacture. Depuis trente années qu'il la dirige, aucun fait d'immoralité n'a été signalé et l'on a constaté qu'il ne s'est produit parmi ses ouvrières aucune naissance illégitime.

Non-seulement le patron est parvenu à éviter, pour les jeunes filles qu'il emploie, le mauvais renom qui, dans certaines localités, s'attache aux ouvrières de fabrique, mais il a fait en sorte que leur séjour dans son établissement devînt une recommandation et un titre qui leur permissent de se marier plus facilement et dans des conditions plus avantageuses.

L'harmonie qui règne dans la manufacture n'est pas moins frappante. Aussi bien l'esprit de justice qui préside à la fixation des salaires devait-il prévenir à jamais toute contestation.

Dans de telles conditions il n'est pas surprenant que l'admission dans cet établissement soit recherchée par un nombre d'ouvriers qui excède de beaucoup les besoins.

On ne peut se défendre, en présence de pareils faits, de reconnaître combien l'influence fatale ou bienfaisante de l'industrie dépend de la pensée qui préside à la direction des usines. C'est une force immense qui peut être mise au service du bien comme au service du mal. Qu'un patron sente le poids de sa responsabilité, qu'il soit animé du profond sentiment religieux qui caractérise si bien les efforts de M. Mez, et ces mêmes établissements, sources de discorde et de corruption parfois, se transforment en foyer de bien-être et d'harmonie. M. Mez a compris cette responsabilité. Toute sa carrière industrielle a été la réalisation d'une inspiration généreuse et

chrétienne. Il n'en a rien coûté à sa prospérité, et il est devenu le bienfaiteur de la population attachée à ses usines.

AUTRICHE

M. Henri DRASCHÉ. — Houillères et fabrications de briques (Hongrie et Basse-Autriche).

Les établissements possédés par M. Drasché, ne forment pas un tout homogène. Composés d'un vaste ensemble d'exploitations houillères et de briqueteries, ils sont situés sur divers points de l'Empire, dans la haute et basse Autriche, en Bohême, en Pologne et en Hongrie.

Une population ouvrière, d'environ 7,520 âmes est attachée aux quinze houillères et aux deux briqueteries qui constituent ce groupe dont l'importance est attestée encore par le chiffre énorme de la production.

On n'évalue pas ce chiffre, en effet, à moins de 6 millions de quintaux de houille et de 120 millions de briques, représentant un mouvement d'affaires annuel de 12 millions de francs.

M. Drasché débutait, il y à trente-huit ans, comme directeur d'un des établissements qu'il possède aujourd'hui et qui appartenait à un de ses parents. Bientôt il prenait dans la maison le titre d'associé et finissait par rester seul propriétaire.

Ses entreprises reçurent dès lors, d'année en année, une extension plus considérable et elles lui donnèrent enfin la grande situation qu'il occupe aujourd'hui.

M. Drasché n'a point voulu que sa générosité envers ses ouvriers demeurât au-dessous de sa haute prospérité. Énumérer les institutions qui ont été créées dans ses établissements pour venir en aide à l'ouvrier, dans toute les phases de sa vie, pour lui donner une instruction solide, et assurer son

bien-être jusque dans ses vieux jours, ce n'est faire autre chose qu'énumérer les largesses de ce chef d'industrie. Il dotait les caisses de secours établies dans ses usines d'un capital de 400,000 francs, destiné à en assurer le fonctionnement. Il créait un fonds également considérable dont le revenu s'élève à près de 30,000 francs par an, pour assurer des pensions à ses employés et contre-maitres, pour pourvoir à l'existence de leurs veuves et élever leurs orphelins.

De petits hôpitaux étaient construits à ses frais, près de la plupart de ses usines.

Enfin, et c'est là un fait qui est de nature à frapper l'attention, tous ses ouvriers et employés reçoivent le logement et le chauffage gratuitement, M. Drasché ayant fait construire dans ce but près de quatre cents maisons.

Dans un ordre de choses plus élevé, M. Drasché s'est imposé des sacrifices qui ne sont pas d'une moindre importance ; la création d'écoles, de salles d'asile, la construction ou l'agrandissement des édifices religieux ont également sollicité sa générosité. Désireux de mettre les enfants d'un certain nombre de ses employés en état d'acquérir une instruction supérieure, il instituait à leur profit, dans un établissement public voisin, douze bourses de 500 francs chacune.

Les circonstances ont permis à M. Drasché d'apprécier les résultats que de tels efforts sont appelés à produire, au point de vue des rapports qui unissent les ouvriers à leur patron. Non-seulement il est parvenu, depuis trente-huit ans, à conserver d'une façon permanente la plupart de ses ouvriers, mais de plus il a expérimenté, au milieu des crises politiques, le dévouement qu'ils professent pour lui.

Plusieurs de ses établissements sont situés aux portes de Vienne et, dans le moment où la révolution de 1848 amenait la démolition, dans les faubourgs mêmes de la capitale, de plusieurs usines considérables, les ouvriers de M. Drasché étaient réunis pour protéger sa personne et ses biens.

MM. Philippe HAAS et fils. — Fabriques de tapis et tissus pour meubles.

Fondée par le fils d'un tisserand de Passau, établi à Vienne, en 1790, la maison Haas s'éleva graduellement, grâce à l'activité industrielle de ses chefs. Tandis que Philippe Haas se partageait avec ses fils la direction technique des diverses fabrications, la mère de famille prenait elle-même celle des ateliers de blanchissage, occupés par des femmes, et plus tard la surveillance des écritures.

C'est grâce à cette intervention personnelle et directe des chefs dans le travail des ouvriers, continuée jusqu'à ce jour, malgré le développement des établissements, que de nouveaux procédés industriels et d'importants perfectionnements purent être introduits avec un remarquable succès dans des localités habituées jusque-là aux fabrications les plus élémentaires. Les tisserands de grosse toile des campagnes de l'Autriche et de la Bohême devinrent d'habiles tisseurs de velours, de reps et de damas.

Mais, à côté de ce résultat matériel, un fruit moral plus précieux était également obtenu. Resserrés par un contact quotidien, les liens entre les patrons et les ouvriers devenaient ceux d'une coopération intime et cordiale. Guidés et contrôlés dans leur travail journalier par les chefs mêmes de la maison, les ouvriers apprenaient à respecter leur autorité en même temps qu'à s'attacher à eux. Aussi les débats sont-ils tout à fait absents dans les ateliers et les plaintes même contre les patrons paraissent-elles à peu près inconnues.

Les établissements de Philippe Haas et de ses fils se déploient sur une large échelle. A Gunpendorf, l'un des faubourgs de Vienne, se trouvent les ateliers de dessin et les fabrications de tapis d'art, châle et étoffes brochées de soie qui sont faites à domicile par environ 250 ouvriers en chambre. A quelques heures de Vienne se trouve la filature de Mittern-

dorf annexée à un vaste domaine agricole. Cette importante fabrique a été récemment détruite par un incendie et sa reconstruction n'est pas encore terminée. L'établissement d'Ebergassing (tissage mécanique et filature de laine non peignée), situé à peu de lieues plus loin, est au contraire en pleine activité et occupe 800 ouvriers.

A la tête de chacun des établissements se trouve l'un des patrons.

De petites fabriques, spéciales à certains produits, ont été créées dans les lieux particulièrement appropriés à ces industries : à Ilinsko, en Bohême, pour les reps ; à Lissone, près Milan, pour les tissus de soie pour meubles ; à Bradford, en Angleterre, pour les damas de laine. Ces produits sont centralisés dans une vaste maison de vente établie au Graben, à Vienne, et qui compte des succursales à Prague, Brunen, Gratz, Trieste, Milan et Londres.

Des institutions diverses de prévoyance sont organisées dans ces établissements ; des logements gratuits y sont fournis avec un jardin à un nombre élevé d'ouvriers ; des denrées alimentaires y sont procurées au prix de revient.

L'hygiène des ateliers a été l'objet de soins particuliers.

Par une sollicitude non moins digne d'éloges, les mères de famille sont autorisées à quitter l'usine une heure avant le temps réglementaire, de manière à pouvoir préparer les repas domestiques.

Une autre mesure permet, aux époques de moissons, d'arrêter le travail de la fabrique afin que les ouvriers prennent part aux travaux de la récolte.

MM. Haas, pour empêcher que leurs ouvriers n'aient recours aux cabarets, ont cru utile de leur fournir à bas prix une bière de bonne qualité. Les fêtes des tisserands se passent dans l'établissement sous les yeux des patrons qui fournissent la musique.

Mais la mesure à laquelle MM. Haas attachent, à juste titre, le plus d'importance consiste dans l'établissement de primes

s'élevant en moyenne à 12 pour 100 du salaire. Ces primes sont réglées proportionnellement à la qualité du travail, à l'aide d'un contrôle auquel s'astreint en général l'un des patrons en personne. Les fautes constatées dans les diverses pièces sont, après un examen scrupuleux, notées au moyen d'un système de signes portés sur une feuille spéciale. La lecture en est faite publiquement chaque mois en même temps qu'est proclamé le montant correspondant des primes remises aux ouvriers.

L'émulation ainsi excitée est des plus grandes. Les mauvais ouvriers, humiliés par l'insuccès, s'éloignent d'eux-mêmes de l'établissement; les bons, au contraire, encouragés et excités à de nouveaux efforts, s'y attachent et deviennent de fermes soutiens de sa prospérité.

L'influence de cette mesure est dans la part directe qu'y prennent MM. Philippe Haas et fils. La prospérité n'a pas relâché en effet les rapports qu'ils entretiennent avec leurs ouvriers. C'est dans cette intervention constante et dans les sacrifices de temps et de peine qu'elle leur impose qu'il faut chercher à la fois l'origine de leur succès et celle des sentiments de confiance et d'attachement dont ils sont entourés.

M. le chevalier de VERTHEIM. — Fabrique d'outils et de coffres-forts à Vienne.

Parmi les candidatures d'origine autrichienne, le Jury a cru devoir distinguer encore les usines appartenant à M. le chevalier de Vertheim.

L'état de bien-être des ouvriers employés dans ces usines et le caractère des relations qu'ils entretiennent avec leur patron, ont paru de nature à être spécialement signalés.

M. de Vertheim a commencé par fonder, en 1840, deux fabriques d'outils, l'une à Vienne, l'autre à Scheibbs (Styrie); mais c'est seulement en 1853, qu'il créait, à Vienne, la vaste fabrique de coffres-forts qui a le plus servi sa réputation et

sa fortune. Cet établissement, qui emploie environ 800 ouvriers des deux sexes, envoie dans le monde entier ses produits, dont la bonne exécution a été plus d'une fois attestée par des témoignages compétents.

Obéissant à un sentiment généreux, M. de Vertheim n'a pas restreint à son seul personnel ses efforts pour améliorer la condition de la classe laborieuse. Il a fondé, en Autriche, la première Société d'assurances pour les ouvriers, société destinée à pourvoir aux circonstances accidentelles qui peuvent menacer leur existence.

Tout le personnel des usines de M. de Vertheim est assuré. Des logements sont, en outre, fournis gratuitement à un grand nombre d'ouvriers. Il est juste de constater que beaucoup d'entre eux, dans l'établissement de Scheibbs, possèdent leur habitation ainsi que quelques dépendances rurales.

Leur nombre s'accroît encore avec les progrès de l'aisance. Les acquisitions foncières se multiplient et attestent ainsi des habitudes d'épargne bien établies.

Des écoles spéciales, créées et entretenues aux frais du patron, contribuent, d'un autre côté, à élever le niveau intellectuel de la population ouvrière. Des écoles de dessin technique forment des travailleurs habiles.

Enfin, grâce à la bonne discipline des ateliers, aux mesures qui sont prises pour assurer le respect du caractère de la jeune fille et de la mère de famille, la population ouvrière tout entière témoigne d'un véritable esprit d'ordre et de moralité et d'un attachement à son chef que les circonstances ont plus d'une fois mis en lumière.

M. de Vertheim n'a point ménagé les sacrifices pour éviter les chômages et pour assurer la permanence du travail ; il en a été récompensé en voyant, au milieu des époques les plus tourmentées, son personnel lui demeurer fidèle, et en pouvant compter d'une façon permanente sur le concours d'ouvriers zélés, qui ne séparent point leurs intérêts de ceux de leur patron.

BELGIQUE

Société des mines de BLEYBERG (province de Liège).

Les établissements de la Société anonyme de Bleyberg, qui consistent en fonderies de zinc, de plomb et d'argent, sont situés dans la province de Liège, à peu de distance des frontières de Hollande et de Prusse.

Ces exploitations, dont l'origine est ancienne, ont vu leur prospérité s'accroître sensiblement depuis une dizaine d'années.

Lorsqu'on étudie les conditions qui caractérisent la population ouvrière attachée aux établissements du Bleyberg, un fait frappe aussitôt l'attention: c'est le mélange d'ouvriers de différentes nations qui s'y rencontre. Dans ses efforts pour établir l'harmonie, pour vulgariser l'instruction, la Société devait trouver là une source de difficultés réelles. Ces difficultés, on doit le constater à son honneur, non-seulement elle a su les vaincre, non-seulement elle a su faire régner la concorde parmi les ouvriers, prévenir les rixes, établir entre eux et le directeur des rapports excellents, mais elle est parvenue, grâce à sa sollicitude persévérante, à supprimer presque complètement au sein de cette population l'ivrognerie et la débauche, et à y répandre de plus en plus l'instruction. Enfin, elle a pu retenir cet élément flottant, l'attacher au sol, et, en ce moment, plus d'un tiers des ouvriers est propriétaire.

Pour en venir là, il était naturel que la Société ne négligeât aucune des institutions, aucun des moyens qui peuvent assurer le bien-être du travailleur et remédier à son imprévoyance.

Une caisse de secours très-bien organisée et alimentée par des ressources abondantes est attachée aux usines.

Un petit hôpital, desservi par des Sœurs de charité, reçoit les malades et les blessés, si les familles sont éloignées du

centre des travaux. Ces Sœurs soignent aussi à domicile les malades.

D'un autre côté, les ouvriers mineurs et ceux qui appartiennent aux ateliers de préparation de minerais, au nombre de 567, sont affiliés à la caisse de prévoyance des ouvriers mineurs de Liège, qui accorde des pensions aux ouvriers mutilés ou à leurs veuves et à leurs enfants.

Désireuse de fournir des logements convenables à des prix très-bas à son personnel, la Société a fait construire un certain nombre de maisons ; jusqu'à présent ces maisons sont louées. Toutefois, quelques ouvriers, aidés par la Société, ont acheté des habitations dans la localité.

Enfin, un magasin d'approvisionnement fournit, à prix réduits, les denrées alimentaires.

Le développement de l'instruction a été, ainsi qu'on l'indique plus haut, l'objet d'efforts particuliers. Aussi rencontre-t-on à Bleyberg une salle d'asile, une école primaire, une école de couture et une bibliothèque.

Pour assurer le service du culte et l'accomplissement des devoirs religieux, une église, à laquelle est attaché un aumônier, a été construite au milieu des établissements.

Ces institutions devaient puissamment contribuer à maintenir la moralité au sein de cette population. Diverses mesures sont venues en assurer l'efficacité.

Ainsi, les jeunes filles sont absolument exclues des travaux intérieurs des mines et même des fonderies. Elles ne sont guère admises que dans les ateliers de préparation. La mère de famille ne quitte pas le foyer domestique.

Enfin, la Société interdit les cabarets près des usines et se réserve le droit de limiter le nombre d'habitants de chaque maison.

On peut juger par là de l'esprit qui anime la direction des mines et fonderies de Bleyberg. Elle a dû assurément vaincre de grandes difficultés, pour réaliser l'état de bien-être et d'harmonie qui se rencontre aujourd'hui dans les établissements de

la Compagnie ; mais aussi a-t-elle conscience d'avoir accompli, à son honneur, une mission généreuse et féconde en résultats.

ESPAGNE

M. Vincent LASSALA, agriculteur à la Masia de la Mar, près Chiva (province de Valence).

M. Vincent Lassala peut être considéré comme le fondateur de nouvelles mœurs agricoles dans la contrée qu'il habite. Il achetait en 1832 la Masia de la Mar, près Chiva, vaste propriété qui se trouvait dans un état complet d'abandon.

L'intelligence et l'habileté avec lesquels il sut la relever appelèrent promptement l'attention sur lui. Mais ce qui devait surtout frapper les esprits et servir d'exemple, ce sont les moyens auxquels eut recours M. Lassala pour former son personnel, l'instruire, le moraliser, l'attacher à l'exploitation et créer son bien-être.

M. Lassala n'avait point à profiter des expériences tentées autour de lui. Les exploitations rurales qui l'avoisinent n'avaient à lui offrir aucune institution créée en faveur des ouvriers. Il dut tout à son initiative.

Ses premiers soins furent pour l'éducation religieuse et pour l'instruction. Il s'empressa de créer une école primaire gratuite pour les domestiques cultivateurs et ouvriers, une école d'agriculture pour les adultes ; en même temps il fondait une chapelle et veillait avec sollicitude à l'enseignement religieux.

Bientôt M. Lassala voyait les ouvriers rechercher, et les pères de famille aisés solliciter pour leurs enfants une place dans la ferme, à cause de l'instruction que l'on y trouvait ; la localité tout entière se transformait peu à peu au point de vue de la condition matérielle des ouvriers.

De grandes réformes, il est vrai, étaient à opérer. Dans la

plupart des exploitations rurales du pays, le domestique, l'ouvrier étaient fort négligés. L'alimentation de l'ouvrier surtout laissait beaucoup à désirer ; il couchait sur la dure, le plus souvent en plein air.

M. Lassala construisit des dortoirs bien installés et veilla lui-même aux repas pris par ses ouvriers.

Non moins désireux de leur créer des ressources pour leur vieillesse et de les mettre à l'abri des chances fatales qui peuvent les atteindre, il établissait un système de pension ; il les excitait à l'épargne, instituant dans ce but une caisse gérée par lui, où les ouvriers peuvent venir déposer le fruit de leurs économies. Ces encouragements ne demeurèrent pas stériles. De nombreux dépôts produisant intérêt à 6 pour 100 eurent lieu ; fait d'autant plus digne de remarque, qu'il s'agit d'ouvriers qui ne gagnent, par an, que des sommes fort modiques dépassant rarement 125 francs en argent.

Des ateliers de forge, de charpente, annexés à la ferme, permettent d'employer d'une façon constante les ouvriers et d'utiliser tous leurs moments.

Enfin M. Lassala, grâce à une discipline sévère et en laissant au foyer domestique la mère de famille et la jeune fille, a pu conserver parmi ses ouvriers une haute moralité.

La plupart lui sont profondément attachés et donnent un frappant exemple de stabilité dans un pays où les domestiques ruraux ont coutume de changer de maître presque tous les ans. Il en est un certain nombre qui séjournent dans l'exploitation depuis dix ou quinze ans.

Ces résultats ne peuvent être attribués qu'aux efforts incessants de M. Lassala, dont l'influence, après s'être exercée autour de lui, se manifeste déjà dans le pays qui l'entoure, et est appelée sans doute à y servir de point de départ aux plus utiles réformes.

ÉTATS-UNIS

Colonie agricole de VINELAND (New-Jersey).

En 1861, M. Landis achetait dans la partie méridionale du New-Jersey un territoire inculte de 28,000 acres. Sur ce vaste espace, couvert d'une végétation bâtarde, on ne rencontrait alors, pendant des journées entières de marche, que solitude et silence. Cinq à six familles au plus étaient établies dans ses limites.

Aujourd'hui le même emplacement compte 1,760 fermes, vergers, vignobles ou jardins, avec maisons d'habitation; 49 avenues ou routes plantées, mesurant ensemble 130 milles et établies les unes à la place d'anciens marécages, les autres à travers d'épais fourrés; plusieurs parcs d'agrément; 8 églises; 13 écoles.

Ce rapide développement, dû tout entier à l'initiative privée, s'est produit en dehors de la contrée où se porte le flot des émigrants, sur un sol argilo-siliceux d'une fertilité ordinaire, durant une guerre civile qui occupait toutes les forces de la nation.

L'énergie du fondateur, sa constance à poursuivre à la fois le bien-être matériel et moral des colons, expliquent seuls ce succès.

Dès le principe, M. Landis exclut strictement de son entreprise les spéculateurs, en n'autorisant par ses contrats la revente des terrains qu'après la construction d'une habitation et le défrichement d'une partie déterminée du sol. Il favorisait les acquéreurs sérieux en leur accordant les délais nécessaires aux paiements; il s'occupait surtout d'assurer des débouchés à leurs produits.

Les villes de New-York et de Philadelphie, avec lesquelles Vineland communique par un chemin de fer, offrant un large

marché pour la vente des fruits, M. Landis en favorisa spécialement la culture ; il introduisit des espèces perfectionnées, organisa à ses frais des expositions et des concours, entretenit un agent de vente mis gratuitement à la disposition de tous les colons.

En même temps, il songeait à assurer à la localité certains embellissements. Prenant à sa charge la création des chemins, il voulut que les propriétaires riverains s'obligeassent à en planter les bords, à n'établir de constructions qu'à des distances déterminées de la route, de manière à réserver une place aux fleurs et aux arbrisseaux.

Sérieusement préoccupé des intérêts moraux, il posait comme règle à l'admission dans la colonie l'engagement de ne pouvoir vendre dans son enceinte ni vins, ni bières, ni boissons fermentées d'aucune espèce. Ainsi était écarté l'établissement de ces débits de boissons où les nouveaux colons consomment trop souvent la meilleure partie de leurs ressources.

En même temps, il provoquait par un large système de primes le perfectionnement de l'agriculture, de l'horticulture, et la création de nombreuses et utiles institutions.

Les colons répondirent avec un remarquable élan à cette impulsion, et l'on vit se former tour à tour, à côté des églises et des écoles, des associations de tout genre : société historique, bibliothèque, société de chant, société de musique instrumentale, société florale, société d'agriculture et d'horticulture, club des cultivateurs de fruits, société de crédit, société de prêt, société de secours mutuels, association funéraire qui pourvoit à l'administration du cimetière.

Une association de jeunes gens, dite *Union chrétienne*, se réunit chaque semaine pour s'occuper des intérêts moraux et intellectuels de la colonie. Ses membres, au nombre de 80, se sont partagé la direction de six écoles du dimanche, organisées sur les points les plus écartés de la colonie; et c'est en donnant à de plus jeunes qu'eux l'instruction religieuse et variée à laquelle ces institutions sont spécialement affectée, c'est en les

excitant à l'émulation du bien qu'ils se plaisent, après les travaux de la semaine, à occuper leurs loisirs.

Telle est la métamorphose que présente aujourd'hui Vineland, métamorphose aussi frappante par le bien-être moral qui règne dans cette colonie, que par la prospérité matérielle qui y a pris si rapidement essor.

FRANCE

Compagnie des verreries et cristalleries de BACCARAT (Meurthe).

L'origine de la verrerie de Baccarat remonte à l'année 1766. Créée par M. de Montmorency-Laval, évêque de Metz, dans le but d'assurer un écoulement aux produits des forêts considérables que l'évêché possédait dans la contrée, cet établissement a été, après diverses exploitations successives, acquis en 1822 par M. Godard.

Peu d'années plus tard, M. Godard a organisé la Compagnie sous sa forme actuelle, en conservant personnellement une large part dans sa direction. Le nombre des ouvriers, qui était, en 1823, d'environ 300, s'élève aujourd'hui à 1,743, sur lesquels on compte 226 femmes et 359 apprentis. Le chiffre de la production en cristaux est monté, pendant la même période, de 800,000 fr. à 5,000,000 de fr.

Un ensemble d'institutions de prévoyance des plus complets, de remarquables habitudes d'économie et de stabilité, un état satisfaisant d'harmonie et de moralité caractérisent cette importante usine.

Les tailleurs sur cristaux et les verriers, associés en compagnies spéciales, se sont successivement constitué, de même que les ouvriers à la journée, des caisses de secours et des caisses de retraite, alimentées suivant des règles variables, soit par des cotisations libres, soit par des prélèvements directs faits

sur les salaires. Ces caisses sont au nombre de six, non compris une caisse des orphelins verriers, fondée en 1861, et une caisse des sépultures.

Mais les ouvriers de l'établissement ne bornent pas leur prévoyance à ces garanties collectives. L'esprit d'économie est parmi eux général, et la Compagnie, qui a consenti à recevoir dans sa caisse le montant de leurs épargnes, ne possède, de ce chef, pas moins de 840,000 francs, bien qu'elle ait successivement réduit pour chaque ouvrier le maximum du dépôt à 10, puis à 6, et enfin à 4,000 francs.

Le chiffre total des épargnes faites par les ouvriers, depuis l'origine de la Compagnie, et placées pour la grande partie en fonds publics, peut être évalué à 3 millions.

Au bien-être est toujours unie la stabilité. Il résulte d'états nominatifs des ouvriers, que la moyenne du séjour dans l'établissement, y compris les apprentis, est de 15 ans ; que 216 ouvriers sont nés de parents au service de l'usine ; que 132 y ont passé plus de 30 ans et 363 plus de 20 ans. La moitié des ouvriers qui étaient occupés il y a vingt ans dans la cristallerie s'y trouvent encore aujourd'hui ; sauf des cas exceptionnels, les ouvriers restent ainsi dans l'établissement jusqu'à leur décès ou jusqu'à l'époque de leur retraite, avec une permanence à peu près complète.

Les bons rapports se sont, depuis plus de 25 ans, continués sans troubles et manifestés notamment en 1848, par l'empresement des ouvriers à résister à toute tentative de désordre.

Des dispositions de cette nature devaient naître en retour des mesures de sollicitude que la Compagnie a toujours prises dans l'intérêt de ses ouvriers : avances pour l'exonération du service militaire ; logements gratuits dans l'usine fournis, ainsi qu'un jardin, à 165 ménages ; soins donnés à l'instruction.

Deux écoles de garçons ont été créées dans l'établissement : l'une tenue le jour, pour les élèves les plus jeunes, l'autre tenue le soir, pour les apprentis. Ceux-ci sont obligés d'en suivre les classes aussi longtemps qu'ils n'ont pas été recon-

nus, dans un examen régulier, suffisamment pourvus des connaissances élémentaires. Des cours de dessin et un ouvrage forment d'utiles annexes à ces institutions.

Une chapelle a été construite dans l'enceinte même de l'usine ; des services religieux y sont régulièrement célébrés aux frais de la Compagnie.

Grâce à ces soins, grâce à la bonne discipline qui règne dans les ateliers et que fortifient, au besoin, de paternelles exhortations, la moralité est générale. Le nombre des naissances illégitimes ne dépasse pas dans la localité 3.50 pour 100. Il est absolument nul dans les familles logées dans l'usine, et qui se trouvent placées ainsi plus directement sous le patronage vigilant et affectueux du directeur.

MM. BOUILLON. — Forges de Larivière, près Limoges (Haute-Vienne).

Cette candidature a appelé l'attention du Jury par une physionomie particulière.

Créée en 1837, par M. Bouillon père, l'usine de Larivière était destinée, dans l'origine, à transformer des fers forgés, achetés dans le pays, en fil de fer et en clous d'épingles ; industrie toute nouvelle pour la contrée.

Son personnel, fort modeste alors, puisqu'il se composait à peine d'une cinquantaine d'ouvriers ou employés, fut recruté en Franche-Comté, en Suisse et en Bourgogne.

Cette petite colonie se trouvait transplantée dans un pays peu habité, sans routes et pour ainsi dire sans communications, au milieu d'une population peu sympathique et où l'instruction n'était pas répandue.

L'action personnelle du chef de l'établissement pouvait seule vaincre toutes les difficultés que faisait naître cette situation. MM. Bouillon se dévouèrent à cette tâche.

Le château, attenant à l'usine nouvellement construite, et qui devait servir d'habitation au propriétaire, fut partagé avec les nouveaux venus. Un jardin, pris sur les terres de la propriété rurale, fut attribué à chaque ménage; le chauffage, concédé gratuitement.

Dans ces conditions, les ouvriers de M. Bouillon parvinrent promptement à un état de véritable bien-être, rendu plus sensible encore par la sollicitude du patron. Cet exemple fut décisif pour la population indigène. Il avait semblé tout d'abord qu'elle ne consentirait jamais à donner des ouvriers à l'établissement; elle n'avait répondu que par des procédés malveillants aux premières avances.

Bientôt l'on vit arriver quelques habitants des localités voisines, d'autres les suivirent.

M. Bouillon eut alors la pensée de tenter une expérience hardie.

La contrée avait été infestée par des brigands dont une bande de 38 hommes avait passé aux assises à Limoges en 1836. Un certain nombre d'entre eux, sortant des prisons ou du bagne, demandèrent à entrer dans l'usine. La répugnance qu'inspiraient de tels solliciteurs était grande, on le conçoit aisément. M. Bouillon ne s'y arrêta pas. Ces hommes reçurent du travail; leurs camarades, sur les instances pressantes du patron, parurent, autant que possible, ignorer leur situation, et les faits donnèrent bientôt raison à M. Bouillon. Une transformation morale complète s'opéra dans ces hommes arrachés ainsi à l'infamie et devenus de fidèles et laborieux ouvriers.

Depuis cette époque l'usine de Larivière reçut des développements de jour en jour plus importants. Aujourd'hui elle emploie un personnel de 300 ouvriers et livre de 1,500 à 2,000 tonnes de produits manufacturés.

Avec la situation matérielle de l'établissement, a grandi aussi la sollicitude du patron pour ses ouvriers. Aujourd'hui les traditions de M. Bouillon père sont continuées par ses fils avec un soin jaloux. Toutes les combinaisons de nature à

vulgariser l'instruction, à remédier à la situation de l'ouvrier atteint de maladie, à assurer le sort de sa veuve et de ses enfants, en cas de décès, se trouvent réalisées dans l'usine de Larivière.

Ses chefs n'ont jamais reculé devant les sacrifices pour assurer le maintien du travail dans leur manufacture, même dans les temps les plus difficiles, et ils se sont vivement préoccupés, d'un autre côté, d'exciter l'ouvrier à l'épargne.

Une bonne organisation du travail rend plus facile la réalisation d'économies de quelque importance.

La plupart des ouvriers qui appartiennent à la localité sont d'ailleurs propriétaires de terres, et ils joignent ainsi au travail agricole le travail industriel, qui constitue pour eux une nouvelle source de revenus.

Au point de vue moral, MM. Bouillon ont également atteint des résultats précieux. Nous en fournissons à l'instant un frappant exemple.

Les mères de famille, comme les jeunes filles, ne sont point employées à l'usine, restent au foyer domestique et se signalent par les mœurs les plus recommandables.

On ne saurait trop remarquer, à ce propos, l'influence qu'a exercée l'action personnelle de M. Bouillon et de sa famille. Peu d'établissements ont débuté dans des conditions plus difficiles que l'usine de Larivière ; bien peu offrent un plus bel exemple d'harmonie et de bien-être.

Le baron de BUSSIÈRE. — Fabrique de machines à Graffenstaden (Bas-Rhin).

L'usine de Graffenstaden, à peu de distance de Strasbourg, fut fondée en 1838. A cette époque déjà cet établissement jouissait, tant en France qu'à l'étranger, d'une réputation véritable pour plusieurs de ses produits.

Cependant, lorsque M. le baron de Bussière en fit l'acquisition,

elle demandait à être complètement transformée. L'ancienne fabrication n'était plus suffisante ; il fallait y ajouter d'autres branches et créer de nouveaux débouchés.

Cette tâche offrait des difficultés réelles et de plus d'une sorte. Elle se trouva de beaucoup simplifiée par le concours précieux du directeur, qui fut maintenu à la tête de l'usine, M. Mesmer, ancien élève de l'école polytechnique de Carlsruhe.

L'établissement de Graffenstaden compte aujourd'hui 1,400 ouvriers ; son outillage est considérable, et son importance comme atelier de construction grandit tous les jours. Il livre des machines à vapeur à la Russie, à l'Espagne, à l'Italie.

La plupart des ouvriers de l'usine lui sont fournis par les localités agricoles qui l'entourent ; or, il fallait trouver là tous les éléments d'un personnel de contre-maîtres, de dessinateurs, de comptables : première difficulté. Ce n'était pas assez dans ce but, on le comprend, de créer de bonnes écoles primaires. Une école professionnelle fut fondée ; habilement organisée et dirigée, cette école rendit les plus grands services, et sa réputation s'étendit bientôt au delà du Rhin. Plus de 300 élèves en sont déjà sortis, parmi lesquels un certain nombre occupent des positions distinguées.

La durée de l'apprentissage est de 4 à 6 années. Après la première année, les apprentis qui se signalent par leur assiduité et par leurs aptitudes peuvent obtenir, à titre d'encouragement, un gain dont le chiffre varie ; une bibliothèque est annexée à l'école. Visitée par M. le général Morin, rapporteur de la commission de l'enseignement technique, le plan d'organisation de cette école mérita d'être cité comme pouvant servir de type à des créations analogues.

L'école professionnelle de Graffenstaden est sans contredit un des traits caractéristiques de cet établissement, qui possède d'ailleurs la plupart des institutions de prévoyance et de secours établies en faveur des ouvriers : une caisse des malades ; une caisse de retraite ; une caisse d'épargne, qui se compose de 101 déposants et possède en ce moment, en dépôt, une somme

de 413,000 francs. Il y a lieu de constater aussi que la plupart des ouvriers sont propriétaires et réalisent des acquisitions foncières. Des habitations ont été construites pour loger tous ceux qui ne seraient point propriétaires de l'habitation ; enfin, une société chorale et un casino pour les employés complètent cet ensemble.

Il importe de le faire remarquer, les généreux et constants efforts des propriétaires de Graffenstaden ne se sont pas bornés à élever et à améliorer le sort de la population attachée à l'usine. La localité tout entière s'en est ressentie, de même que les centres agricoles du rayon.

Depuis vingt-cinq ans la commune d'Ilkirch-Graffenstaden a subi une véritable transformation : la population a doublé ; 223 maisons y ont été construites ; une belle église a pu y être édifiée grâce au concours de M. de Bussière et de ses ouvriers. Chaque jour enfin se resserrent les liens déjà anciens et éprouvés qui unissent cette population ouvrière à l'importante usine à laquelle ils doivent leur instruction et leur bien-être.

Société des forges de CHATILLON et COMMENTRY.

Les établissements miniers et métallurgiques de la Compagnie anonyme des forges de Châtillon et Commentry sont répartis dans six départements et constituent deux groupes principaux, situés l'un en Bourgogne, l'autre dans le Berry et le Bourbonnais.

La production générale de la Compagnie a été, en année moyenne, depuis quatre ans, de 300 à 350 tonnes de houille et coke, et de 65 à 72,000 tonnes de produits métallurgiques, dont un cinquième environ en fer, en bois ou en produits dénaturés, et le surplus en fers marchands.

Environ 9,000 ouvriers sont attachés à ces usines et for-

ment, avec le personnel des contre-maîtres et de leur famille et celui des employés, une population de 22 à 23,000 âmes.

Il est facile de s'en convaincre, tout ce qui se rattache à l'assistance morale, intellectuelle, matérielle de l'ouvrier a été, de la part de la Compagnie de Châtillon et Commentry, l'objet d'études attentives et d'efforts intelligents autant que généreux.

L'ignorance et la maladie ont été les deux fléaux qu'elle s'est d'abord préoccupée de conjurer dans l'intérêt des ouvriers. Dans ce but, sur tous les points où le personnel ouvrier présentait une certaine agglomération, une fixité suffisante, elle s'empressait d'organiser des caisses de secours et un service médical complet qu'elle dotait largement.

Elle assurait, en même temps, l'instruction des enfants, soit en subventionnant, pour les garçons, les instituteurs établis à portée de ses exploitations, soit en appelant, pour les filles, des sœurs institutrices, qui devenaient aussitôt de précieux auxiliaires pour les caisses de secours, et veillaient à l'organisation des pharmacies, infirmeries et hôpitaux.

L'instruction des enfants occupe, dans dix-neuf écoles, un personnel de 44 instituteurs ou institutrices et, pour un nombre total de 2,625 enfants, coûte annuellement 35,220 francs. Des ouvroirs ont été créés pour les jeunes filles et, sur quelques points, des orphelinats, où demeurent jusqu'au moment de leur mariage ou de leur entrée en condition les jeunes filles orphelines de père ou de mère. Une partie du produit de leur travail couvre les frais de l'orphelinat, et l'autre sert à leur constituer une dot.

On voit, d'un autre côté, la Compagnie dépenser annuellement pour le service médical près de 40,000 francs par an, et une somme également considérable pour des secours accidentels de diverse nature.

A ces avantages sont venus s'ajouter des logements fournis

en grand nombre à des conditions exceptionnellement avantageuses et le chauffage gratuit.

Sur 924 logements construits par la compagnie, 387 sont donnés gratuitement et 537 loués à prix réduits. En même temps, la Compagnie cède, chaque fois que l'occasion s'en présente, des maisons et des jardins à ses ouvriers et contre-maîtres.

L'influence de ces efforts s'est révélée par des traits frappants. Le chiffre croissant des économies réalisées par les ouvriers, les nombreux dépôts faits par eux dans les caisses d'épargne établies auprès des diverses usines, ont été un premier signe du progrès de l'aisance.

Dans un autre ordre de faits, on a pu voir le développement intellectuel suivre de près la multiplication des écoles et la bonne organisation de l'enseignement. Dans un des établissements de la Compagnie, à Sainte-Colombe, tous les conscrits, cette année pour la première fois, signaient au registre d'inscription; les années précédentes, on en trouvait à peine les deux tiers, et antérieurement, pas plus de la moitié sachant écrire.

La Compagnie a pu faire, au sujet de l'influence exercée par les écoles de filles, une observation frappante : c'est qu'à mesure que s'étend le nombre de ménagères sorties de ses asiles et de ses ouvriers, le progrès moral des populations ouvrières s'accroît davantage, l'esprit de conduite et de prévoyance se répand.

Ces effets ont été particulièrement sensibles dans les établissements du Châtillonnais, dotés les premiers de ces institutions, il y a bientôt quinze ans; là, plus d'unions illégitimes, peu ou point de désordre dans les familles; une population plus saine, plus intelligente, plus attachée au pays.

A Tronçais, établissement situé au milieu d'une forêt considérée pendant longtemps comme un véritable repaire de malfaiteurs et dans un pays presque désert, l'institution d'une école de filles et d'un orphelinat ont transformé la population.

Bien pénétrée de cette idée que les institutions d'assistance, si efficaces qu'elles soient, sont en définitive impuissantes à remédier à toutes les chances de misère et de ruine qui peuvent atteindre l'ouvrier, la Compagnie de Châtillon-Commentry a cherché ailleurs encore la solution du problème : elle l'a cherchée dans l'éducation et dans la moralisation de l'ouvrier. C'est là qu'elle a vu le véritable moyen de combattre les deux plus redoutables fléaux qui atteignent l'ouvrier : le chômage et le dénuement des vieux jours. Elle n'a négligé aucun effort, aucun sacrifice dans ce but.

Mais aussi les résultats obtenus sont-ils de nature à l'encourager dans cette voie, comme ils ont été faits pour attirer l'attention du Jury et pour mériter à cette Compagnie des droits à l'une des récompenses décernées le 1^{er} juillet.

**MM. GROS, ROMAN, MAROZEAU et C^{ie}. — Filature et
fabrique de tapis, à Wesserling (Haut-Rhin).**

L'établissement de Wesserling compte un siècle d'existence.

Simple fabrique d'indienne en 1750, on y ajouta en 1807 une filature de coton, un tissage, une blanchisserie. Il occupe aujourd'hui 4,400 ouvriers.

Situé dans une vallée des Vosges, à peu de distance de Mulhouse, Wesserling se trouve au centre d'un groupe de localités qui lui fournissent la plupart de ses ouvriers ; population agricole, essentiellement stable et pénétrée au plus haut degré de cet amour de la propriété qui est un des traits distinctifs de la province.

Doyen de l'industrie alsacienne, d'une importance considérable et qui n'a pas cessé de grandir, cet établissement a joué à plusieurs égards, dans ce pays, le rôle d'initiateur.

Ses fondateurs, dont le nom est entouré d'un véritable et

universel respect, ont été, en effet, des premiers à rechercher les moyens les plus propres à améliorer la condition de la population ouvrière, et cet esprit anime encore aujourd'hui Wesserling.

Toutes les institutions qui sont appelées à remédier à l'imprévoyance de l'ouvrier y ont été créées et développées avec une sollicitude particulière, et sont l'objet de larges subventions de la part des patrons : caisse de secours, caisse de retraites, caisse d'épargne, servant en même temps d'institution de crédit ; denrées alimentaires fournies à prix réduits.

On y a trouvé moyen d'assister l'ouvrier sous toutes les formes, et de pourvoir à toutes les circonstances accidentelles qui peuvent l'atteindre, cas fort rare d'ailleurs, car l'ouvrier de Wesserling n'a jamais connu le chômage.

Mais il y a lieu peut-être de donner plus d'attention encore aux efforts qui ont été tentés pour vulgariser l'instruction au sein de la population ouvrière et pour la moraliser.

La création d'une école primaire dans l'usine remonte à l'année 1810. Dès 1830 on y joignait une école supérieure, où se recrutent la plupart des employés de l'établissement, et une école du soir pour les adultes.

Plus tard enfin, les chefs de la maison y organisaient une école spéciale de dessin, deux écoles de jour, un cours de couture pour les jeunes filles. Des soins scrupuleux étaient en même temps donnés à l'instruction religieuse et au culte.

Attachés à l'établissement par cet ensemble d'institutions, appartenant pour la plupart, ainsi que nous l'avons dit, à des familles agricoles fixées dans le pays, propriétaires de leur habitation et de quelques dépendances, les ouvriers de Wesserling se succèdent de père en fils.

Le bien-être qui règne parmi eux est encore augmenté sans cesse par une organisation du travail et par un système de primes qui stimulent l'énergie de l'ouvrier et ont pour résultat d'accroître son salaire ; en un mot, des conditions

traditionnelles d'harmonie et de bien-être associés au développement continu de l'industrie, tels sont les traits caractéristiques de l'établissement de Wesserling.

MM. JAPY frères. — Fabrique d'horlogerie, à Beaucourt (Haut-Rhin).

Les établissements de MM. Japy ont été fondés en 1767, et se composent aujourd'hui de neuf usines ; situées dans l'ancien comté de Montbéliard, elles se groupent pour la plupart aux environs de Beaucourt, siège de la principale fabrique.

5,500 ouvriers y sont occupés à la confection des mouvements de montres et de pendules, des vis d'horlogerie, des cadenas, serrures, pompes, pièces de quincaillerie, ustensiles de fer battu.

La superficie couverte par les ateliers et les magasins est de 42,000 mètres carrés. Les nombreuses variétés de formes demandées par le consommateur sont l'une des complications de cette industrie. C'est ainsi que les échantillons différents de mouvements d'horlogerie produits à Beaucourt s'élèvent à 43,000. Néanmoins, grâce au concours de 370 machines employées à la confection d'un de ces mouvements, l'établissement est arrivé à produire un bon mécanisme de montre avec son échappement pour le prix de 4 fr. 50 c.

MM. Japy ont organisé pour leurs ouvriers la plupart des institutions habituelles de prévoyance. Des écoles, des salles d'asile, des édifices religieux ont été établis à leurs frais ; on y a joint, notamment à Beaucourt, des bibliothèques et des cours du soir ; mentionnons aussi une œuvre de patronage qui vient en aide aux orphelins, les place dans la famille d'un bon ouvrier, leur ouvre l'atelier dès que leur âge permet de les y recevoir, et leur assure ainsi une profession en même temps que les soins nécessaires à leur isolement.

La réduction pour l'ouvrier du prix des objets de consommation a été une préoccupation ancienne de MM. Japy. Ils l'ont résolue avec un remarquable succès.

Dès l'année 1845, une boulangerie et une meunerie économiques étaient organisées; 15,500,000 kilogrammes de pain et 540,0000 kilogrammes de farines, depuis ce temps, ont été livrés par elles aux ouvriers, avec une réduction de prix importante. En 1854, on y annexa un vaste magasin d'épicerie et de comestibles, qui fournit, avec une économie de 25 à 50 pour 100, l'huile, les légumes, le savon, le sucre, le café, le beurre, des denrées de toutes sortes et jusqu'aux vêtements, la houille et le bois de chauffage.

Les ventes se font à crédit sur le carnet de l'ouvrier, et le paiement s'effectue par voie de retenue sur son gain, à la fin de chaque mois. Il est aisé de comprendre les avantages qui résultent pour lui de cette combinaison.

La question des habitations économiques n'a pas été l'objet de moins de soins : 538 logements ont été construits par les patrons, les uns agglomérés, les autres quadruples, d'autres enfin complètement isolés dans des maisons indépendantes les unes des autres ; chacune est au milieu d'un jardin.

Ce dernier type a été réalisé surtout par une société locale qui, en 1864, s'est formée à l'instigation et sous la garantie de MM. Japy; 46 maisons à Beaucourt, 39 dans les succursales ont déjà été construites par elle au prix de 2,000 francs par habitation. La propriété en revient aux locataires au moyen de combinaisons diverses, telles que le versement immédiat d'une certaine somme, et un prix de location plus élevé pendant une durée déterminée.

L'ouvrier, par exemple, qui en entrant a donné 500 francs devient propriétaire de la maison après 11 ans, à la condition de payer pendant ce temps une somme de 16 fr. 55 c. par mois.

Celui qui ne peut disposer d'aucun capital doit, pour acquérir

dans le même délai la propriété de l'habitation, acquitter un prix mensuel de 21 fr. 35 c.

Ce système produit d'heureux résultats. Les ouvriers, qui déjà se distinguaient par leurs habitudes sédentaires, contractent de plus en plus, avec le goût de la propriété, celui de l'épargne, élément efficace de bien-être et d'harmonie.

**MM. LEGRAND et FALLOT.— Fabrique de rubans de coton,
au Ban-de-la-Roche (Vosges et Bas-Rhin).**

Au milieu des montagnes des Vosges, descendant de la cime du Champ-du-Feu et s'ouvrant en face de celle du Donon, deux des plus élevées de la chaîne, s'étend la vallée étroite du Ban-de-la-Roche, qui compte parmi les plus froides et les moins fertiles de la région.

Mais, dans l'ordre moral, de mémorables souvenirs s'y rattachent, pieusement conservés par les contrées environnantes : ceux du pasteur Oberlin et de l'œuvre de civilisation et de réforme opérée sous son influence.

Hardiment commencée il y a eu cette année un siècle, paisiblement continuée au milieu même des troubles de la Révolution, cette œuvre embrassait toutes les sphères : religion, mœurs, écoles, agriculture, travaux d'utilité publique.

Oberlin, qui exerçait sur les consciences une si forte action morale, savait, en effet, avec un succès égal animer les Ban-de-la-Rochois au travail, disposer sur les pentes arides des canaux d'irrigation, réunir ses ouailles une pioche à la main pour creuser avec elles une route ou construire un pont.

C'est également à lui que remonte l'introduction de l'industrie dans la vallée. Oberlin avait compris ce qu'elle pouvait y apporter de prospérité ; mais non moins soucieux de prémunir la contrée qui lui était chère contre les désordres que les manufactures ont parfois occasionnés, il chercha dans le

caractère du patron les garanties nécessaires pour échapper à ce danger.

Jean-Luc Legrand, auquel il s'adressa, était bien l'homme propre à répondre à ses projets. Ami de Pestalozzi et ancien directeur de la République helvétique, il était revenu à l'industrie sans autre ambition que celle d'y occuper son âge mur en faisant du bien.

Il répondit joyeusement à l'invitation qui lui était adressée, et, en 1811, transporta au Ban-de-la-Roche ses métiers à rubans. Oberlin trouva en lui jusqu'à la fin un collaborateur dévoué.

Lorsque l'un après l'autre les deux vieillards se furent éteints, les fils Legrand continuèrent à imiter leurs exemples pendant de longues années, empressés à se joindre à tout ce que l'Alsace eut alors d'inspirations généreuses.

Ce fut notamment l'un d'eux qui, avec Jean-Jacques Bourcart, prit l'initiative du mouvement en faveur des enfants prématurément employés dans les manufactures; le gouvernement y répondit en présentant aux chambres la loi qui règle les conditions de leur travail. Dans l'exposé du projet, publié au *Moniteur*, le rapporteur n'hésitait pas à désigner le nom de Daniel Legrand à la reconnaissance publique (1).

Représentants de la troisième génération, MM. Legrand et Fallot sont restés fidèlement attachés à ces traditions; les relations qui se sont conservées entre eux et leurs ouvriers se distinguent par une remarquable harmonie, ainsi que par un bien-être général, fondé notamment sur l'alliance des travaux agricoles et manufacturiers et sur le caractère de fabrication domestique fermement conservé à l'industrie locale.

L'établissement central, placé à Fouday, dans le bas de la vallée, ne comprend guère que les bureaux et les ateliers de dévidage et de préparation des rubans où sont spécialement occupées les jeunes filles. Quant aux métiers, au nombre de

1 *Moniteur* du 5 juin 1840, supplément.

six cents, ils sont répartis dans les chaumières de la montagne, d'une extrémité à l'autre de la vallée.

On a évité ainsi toute agglomération et tout déplacement de la famille ; c'est la manufacture se développant dans des conditions prospères, sans l'usine.

Dans cette organisation, tous les ouvriers sont cultivateurs, possèdent ou louent quelques arpents de terre, ont une ou deux vaches laitières.

Une assurance mutuelle des bêtes à cornes, organisée sous l'inspiration d'Oberlin, et qui s'applique environ à 400 têtes de bétail, leur garantit la conservation de cette précieuse ressource.

Établis au foyer domestique, les métiers, instruments du reste assez compliqués, y introduisent un élément d'incessante activité. La mère de famille peut, sans quitter ses jeunes enfants, y prendre temporairement la place du père, quand les travaux des champs appellent celui-ci au dehors. Les filles s'y succèdent aussitôt que l'âge leur permet ce travail. De l'aube à la nuit, le métier alors ne cesse plus de battre, apportant à la famille, à mesure que le nombre des membres s'accroît, de nouveaux produits.

Passionnément attachés au coin de terre paternel, ces montagnards offrent l'exemple de la plus complète stabilité. Il n'est pas dans la vallée un seul ouvrier nomade. La plus haute ambition de chaque jeune ménage, s'il doit s'établir dans une nouvelle habitation, est d'en acquérir la propriété. C'est vers ce but que tendent toutes ses économies, et le patron lui vient largement en aide en avançant les sommes nécessaires pour l'acquisition désirée.

On conçoit que cette saine constitution de la famille rende sans objet la création d'institutions spéciales de prévoyance. Il n'y a pas au Ban-de-la-Roche de pension de retraite, ni d'indemnité de maladie, car lorsque le chef est alité ou fatigué par l'âge, il se trouve toujours quelque autre membre de la famille pour

faire marcher le métier domestique et conserver les ressources qu'il apporte au ménage.

MM. Legrand et Fallot n'ont pas cherché toutefois à tirer un avantage personnel de cette situation. Une règle ancienne de leur société veut que le dixième des bénéfices aille au crédit d'un compte spécial, dont le montant est affecté, suivant les besoins du moment et sous des formes diverses, au bien de leurs coopérateurs.

C'est avec ce produit que les soins gratuits d'un médecin sont assurés aux ouvriers et à tous les membres de leur famille; que, dans les époques difficiles, des denrées alimentaires sont acquises en gros et revendues à prix réduits; que des écoles ont été créées et dotées.

Le Ban-de-la-Roche, sous le rapport de l'instruction, s'est fait une renommée déjà ancienne; c'est là que, par les soins d'Oberlin, les premières écoles maternelles ont été créées sous le nom de *poêles*. Une fondation, faite cette année par le gouvernement, rend hommage à cette origine; mais si le patriarche du Ban-de-la-Roche en fut l'inspirateur, si l'honneur de leur première direction revient à Louise Scheppler, sa servante, la charge de leur entretien matériel fut principalement supportée par la famille Legrand.

Huit écoles maternelles, répandues dans les hameaux, ont été dotées par cette famille du capital nécessaire à leur entretien.

Une autre institution, également due à ses sacrifices, répand chez les jeunes filles la connaissance des travaux à l'aiguille et du chant; une autre réunit les plus âgées d'une manière instructive et sous une influence religieuse.

En même temps, les écoles primaires ont été de la part des patrons l'objet de soins particuliers. Jean-Luc Legrand se faisait rendre compte chaque jour des résultats obtenus; chaque année, à la fête des écoles, la table du chef de la manufacture réunit les instituteurs des diverses écoles de la vallée; d'affectueux conseils cimentent ces relations si importantes à l'harmonie locale.

Avec un zèle non moins digne d'éloges, MM. Legrand et Fallot s'appliquent à combattre la fréquentation des cabarets et les habitudes funestes qui pourraient s'introduire à leur suite dans la vallée. Ils ont obtenu, à diverses reprises, la suppression de pareils établissements en achetant le matériel et en payant une indemnité pour la fermeture.

Grâce à ces soins, grâce à l'esprit religieux conservé dans la vallée, grâce à l'impression profonde laissée par la personnalité d'Oberlin, et soutenue par la famille Legrand avec un soin fidèle et un zèle chrétien, l'industrie se développe, répandant l'aisance dans la localité en y conservant les bonnes mœurs.

Parmi les ouvrières du seul atelier où elles soient agglomérées, il ne s'est pas produit un seul cas de naissance illégitime. Les jeunes filles s'y amassent une dot qui s'élève, après huit ans, à 600 francs; après onze ans, à 1,200 francs. Elles obtiennent plus facilement du patron, en raison de l'habileté qu'elles ont acquise, un métier à tisser dans leur nouvelle demeure et sont recherchées en mariage par les meilleurs partis.

Ainsi, d'affectueux rapports se sont continués depuis cinquante ans, sans que les fortes réductions opérées sur les salaires dans les époques de crise, et notamment en 1848, en aient un seul instant troublé l'harmonie.

C'est l'une des récompenses de ceux qui se dévouent aux causes généreuses : en échange des sacrifices que leur zèle leur impose, il naît autour d'eux des liens d'estime et de confiance qui deviennent l'appui le plus solide de leur prospérité.

**Compagnie des glaces de Saint-Gobain, Chauny et Cirey ;
(Aisne et Meurthe).**

La réputation de la manufacture de Saint-Gobain est européenne. Son origine, sa durée, son organisation, l'importance

et le nombre de ses succursales, la diffusion de ses produits lui assignent une place à part.

La Société des glaces de Saint-Gobain a été établie, en octobre 1763, par lettres patentes du roi Louis XIV, et sur le rapport de Colbert.

En 1838 elle se réunissait à la Société des glaces de Saint-Quirin, Cirey et Monthermé, qui comptait elle-même plus d'un siècle d'existence.

Aujourd'hui la Société possède sept usines occupant un personnel de 4,800 employés et ouvriers.

Considérés dans leur ensemble, ces établissements réunissent à peu près toutes les institutions qui ont été créées pour améliorer la condition de la population ouvrière; il est digne de remarque que la plupart de ces institutions, telles que les pensions accordées aux ouvriers, l'organisation du service sanitaire, les subventions données aux écoles et aux chapelains, les logements gratuits des ouvriers et des principaux employés, sont contemporaines de la fondation même des Compagnies de Saint-Gobain et de Cirey.

En entrant dans le détail, on est promptement frappé des efforts qui ont été faits dans tous les établissements de la Compagnie pour élever le niveau intellectuel de l'ouvrier d'une part, et, de l'autre, pour lui procurer une habitation convenable et assurer son bien-être pendant sa vieillesse.

La Compagnie a multiplié les écoles; tantôt elle en fondait, tantôt, par des subventions faites aux écoles communales, elle assurait l'instruction gratuite à ses ouvriers; des bibliothèques sont jointes à ces écoles; des cours d'adultes ont lieu, et dans les écoles de Chauny et de Mannheim la Compagnie instruit gratuitement et reçoit dans ses asiles 832 enfants.

Au point de vue de l'habitation, la Compagnie a construit plusieurs cités, aussi bien que des maisons isolées; ici elle loge gratuitement des centaines de familles; là elle loue à un prix très-minime.

Les logements qu'elle possède et leurs dépendances repré-

sentent, sans le terrain, un capital de 1,477,000 francs. A cette somme il faut ajouter la valeur des logements en cours de construction, pour lesquels la Compagnie n'a pas dépensé moins de 176,000 francs dans le courant de l'année 1866. La Compagnie loue, en outre, à ses ouvriers des terres à des prix très-réduits, et elle se charge de les fumer et de les labourer.

Plus généreuse encore quand il s'agit de pourvoir au sort des ouvriers qui se sont dévoués à son service et que l'âge a frappés d'incapacité, la Compagnie de Saint-Gobain a établi pour les retraites deux institutions qui fonctionnent parallèlement; elle compte 511 retraités qui ont reçu, en 1866, une somme de 134,000 francs, et elle a versé plus de 31,000 francs de primes à la caisse des retraites au nom de ses ouvriers.

Cette caisse est alimentée à la fois au moyen de retenues opérées sur les salaires, et au moyen de primes accordées par la Société à chaque porteur de livret comptant trois ans de service dans les établissements; la quotité des primes varie selon que l'ouvrier est marié ou célibataire, et aussi selon son âge. L'assistance, en cas de maladie, un service sanitaire organisé avec un soin minutieux, la création de magasins destinés à vendre à prix réduits les denrées alimentaires, l'organisation de sociétés coopératives de consommation, plusieurs sociétés de chant et de tir, complètent cet ensemble d'institutions.

Les acquisitions foncières, les achats d'obligations de chemins de fer ou de valeurs industrielles réalisés par les ouvriers, permettent de juger du progrès des habitudes d'épargne et de l'état de bien-être que tant de conditions favorables ont déterminé.

On peut de même se rendre compte aisément de l'attachement de la population ouvrière pour les établissements de la Compagnie. C'est à juste titre qu'elle se félicite de retrouver dans les familles de ses ouvriers presque toutes celles qui existaient au moment de la fondation des établissements de Saint-Gobain.

Par un privilège particulier, mais qui s'explique, elle n'a ja-

mais eu ni grève, ni coalition à déplorer, ni émeute à réprimer, même dans les époques si troublées de 1789 et de 1848.

C'est l'honneur de cette Compagnie d'avoir su inspirer un si bon esprit à la population ouvrière qu'elle emploie ; elle le doit sans aucun doute à son administration toute paternelle, en même temps qu'aux sacrifices considérables qu'elle n'a, en aucun temps, hésité à s'imposer pour assurer le bien-être matériel et le développement moral et intellectuel des travailleurs qui concourent à sa prospérité.

M. SARDA. — Fabrique de rubans de velours aux Mazeaux (Haute-Loire).

Au mois de septembre 1830, M. Sarda créait à Saint-Étienne une fabrique de velours. Ses débuts furent modestes. Sorti de l'atelier, c'est avec le fruit de ses économies qu'il commençait son industrie. Il n'eut d'abord qu'un seul métier qu'il occupait lui-même.

Homme d'initiative, infatigable dans son activité, prompt à saisir les conditions qui assurent le succès, ingénieux dans ses combinaisons, M. Sarda ne devait pas tarder à voir grandir son entreprise.

En 1840, il possédait 43 métiers ; en 1847, il en avait 80.

Une transformation complète s'était donc opérée dans l'établissement primitif. M. Sarda jugea qu'il devait la rendre plus radicale encore, en transportant dans un centre rural sa fabrication et en laissant ses magasins seulement à Saint-Étienne.

Il fit l'acquisition d'une propriété située dans un lieu fort pittoresque, les Mazeaux, à 30 kilomètres de Saint-Étienne, et à peu de distance d'un chef-lieu de canton important, Saint-Didier-la-Sauvre.

M. Sarda est le premier industriel qui ait appliqué le moteur mécanique à la fabrication du ruban-velours. L'établissement des Mazeaux, construit de 1850 à 1853, acquit bientôt

une véritable importance. M. Sarda parvint, en dépit de la concurrence, à trouver dans le développement de la fabrication du ruban-velours et dans la création de nouveaux genres de rubans les éléments d'une prospérité qui ne s'est pas démentie.

Mais, comme le font remarquer les auteurs de la candidature de M. Sarda, cet honorable industriel vit autre chose encore dans son établissement qu'une source de richesse; car à peine l'avait-il créé, qu'il se préoccupait d'y accomplir une réforme complète dans la condition morale du travailleur. « Avant de s'offrir à lui comme un profit, cette tâche semble donc, selon une juste réflexion, s'être imposée à lui comme un devoir. »

Parvenu à attirer les ouvriers par la bonne réputation de la manufacture, M. Sarda voulut les retenir par le bien-être qu'elle leur procurait.

Il est facile de constater que cet établissement est un modèle de parfaite installation hygiénique. Les bâtiments, disséminés sur les deux rives de la Sémene, offrent un aménagement des plus heureux : de vastes salles, où l'air et la lumière circulent librement, sont si proprement tenues qu'elles en paraissent élégantes.

M. Sarda considéra comme la première et la meilleure des réformes la restauration de la vie de famille à l'ombre de la manufacture, et il travailla à l'accomplir en ramenant l'épouse et la mère au foyer domestique. C'est dans cette intention qu'il fit construire des logements destinés à recevoir les familles de ses ouvriers.

Bien organisées, de physionomie riante, ayant toutes leur jardin, ces habitations sont louées d'une façon permanente et au prix le plus modique.

La femme mariée n'est point enlevée au foyer domestique. L'ouvrage ne lui manque jamais, et, après s'être acquittée des travaux du ménage, elle peut même gagner de bonnes journées. Elle contribue ainsi aux charges communes; sa santé, sa moralité, son bonheur domestique ne sont pas menacés.

Quant aux jeunes filles, elles sont employées dans des conditions qui écartent d'elles toutes les occasions de désordre. Chaque sexe a son quartier; les ateliers du moulinage, du dévidage, de l'ourdissage sont isolés des salles où travaillent les hommes.

Les plus jeunes parmi les ouvrières ont généralement 16 ans; elles sont placées sous la surveillance de maîtresses ourdisseuses d'une moralité éprouvée. Une jeune fille qui s'écarterait du droit chemin, dit le mémoire déjà cité, serait montrée au doigt et obligée de quitter l'établissement. Ces jeunes filles trouvent à se marier, soit pendant leur séjour à la manufacture, soit quand elles en sortent.

L'ouvrier des Mazeaux est généralement instruit. M. Sarda veille avec un zèle scrupuleux aux progrès de l'instruction et de l'éducation religieuse; écoles et chapelle ont été fondées dans l'usine. Les institutions habituelles, qui ont pour but de remédier à l'imprévoyance et au dénûment de l'ouvrier, n'ont pas été oubliées non plus dans cette organisation; mais il semble, et on doit constater ce fait avec joie, qu'elles sont ici moins nécessaires qu'ailleurs et que l'on y a rarement recours. L'ordre, le travail, les habitudes de simplicité des jeunes ouvrières, la bonne organisation de la famille mettent les ouvriers des Mazeaux à l'abri de la plupart des éventualités qui menacent le foyer.

Beaucoup d'entre eux ont réalisé des épargnes importantes. On cite un simple ouvrier veloutier qui, de 1850 à 1857, a pu mettre de côté et possède un capital de 48,000 francs. Parmi les jeunes ouvrières, on en voit plus d'une amasser sa dot ou employer ses économies à améliorer le sort de ses vieux parents.

Mais c'est la terre qui est la véritable caisse d'épargne de ces ouvriers. Leur plus chère ambition est de devenir propriétaires. Assurément ce n'est pas dans un tel milieu qu'il faut chercher une population instable. Depuis 13 ou 14 ans, c'est à peine si la manufacture des Mazeaux a vu s'éloigner d'elle

trois ou quatre ouvriers, et il n'y a point de marques de dévouement et de respect que M. Sarda n'ait reçues d'eux.

Ce dernier fait ne suffirait-il pas lui seul à justifier la récompense dont cet homme de bien est l'objet ?

MM. STEINHEIL, DIETERLEN et C^{ie}. — Filature et fabrique de tissus à Rothau (Vosges).

A l'entrée du département des Vosges et de l'arrondissement de Saint-Dié, sur le cours industriel de la Bruche, s'élève le village de Rothau, concentré autour des établissements de MM. Steinheil, Dieterlen et C^{ie}. Créée il y a 60 ans, cette fabrique se compose d'une filature de 23,000 broches, d'un tissage et d'ateliers de blanchiment, de teinture et d'apprêts; 600 ouvriers environ y sont occupés.

L'intelligente initiative avec laquelle les chefs de l'établissement l'ont doté de toutes les institutions utiles, et l'active impulsion qu'ils ont su imprimer à leur marche, offrent un trait moins caractéristique encore que le soin qu'ils ont mis à multiplier entre eux et leurs ouvriers, en dehors de l'atelier, les relations personnelles.

Cours du soir tenus par les patrons, fréquentes visites à domicile, réunions familiales du dimanche, sont pour eux l'occasion d'entretenir avec les familles qu'ils occupent un échange constant de rapports affectueux.

Ces liens, dégagés de toute espèce de pression, expliquent l'influence dont ils jouissent et dont le préfet des Vosges, auteur de leur candidature, résumait les heureux effets en disant *qu'ils avaient changé l'aspect et l'esprit de la localité.*

C'est ainsi que l'usine possède une société de secours mutuels, dont le fonctionnement modèle a, depuis longtemps, appelé l'attention de l'administration; une caisse de retraite; une caisse des veuves; une caisse de prêt; une société de

coopération pour l'achat de denrées alimentaires à bas prix ; de petits asiles pour les vieillards et les orphelins.

Ces institutions, qui reposent en partie sur les cotisations des ouvriers, sont alimentées, pour l'autre part, au moyen d'un compte spécial crédité chaque année par le patron du dixième des bénéfices, généreux prélèvement auquel MM. Steinheil et Dieterlen ne bornent pas leurs libéralités.

Le montant de ce compte sert encore à l'entretien de bains gratuits, à la constitution d'avances faites en vue de faciliter aux ouvriers l'acquisition ou la construction d'une habitation.

C'est en prêts hypothécaires affectés à la même destination qu'est également employé l'actif de la caisse de secours. La municipalité, de son côté, vient en aide aux ouvriers qui font construire, en leur cédant, sur les biens communaux, le terrain qui leur est nécessaire, moyennant une rente modique qui, multipliée par 20, constitue le prix auquel l'usufruitier peut, à toute époque, se libérer.

Grâce aux bons rapports qui règnent dans la localité, les voisins apportent souvent le concours bénévole de quelques journées de travail ou de quelques charrois ; aussi le plus grand nombre des ouvriers sont-ils propriétaires et possèdent-ils à côté de l'habitation quelques terres et une vache laitière.

Ce précieux capital est sauvegardé par une société d'assurances mutuelles des bêtes à cornes, organisée à l'instar de celle du Ban-de-la-Roche.

Dans toutes ces entreprises, MM. Steinheil et Dieterlen ont surtout porté leurs efforts vers les conséquences morales qu'ils en pouvaient recueillir. « Quelque utiles que soient par elles-mêmes les institutions économiques destinées à améliorer la position de la classe ouvrière, disent-ils dans leur mémoire, ces institutions n'acquièrent toute leur valeur qu'en devenant un lien fécond entre patrons et ouvriers. Ni l'association coopérative, ni celle des secours mutuels, et encore moins l'aumône donnée de loin ne peuvent remplacer les rapports directs d'homme à homme. »

C'est dans cette pensée qu'ils ont pris la direction d'une partie des cours du soir organisés dans l'établissement avec succès, que chaque dimanche ils se font les instituteurs des enfants de leurs ouvriers, ou vont tenir des conférences familiales chez les tisserands de la montagne; que dans des réunions spéciales, destinées aux jeunes filles de la fabrique, leur fille aînée prend habituellement sa place.

Il y a dans ces relations affectueuses, du côté des ouvriers, une réciprocité qui se manifeste d'une manière touchante, quand la famille du patron passe par un deuil ou par une fête.

De même dans leurs difficultés, dans leurs maladies, ce sont MM. Steinheil et Dieterlen que les ouvriers appellent auprès d'eux, sans que la différence de situation et de rang y mette aucun obstacle.

Sous l'empire de ces sentiments, on a vu les mœurs de la vallée s'améliorer, le repos du dimanche entrer dans les habitudes du pays, et la concorde la plus complète s'y répandre, malgré les divergences de culte et de langage.

Le village est en effet divisé à peu près également entre catholiques et protestants; mais grâce à la bonne direction imprimée aux esprits, il ne semble naître de cette diversité qu'une plus grande émulation pour le bien. La même nef, il y a peu de temps encore, servait alternativement aux deux cultes, et l'on ne saurait mieux dépeindre les rapports fraternels qui unissent toutes les parties de la population qu'en citant le mot affectueux par lequel le curé de Rothau se plaisait à désigner MM. Steinheil et Dieterlen, appartenant à la communion protestante: « Ce sont les branches latérales de l'arbre « du bon Dieu. »

SUÈDE

MM. JAMES DICKSON et Cie. — Forges et exploitations forestières du golfe de Bothnie.

Depuis 1819, la maison James Dickson et Cie, de Gothenbourg, a entrepris sur une large échelle l'exploitation des vastes forêts et des gîtes de fer répandus dans les régions septentrionales de la Suède. Postes avancés de la civilisation, au milieu de territoires immenses que la rigueur du climat a laissés presque déserts, ces établissements, qui occupent environ 4,500 ouvriers, ont eu à vaincre les plus grandes difficultés.

Il a fallu rendre des torrents navigables, creuser des ports, amener et entretenir une population ouvrière dans des contrées sans habitants et sans ressources.

Au milieu de tant d'efforts, MM. Dickson ont veillé avec la plus louable sollicitude aux intérêts de leurs ouvriers, et ces exploitations lointaines, isolées dans les contrées les plus septentrionales de l'Europe habitée, possèdent, à côté d'institutions essentielles largement dotées, telles qu'églises et écoles, des caisses de secours prospères, des bibliothèques, des sociétés chorales et jusqu'à des associations coopératives de consommation.

Les principaux établissements de MM. Dickson sont au nombre de quatre.

C'est d'abord le port de Sandarne et la scierie d'Askesta, dans le gouvernement de Gefteborg. Situé au fond de la baie de Sodernahum, qu'un archipel d'îlots et de rochers sépare du golfe de Bothnie, le port de Sandarne a été construit par MM. Dickson en 1832, sur une grève inculte et couverte de forêts. Un chemin de fer de 1 mille suédois le relie aux eaux profondes du lac d'Askesta, où une importante scierie à vapeur a été construite. La Sjume, rivière au cours inégal,

qui, dans son trajet de 40 milles, des glaciers à la mer, tantôt se précipite en torrent furieux, tantôt s'arrête dans des bassins paisibles, sert aujourd'hui, ainsi que ses affluents, après des travaux considérables, au flottage des bois, transportés en hiver sur ses bords au moyen de traîneaux. De la scierie, les bois sont conduits au port, et réunis en quatre-vingts ou quatre-vingt-dix grands chargements par année, qui se répandent sur tous les points de l'Europe, et jusqu'en Egypte et en Australie.

Au port comme à la scierie, il a fallu pourvoir au logement des ouvriers. Des habitations spacieuses et commodes ont été construites et la jouissance en a été gratuitement accordée à cent soixante-quatre familles occupées à titre permanent.

Une étendue considérable de terre défrichée aux frais de MM. Dickson a été répartie entre chaque ménage. Cultivée en général par les femmes et les enfants, elle suffit à la consommation des familles en pommes de terre et légumes, et quelquefois à la nourriture d'une ou deux vaches laitières.

Les ouvriers peuvent économiser une partie de leur salaire. Une caisse d'épargne a été créée pour recevoir ces dépôts.

Lors de la fondation des établissements, les patrons s'étaient astreints à fournir les principaux objets de consommation au prix de revient. Plus tard, ils ont pu laisser ce soin à l'initiative de leurs ouvriers; une association de consommation, gérée par ceux-ci, y pourvoit avec succès.

Dès le principe, un comité de bienfaisance a été organisé; puis une caisse de secours, alimentée par les allocations de la société et par le produit des amendes; cette institution assure en outre des pensions aux veuves.

Une bibliothèque a été créée, et les ouvriers la mettent à profit avec empressement.

Des exercices militaires, ceux d'une société chorale de quatre-vingts membres, occupent les loisirs des jeunes gens.

Trois écoles, tenues par des institutrices, sous la direction du

pasteur, sont suivies par tous les enfants de la localité de six à seize ans.

MM. Dickson ont construit à Sandarne une église et y entretiennent un ecclésiastique. Le chemin de fer y conduit gratuitement les ouvriers de la scierie d'Askesta pendant la belle saison. Durant les cinq mois d'hiver, la neige arrête les trains ; les ouvriers se rendent alors en traîneau à l'église de la paroisse plus rapprochée de Söderhala.

Les scieries de Baggböle, placées sur les chutes de l'Uma et le port de Holmsund, dans le gouvernement de Westerbotten, ont offert les mêmes difficultés d'établissement. Elles sont pourvues d'institutions semblables, ainsi que le port de Husum et la forge de Gidea, située dans la partie la plus septentrionale du Westernorrland, près d'Ornskölds. Il en est de même pour les établissements du port de Swartwik, et pour la scierie et la forge de Matförss, situés dans le voisinage de Sundswall. Partout des terres, des cultures souvent étendues sont assurées aux familles d'ouvriers. Des caisses de secours et des caisses d'épargnes leur offrent des facilités précieuses. MM. Dickson y ajoutent gratuitement les médicaments nécessaires aux malades, les soins du médecin, ceux de la sage-femme.

Partout aussi l'usage des boissons spiritueuses est sévèrement interdit.

Partout l'instruction prospère à côté de la religion, féconde alliance qui élève la moralité.

Partout enfin règne l'harmonie la plus complète, les habitudes de long séjour, de confiance mutuelle et d'entente.

CITATIONS

**Proclamées dans la Séance solennelle de la distribution
des Récompenses.**

CONFÉDÉRATION SUISSE

Institutions de bien public.

Tout en répondant à l'appel adressé au monde entier par le décret impérial du 1^{er} juin 1866, qui instituait un nouvel ordre de récompenses, la Suisse n'a pas entendu proposer de candidatures individuelles au Jury. Il lui a semblé que les institutions créées dans son sein, en faveur de ceux qui coopèrent aux mêmes travaux, se trouvaient trop intimement liées les unes aux autres pour qu'on en pût signaler aucune en particulier; elle y a vu la même origine, le même caractère, et elle s'est plu à en reporter l'honneur, bien plus à l'esprit qui anime le pays tout entier et à son organisation générale qu'à l'action de telle ou telle individualité saillante.

Dès lors, la Suisse ne pouvait plus présenter ses titres qu'à un point de vue collectif; elle déclinait toute participation aux prix et aux mentions honorables, en se réservant uniquement d'appeler l'attention publique sur l'ensemble de ses institutions.

Le tableau qui a servi de base aux appréciations du Jury a été préparé par un homme que ses études, sa compétence

avérée et son honorabilité rendaient parfaitement propre à cette tâche (1).

Quels que soient les efforts et les sacrifices considérables faits par un grand nombre de manufacturiers de la Suisse, pour améliorer et relever la condition de leurs ouvriers, il est constant qu'ils n'exercent pas dans ce but une action exceptionnelle et prépondérante. Ils y concourent, mais avec l'État, les communes, avec des associations formées sous l'impulsion des sentiments de solidarité qui animent leurs membres, composées d'hommes appartenant à tous les rangs de la société, de telle sorte que de tous côtés, l'ouvrier, en dehors de la manufacture, à laquelle il n'est attaché que par le travail, peut trouver de précieuses ressources pour son instruction, sa moralisation et son bien-être.

Le nombre est incalculable des associations qui se sont librement formées en Suisse dans le but de développer le bien-être des classes les moins aisées et de les assister dans leurs épreuves. Il n'est pas d'objet utile qu'elles ne poursuivent, chacune dans une spécialité déterminée.

Partout on rencontre des sociétés de secours ou d'assurances mutuelles pour les cas de maladie, d'accidents ou d'infirmités, de vieillesse ou de mort, sociétés auxquelles souscrivent les citoyens de toutes les conditions, qu'ils aient ou non l'intention d'en profiter.

Il y a en outre un grand nombre de sociétés spéciales pour secourir les malades à domicile ou dans des maisons fondées à cet effet, autres que les hôpitaux publics; des caisses de pensions viagères et de secours pour les ouvriers invalides ou âgés, pour les veuves, les orphelins; des sociétés pour préserver les enfants du vice, les recueillir et les instruire, pour placer les jeunes garçons en apprentissage; des sociétés pour fonder et entretenir des écoles professionnelles, des colonies

(1) *Les Institutions ouvrières de la Suisse*, par M. GUSTAVE MOYNIER; mémoire rédigé à la demande de la commission centrale de la Confédération suisse pour l'Exposition universelle.

agricoles, afin d'y recevoir les enfants pauvres ou vicieux ; des écoles de tissage ; des sociétés d'instruction mutuelle, de crédit ; des expositions et ventes d'objets fabriqués par des ouvriers ; des sociétés coopératives pour l'acquisition et la vente au meilleur marché possible de denrées alimentaires, de vêtements, d'outils, de machines industrielles et agricoles, et pour l'établissement de boulangeries, de boucheries, de cuisines où l'on distribue des aliments préparés. Il est de ces sociétés qui font des opérations considérables ; celle de la ville de Zurich (il en existe beaucoup d'autres dans le canton), a eu, en 1865, un mouvement de caisse, recette et dépense, de 5 millions 310,255 francs.

Après ces associations de secours, viennent celles qui ont pour objet l'entretien de la santé, le développement des forces physiques, les distractions morales et intellectuelles. La gymnastique est en Suisse un exercice national ; elle fait partie du programme des écoles primaires et scolaires : dans de grands cantons, elle constitue une branche d'enseignement obligatoire pour les filles comme pour les garçons. Des sociétés libres de gymnastique existent dans toutes les parties de la Suisse. Il en est de même des sociétés de tir à la carabine et aux armes de guerre ; pas de villages qui n'ait son tir en permanence.

Enfin, des sociétés ayant un caractère plus général, embrassant chacune un bien plus grand nombre d'objets que celles qui viennent d'être citées, exercent aussi, dans toute la Suisse, une influence et une action fécondes. Ce sont les sociétés de bien public diversement dénommées et agissant, soit directement et pratiquement, soit par voie de propagande et d'impulsion pour déterminer la création d'entreprises diverses dans le domaine de l'éducation, de l'économie publique et domestique, de l'industrie et de la bienfaisance. Il en existe dans presque tous les cantons et souvent plusieurs dans le même canton. Telles sont celles de Zurich, de Genève, de Bâle, de Saint-Gall, d'Appenzell, d'Argovie, de Glaris, de Solcure, de Coire ; toutes à des degrés divers rendent d'éminents services ; la société

de Bâle, fondée en 1777, est celle qui déploie le plus d'activité directe et pratique. Son bureau central s'occupe de questions générales et de finances, mais le travail réel est exécuté par plus de trente commissions spéciales, chacune administrant l'une des branches de l'œuvre, chacune possédant des ressources qui lui sont propres, provenant d'intérêts de capitaux en réserve, de souscriptions, de dons, de legs, et, au besoin, de subventions de la société générale ; chacune ayant son budget à part et rendant un compte public de sa gestion.

Elles s'occupent entre autres objets d'écoles de fabriques, de dessin, de modelage, d'écoles du dimanche, d'écoles enfantines, de cours publics pour les ouvriers, de banques populaires, de bibliothèques, d'institutions pour les malades, etc. La caisse d'épargne, fondée par la Société bâloise, avait, à la fin de 1865, plus de cinq millions en dépôt, mais il en existe d'autres à Bâle qui ne sont pas moins prospères.

Toutes ces commissions fonctionnent dans une sorte d'indépendance les unes des autres.

Quant à l'organisation de l'instruction publique en Suisse et au concours si puissant et si décisif que lui ont fourni les associations, ces faits sont si connus qu'il n'est pas besoin d'insister.

Il est à remarquer que la plupart des industries importantes de la Suisse ne sont pas concentrées dans des usines ; les horlogers, les tisserands, les brodeuses, les tresseuses de paille et bien d'autres travaillent chez eux. Les familles d'ouvriers étant généralement propriétaires de portions du sol, l'alliance des travaux industriels et agricoles se trouve ainsi réalisée. L'aspect des cantons où fleurit l'industrie dans la famille est digne d'intérêt ; les habitations, les jardins, la tenue des ouvriers, leur régime alimentaire décèlent un bien-être qui n'apparaît pas au même degré dans d'autres pays.

Grâce à cette heureuse organisation, la Suisse peut être donnée en exemple pour le bon accord et l'harmonie qui existent entre les patrons et les ouvriers ; les débats irritants pour les

salaires y sont inconnus : l'action du chef d'industrie sur ses collaborateurs ouvriers n'est pas et ne pourrait pas être celle du maître vis-à-vis d'un inférieur. On peut même dire qu'il n'existe pas en Suisse de classes ouvrières proprement dites. Les ouvriers n'y forment pas une catégorie distincte du reste de la nation ; la vie publique y confond sans cesse les divers rangs de la société et fait ainsi disparaître ces lignes de démarcation qui constituent des barrières regrettables entre les citoyens. Ce pays a pu donner parfois le spectacle de débats, de luttes politiques ardentes, mais on aurait été bien en peine d'y découvrir un symptôme d'antagonisme d'une classe contre une autre classe, un élément de guerre sociale.

Les occasions habituelles de contact entre tous les citoyens sont incessantes. Elles s'offrent à eux dès le premier âge. L'enfant de l'homme aisé et l'enfant de l'ouvrier reçoivent la même instruction dans les mêmes écoles, se retrouvent dans les nombreuses fêtes publiques de l'enfance et de la jeunesse, et plus tard dans les sociétés de chant, de gymnastique, de tir, dans les services organisés contre l'incendie. Hors de l'atelier, le patron et l'ouvrier se rencontrent, d'égal à égal, dans les mêmes aspirations d'utilité ou d'agrément, dans les conseils communaux, surtout dans l'armée fédérale, où il n'est pas rare de voir l'ouvrier officier et le patron soldat. On conçoit, dès lors, comment les causes qui, dans d'autres pays, détruisent l'harmonie entre les patrons et les ouvriers, sont annulées dans le milieu social de la Suisse. Aussi, lorsqu'un différend s'élève à l'occasion du salaire, il n'a d'autre caractère que celui d'un simple désaccord, désaccord qui cessera sans coalition, sans grève, sans troubles.

Toutes les grandes crises de l'industrie ont trouvé la Suisse prête à faire face aux dangers, en conciliant l'intérêt des ouvriers et celui des patrons. Les patrons suisses, de même que leurs voisins et émules de l'Alsace, ont fait les plus honorables efforts pour conserver leurs ouvriers et pour leur assurer le maintien du travail.

Ce n'est là qu'un aperçu des conditions sociales que présente la Suisse ; ce qui la caractérise surtout, comme on l'a déjà dit, c'est que les institutions humanitaires y sont l'œuvre de la généralité des citoyens. Le Jury spécial ne pouvait manquer d'être frappé de ce trait particulier aussi bien que de l'ensemble remarquable de faits qui le mettent en lumière, et il a cru devoir manifester son appréciation en décernant à la Suisse une citation spéciale, lors de la cérémonie solennelle des récompenses.

ESPAGNE

Coutumes spéciales de la CATALOGNE et du PAYS BASQUE.

La Catalogne et le pays Basque offrent, au milieu des provinces espagnoles, le spectacle d'un état social digne de la plus haute attention.

La forte organisation conservée au foyer domestique est la base des coutumes qui les distinguent et en fait la plus solide assise.

En signalant ces mérites au Jury, l'auteur de la candidature, *Don Joaquin Cadafalch y Buguna*, s'appuie de nombreux témoignages. Il suffira, en ce qui concerne la Catalogne, d'emprunter à cet écrivain un fragment de la description qu'il a donnée lui-même de ces mœurs, dans un ouvrage couronné par un corps particulièrement compétent, l'Académie des sciences morales de Madrid.

« La famille catalane se présente pure et simple dans ses éléments, ferme et robuste dans son organisation, noble et sainte dans ses aspirations ; elle offre à la fois la confiance, l'harmonie et l'unité.

« Il y a un père qui, pénétré de son pouvoir, dirige sa petite

société et en développe les sentiments les yeux fixés sur l'avenir. S'il n'a eu pour tout héritage que l'amour du travail, il s'efforce, avec une impertubable persévérance, d'acquérir un patrimoine. Si, au contraire, il a reçu des biens de ses parents, il se croit obligé de les améliorer et de les conserver. On regarde avec défaveur et même avec mépris celui qui, livré au vice, néglige ou perd, avec les moyens de subsistance de la famille, le fruit et le souvenir d'un passé laborieux.

« Le bon exemple est le meilleur enseignement. Aussi la bonne conduite d'un père de famille laborieux influe-t-elle d'une façon irrésistible sur l'esprit de la mère lorsque celle-ci voit, d'ailleurs, sa dignité respectée. On a dit, avec raison, que la femme catalane, loin de montrer l'indolence, trop commune en d'autres pays, est active, diligente et économe. Elle montre ces qualités dès qu'elle entre en ménage, et elle en est récompensée par celui qui est à la fois son compagnon et son époux.

« En Catalogne, l'institution d'un héritier se lie à l'idée d'un travail qui ne doit pas cesser. L'héritier est une autorité qui doit se conserver à tout prix ; un auxiliaire qui permet au père de se reposer ; un élu qui s'engage à remplir ses devoirs ; un appui pour la famille entière ; un dépositaire de vénérables traditions, sans lesquelles il n'est point de solides progrès ; enfin, un gardien du foyer domestique, asile protecteur des générations futures.

« L'héritier est le bras qui seconde le père pendant l'âge mûr et le bâton qui le soutient dans sa vieillesse. Il apprend, sous la direction paternelle, à gouverner la famille dans quelque position qu'elle se trouve : il ne demande jamais qui profitera de ses sueurs, et il arrive jusqu'à employer ses propres capitaux, par exemple la dot de sa femme, pour la dignité et la prospérité communes.

« Le père une fois mort, il y a dans la famille deux pouvoirs : l'héritier propriétaire, et la mère usufruitière. Mais ces deux pouvoirs également forts, malgré les facultés de toute sorte

attribuées à la mère, savent vivre ensemble et fonctionner en bonne harmonie. Alors, en effet : ou la mère dirige, et le fils doit se borner à exécuter ses ordres ; ou elle désire le repos, et, gardant seulement une direction nominale, elle délègue de son vivant tous ses pouvoirs à l'héritier.

« Les familles constituées sur des bases aussi solides font face à tout événement, et chacune, selon son rang, accomplit sa mission. Sous la direction du père, de la mère usufruitière ou de l'héritier, les autres fils et filles se placent peu à peu, les premiers, en embrassant des professions ; les secondes, en contractant, grâce au patronage de la famille, des mariages avantageux.

« Le père est maître de choisir comme héritier celui de ses enfants qui, par son intelligence et sa conduite, se montre le plus digne. Il ne le désigne pas toujours de son vivant ; mais l'aîné (fils ou fille), qui connaît la coutume séculaire, se dévoue tout d'abord à la maison en traitant ses cadets comme ses propres enfants.

« Les frères et les sœurs de l'héritier ne se marient pas toujours. Ceux qui gardent le célibat vivent et vieillissent dans la maison paternelle, qu'ils considèrent comme la leur. En cas de décès prématuré du premier héritier ou de ses enfants, ils se trouvent naturellement appelés à protéger et à diriger la famille. Les cadets célibataires vivent d'abord près du père ; et, après sa mort, ils gardent la même situation près de l'héritier et de ses enfants, le but de tous étant d'accroître le patrimoine créé par les aïeux. L'héritier voit toujours avec plaisir un frère ou un oncle habiter la maison ; il s'attache aux vieux parents célibataires par l'esprit de famille, par un sentiment de gratitude pour les soins qu'il a reçus d'eux dans son enfance. Les célibataires, de leur côté, ont coutume de léguer à l'héritier les biens personnels qu'ils ont acquis, et ils trouvent le bonheur dans la maison paternelle. »

L'institution domestique n'est pas organisée moins fortement

dans le *Pays Basque* ; elle y est le ferme point d'appui de toutes les relations civiles.

Les lois spéciales de cette province reposent elles-mêmes sur les coutumes, décisions vénérables de la sagesse des aïeux, consacrées par une obéissance séculaire, et qui ont été plus tard consignées dans les *Fueros*.

Ces coutumes consacrent les droits du père, sa qualité de législateur domestique, et lui laissent la disposition absolue de la fortune patrimoniale ainsi que le choix de l'héritier ; elles veulent, toutefois, que les biens ne puissent jamais être distraits de la famille, ni donnés à une personne qui ne serait parente au quatrième degré au moins du chef de maison.

Elles assurent la dignité de l'épouse et lui attribuent, comme à l'époux, la propriété de la moitié de tous les biens et leur libre disposition dans le veuvage, sauf en cas de secondes noces.

Elles investissent, en cas d'homicide, les parents de la victime du droit de faire grâce au coupable, si, dans les limites du quatrième degré, ils sont unanimes pour cette décision.

Elles garantissent au citoyen l'inviolabilité de son foyer ; aucune force publique ne peut, aux termes des *Fueros*, s'approcher du domicile d'un Basque à plus de neuf pas de distance.

Elles imposent à tout citoyen valide l'obligation de servir sous les drapeaux, dans les limites de la province, sans solde et à toute époque, pour la défense de l'ordre et du territoire.

Elles assurent à chaque chef de famille, depuis un temps immémorial, le droit d'intervenir dans le vote des taxes. Arrêtés jadis par une junte à laquelle tous les citoyens pouvaient prendre part, les impôts sont actuellement délibérés par des mandataires élus dans chaque village. Le son des cloches de l'église convie au vote tous les chefs de maison. La junte, formée de députés qui viennent, pour les trois quarts, de quitter la charrue, ouvre encore ses séances sous l'arbre de Guernica, délibère en assemblée publique et décide des

intérêts de la province avec une souveraine indépendance.

Les mêmes coutumes maintiennent une liberté de commerce absolue, prohibent les monopoles, quelle que soit leur nature; ne permettent en aucune circonstance la confiscation, et, en vertu de dispositions anciennes, limitent dans l'ordre civil l'action des pouvoirs ecclésiastiques.

Ce n'est pas ici le lieu d'apprécier la valeur intrinsèque de ces principes; mais ce qui doit être constaté, ce sont les liens intimes et solides qui se sont établis sur leur base entre toutes les parties de la population; c'est l'attachement enthousiaste qui y règne pour le pays; c'est un heureux mélange de stabilité dans le travail agricole et d'initiative commerciale et colonisatrice.

Les fermes éparses qui couvrent le sol montagneux du pays ont été, en effet, pour la plupart, constituées depuis des siècles. Composées de terres diverses dans des proportions fixes, de manière à répondre aux exigences complexes d'une bonne agriculture, elles assurent l'aisance du cultivateur, et se perpétuent intégralement dans la même famille de propriétaires ou de colons.

Dans ces exploitations traditionnelles prospèrent des familles nombreuses; les enfants qui ne se fixent pas au foyer paternel, se livrent avec ardeur, dès que l'âge le leur permet, aux travaux du commerce, à la navigation lointaine.

Ces habitudes ont fait de la petite ville de Bilbao le second port marchand de l'Espagne. De même les États du centre et du sud de l'Amérique ont trouvé leurs colons les plus entreprenants, leurs commerçants les plus actifs et les plus nombreux dans les enfants du Pays Basque.

Le bien-être qui règne dans la contrée témoigne du mérite de ses habitants.

Cultivateur infatigable d'un sol difficile et qui, parfois, ne possède de terre fertile que celle montée par la force des bras sur les rochers de la montagne, le Basque doit sa modeste aisance à son seul travail et à sa sobriété. Ses filles, fidèles

au foyer domestique, y travaillent assidûment le lin qu'elles ont semé, et c'est parfois l'aînée d'entre elles, lorsque son mariage la conserve au foyer domestique, que le père choisit pour son héritière, comme la gardienne la plus vigilante des traditions de la famille.

Hospitalier envers l'étranger, le Basque se plaît à rendre service à ses concitoyens, et quand, au terme de la messe, le curé du village a informé ses ouailles qu'un paroissien malade n'a pu cultiver son champ ou faire sa récolte, et que, par une infraction permise aux règles du dimanche, il invite les hommes de bonne volonté à se réunir pour venir en aide à leur voisin, c'est avec un empressement joyeux que chacun se met au travail.

La religion a pris une place profonde dans les mœurs ; il est rarement un repas que le maître de maison ne fasse précéder et suivre d'une prière dite en langue basque.

Son respect pour l'autorité est sincère. Au milieu de la réunion la plus bruyante, il suffit d'une parole de celui qui est chargé de maintenir l'ordre pour que chacun s'y soumette, et d'une lance plantée en terre, ancien symbole de l'autorité dans ce pays, pour obtenir l'obéissance qu'on ne donne ailleurs qu'à la personne du magistrat.

La probité des mœurs est aussi un élément efficace de prospérité. Ainsi qu'en témoigne la statistique, les délits sont fort rares dans le pays basque, et, suivant l'expression d'un écrivain espagnol « *les fruits peuvent rester dans les champs et le bétail y passer la nuit, sans autre protection que le septième commandement du Décalogue.* »

Le chiffre des impôts est d'une grande modicité. Ils n'atteignent la propriété foncière que dans des cas extraordinaires. Néanmoins les habitants de la seule Biscaye ont pu, avec leurs propres ressources, construire, au milieu de leurs montagnes, 270 kilomètres de chemins de fer, 500 kilomètres de routes, établir et entretenir 300 écoles primaires, distribuées dans toute l'étendue du territoire. De nombreuses

institutions de charité ont été richement dotées par de généreux bienfaiteurs, des sociétés d'assistance mutuelle fondées, des sociétés de secours pour les marins multipliées.

A la tête des provinces espagnoles, par l'instruction et la moralité de ses habitants, par leur application énergique aux meilleurs procédés de l'agriculture et du commerce, par le bien-être et l'harmonie, le Pays Basque cherche noblement, ainsi que la Catalogne, à allier, selon l'expression d'un des illustres généraux de cette province « aux meilleures institutions « du passé les plus excellentes qualités de l'esprit moderne. »

PAYS-BAS

Société du Bien public.

La création de la Société du Bien public des Pays-Bas remonte à l'année 1784; elle doit son origine à Jean Nieuwenhuyzen, modeste pasteur dissident de Monnikam. Son fondateur n'avait d'autre ambition dans le principe que celle de publier et de répandre en Hollande des traités populaires de morale et de religion.

Le concours actif de ses associés développa l'œuvre rapidement. Dévoués aux idées généreuses dont le courant entraînait, à cette époque, un grand nombre d'esprits, ils s'appliquaient à concilier ces aspirations avec les enseignements du christianisme. L'union de la religion avec la tolérance, de la foi avec la science, de la morale avec tous les progrès utiles : telle était leur cause la plus chère.

Sous l'influence de ces pensées, une réforme de l'instruction primaire fut entreprise; de nombreuses écoles furent créées; la discipline y fut adoucie; des notions usuelles, les travaux à l'aiguille, le chant, le dessin, la gymnastique, les éléments d'histoire naturelle, furent introduits dans les programmes, en

même temps que de nouvelles méthodes, qui tendaient à former le caractère plutôt qu'à meubler l'esprit.

Quarante-cinq volumes publiés de 1786 à 1834 et contenant plus de centquatre-vingts traités à l'usage des écoles primaires, indiquent la place occupée par ces efforts dans l'histoire de la société. Depuis cette époque, les mesures prises successivement par l'État laissèrent sans objet cette branche, et la société put reporter spécialement son activité sur d'autres travaux.

Pour en expliquer la variété, il convient d'indiquer comment est organisée la Société du Bien public.

Composée aujourd'hui de 14,000 membres, elle se divise en 300 groupes répartis dans les diverses parties du royaume et qui forment, sous le nom de départements, autant de sociétés locales fonctionnant, dans la limite de statuts fort larges, avec une complète indépendance. Le but poursuivi par chacune d'elles est la création et le développement de toutes les institutions utiles appropriées aux besoins de l'endroit et à ses convenances. On comprend dès lors que chaque société soit le centre des activités les plus diverses.

Une assemblée générale, composée de délégués élus par les sociétés locales et représentée par un comité permanent, avise dans une session annuelle aux mesures qui offrent un intérêt collectif. Une caisse centrale, placée sous son contrôle, reçoit les cotisations, dont le maximum est fixé à 5 francs. Chaque département a le droit d'y ajouter une contribution spéciale perçue à son profit et qui, dans quelques villes, s'élève jusqu'à 20 francs. A côté des membres souscripteurs, on compte des membres honoraires affranchis de toute cotisation. Ainsi a été facilitée l'adjonction de membres peu fortunés, mais dont le concours est précieux, tels que les instituteurs.

Dans les campagnes, une soirée par semaine est en général consacrée à une conférence, confiée quelquefois à des professeurs que le comité central engage pour faire des tournées de cours; elle est, dans les autres cas, remplie par une

allocution de circonstance, par des conversations sur quelque sujet d'utilité usuelle.

Dans les villes, ces réunions sont devenues fréquemment des séances littéraires, et il est peu d'écrivains ou de poètes hollandais qui ne s'y soient fait entendre.

Parmi les branches principales auxquelles le comité supérieur donne ses soins, il faut placer, comme la plus ancienne, celle des publications.

Les unes sont de simples feuillets distribués gratuitement ; les autres sont des almanachs populaires destinés au colportage ; d'autres, des ouvrages suivis sur des questions de morale ou de science exposées à un point de vue pratique et populaire. D'autres encore, publiées par des éditeurs particuliers, sont portées simplement au catalogue de la société à titre d'ouvrages recommandés. Le plus souvent toutefois la société achète ces publications en nombre suffisant pour en doter au moins les bibliothèques fondées par ses soins.

En vertu d'une disposition même du règlement, chaque département, en effet, doit avoir sa bibliothèque populaire.

Comme annexes des bibliothèques, se placent les salles de lecture. Ces salles sont un point de réunion où les ouvriers viennent finir leur journée, les uns en lisant, les autres en jouant aux dames ou aux dominos. Les jeux de cartes n'y sont pas permis, non plus que la vente des boissons spiritueuses.

Les salles d'asile fondées par la Société du Bien public sont au nombre de 30. Des écoles de répétition, au nombre de 48, destinées à continuer les leçons de l'école primaire pour les apprentis et les jeunes gens, sont fréquentées par 2,200 élèves environ. Des écoles de chant au nombre de 40, sont suivies par 2,700 élèves. Des écoles de gymnastique, au nombre de 17, suivies par 2,600 élèves ; des écoles de dessin, au nombre de 30 ; des ateliers, surveillés en général par les femmes des membres du département, complètent cet ensemble.

La Société a pris activement en main la cause des caisses

d'épargne. Cent quarante ont été fondées par elle, quelques-
un remarquable succès. C'est ainsi que le montant des dépôts
dans celle de Rotterdam atteint 4 millions.

On compte dans quarante départements des associations de
secours mutuels et des associations funéraires.

Ailleurs les départements ont fondé des banques de secours,
des caisses d'épargne. Dans les époques de crise, la Société
du Bien public s'est mise en rapport avec les bureaux de bien-
faisance pour organiser des travaux de viabilité, de défriche-
ment, destinés à apporter un salaire aux ouvriers indigents.

C'est ainsi que, sous des formes diverses, les membres
de cette puissante association, associés sans autre système
que celui de faire le bien, s'appliquent à doter les localités
qu'ils habitent d'institutions propres à favoriser le bien-être
des populations et à en élever le niveau moral.

PORTUGAL

Associations professionnelles.

Bien que les classes laborieuses ne présentent nulle part,
en Portugal, le spectacle de ces extrêmes misères que l'on
rencontre dans certains centres industriels de l'Europe et que
la douceur du climat y rende la vie plus facile, les associa-
tions professionnelles ont pris, depuis quelques années, dans
ce royaume, un développement qui mérite de fixer d'une
manière spéciale l'attention publique.

Tous ou presque tous les métiers ont aujourd'hui en Por-
tugal des associations fraternelles. Ces associations ont un
double but :

1° Venir en aide aux ouvriers dans les circonstances malheu-
reuses, comme la vieillesse, le manque de travail ; donner des
secours aux veuves et enfants des ouvriers décédés.

2° Assurer et hâter le développement intellectuel de leurs membres, en établissant des écoles du soir, des bibliothèques, des salles de lecture, des expositions, etc.

Comme on le voit, ce ne sont pas de simples associations de secours mutuels. On peut plutôt les comparer aux *mechanics instituts* de l'Angleterre ou aux sociétés d'utilité publique de la Suisse.

Ces institutions ont pris des formes très-diverses; cependant elles ont toutes pour principe la mutualité, et la plupart sont dues à l'initiative privée. Depuis 1863, le Gouvernement a approuvé les statuts de plus de cent nouvelles associations et il s'en est formé un très-grand nombre qui n'ont pas sollicité cette approbation.

Les sociétés de secours mutuels sont répandues dans toutes les provinces du Portugal. On en rencontre également dans tous les établissements industriels de quelque importance.

Un très-grand nombre entretiennent des écoles du soir; plusieurs ont organisé un enseignement technique, et l'on peut dès aujourd'hui constater l'impulsion que ces efforts ont imprimé au développement intellectuel des classes ouvrières, et l'élévation morale qui en est résulté.

Toutes ces associations ne sont pas restreintes aux ouvriers de l'industrie et de l'agriculture. Il en existe pour des professions très-différentes : les employés de l'État en ont formé, les notaires, les commis de magasin.

A Lisbonne, les ouvriers de chaque métier sont réunis en associations fraternelles, où l'on discute toutes les questions qui peuvent intéresser leur industrie, et ce qu'il y a de remarquable, c'est que patrons et ouvriers se rencontrent et fraternisent sur ce terrain neutre.

Des députés, des hommes d'État éminents ne dédaignent pas d'accepter la présidence de ces associations. Ils en représentent les intérêts et peuvent ainsi, avec compétence, défendre jusqu'au sein des corps publics les questions spéciales qui concernent chaque métier.

Une association centrale, connue sous le nom d'*Association d'encouragement pour les classes laborieuses*, dont font partie de droit tous les membres des associations fraternelles, réunit en quelque sorte ces branches éparses.

Enfin, on rencontre encore dans la capitale une autre société également considérable, la *Société d'encouragement de l'industrie manufacturière*, qui compte parmi ses sociétaires, non-seulement des industriels, mais toutes les personnes qui, à un titre quelconque, veulent concourir au développement de l'industrie dans le royaume. Cette société publie un journal pour répandre de saines notions économiques et tenir le public au courant de tous les perfectionnements nouveaux qui se produisent dans le monde industriel. Elle a fondé un cabinet de lecture ouvert tous les jours à ses membres, et entretient des écoles du soir.

Le nombre des adhérents à ces sociétés de prévoyance s'élevait, dès 1862, à Lisbonne seulement, à plus de 12,000. A cette même époque, une société qui s'établissait, le *Monte Pio geral*, comptait en peu de temps 1,409 associés, et distribuait, dans cette même année 1862, une somme de 60,000 francs en pensions servies à des veuves, fils ou mères d'associés décédés. Quelques-unes de ces pensions dépassaient le chiffre de 2,000 francs.

■ Bien d'autres exemples pourraient être ajoutés à celui-ci. Évidemment, des institutions comme celles dont nous venons de parler devaient puissamment contribuer à introduire dans les classes ouvrières l'esprit d'ordre et de prévoyance, et donner de la stabilité à l'existence de l'ouvrier. Par les efforts qu'elles ont fait pour l'instruire, elles sont également arrivées à lui donner une vue plus claire de ses intérêts, et à l'attacher davantage à ses devoirs.

On a pu constater l'influence exercée par ces institutions, sur les rapports qui existent entre tous ceux qui coopèrent aux mêmes travaux. Ces rapports sont presque partout faciles

et l'on aurait peine à découvrir les traces d'un antagonisme quelconque.

C'est ce grand mouvement, remarquable à la fois par son origine toute spontanée, par les traits qui le caractérisent et par les importants résultats déjà obtenus, que le Jury a cru devoir mettre en lumière par une citation spéciale.

RUSSIE

Les Artèles ou associations d'ouvriers pour les travaux des villes.

En Russie, chaque individu appartenant à la classe ouvrière est entouré, pendant toute sa vie, d'une nombreuse famille, avec laquelle il vit dans un régime de communauté absolu, à l'abri de toutes les éventualités fâcheuses qui résulteraient du régime de l'isolement. Les ouvriers émigrants, qui vont au loin dans les grandes villes exécuter divers genres de travaux, se trouvant, pour la première fois, privés de cette protection, s'empressent d'y suppléer en s'affiliant à des associations volontaires, connues sous le nom générique d'*Artèles*.

Ces émigrants appartiennent toujours à des districts agricoles, où la culture assure l'existence de la population sédentaire et vers lesquels ils se trouvent constamment rappelés par l'intermittence même de leurs travaux, par le désir de revoir leurs parents, leurs femmes et leurs enfants, et par l'amour instinctif du lieu natal.

Dans un village du bassin de l'Oka, où ces renseignements ont été recueillis, l'artèle se compose ordinairement de quinze voyageurs ; elle se constitue dans une réunion où la prière est faite en commun et où l'on arrête l'époque du départ.

Le premier acte de la société est de se procurer la somme nécessaire pour les frais du voyage. Cette somme est ordinai-

rement prêtée sans intérêt par quelque paysan aisé du village.

Arrivée dans la ville où doivent s'exécuter les travaux, la société se réunit et fixe la somme qui devra être versée par les associés qui pourraient s'affilier ultérieurement. On nomme ensuite, par un véritable scrutin, les quatre fonctionnaires qui devront diriger les affaires communes. L'un d'eux sera chargé de chercher l'ouvrage et d'en discuter le prix, pour le compte de la communauté, de répartir les ouvriers entre les divers travaux, de remplir, en un mot, toutes les fonctions de l'entrepreneur. Un autre tiendra la caisse de la communauté et lui servira d'économe. Les deux autres, hommes d'expérience, seront chargés de contrôler les actes des deux premiers administrateurs. En peu de temps, l'artèle ainsi constituée, voit se multiplier le nombre de ses adhérents.

La campagne terminée, intervient le partage des bénéfices, qui se fait également entre tous les associés, quel que soit le degré différent de leurs forces et de leurs aptitudes pour le travail. Les ouvriers les plus vigoureux sont généralement réservés pour les travaux à l'entreprise, les plus faibles pour les travaux à la journée. Afin d'établir une compensation entre ces deux catégories, on laisse reposer, quand on ne peut donner de l'ouvrage à tous, les ouvriers chargés, en cas de presse, des plus durs travaux ; l'un des administrateurs de la société est chargé de veiller à ce que cette compensation s'établisse d'une manière équitable.

Enfin, l'artèle dissoute après le partage du dividende, on fait la prière en commun, et les associés se séparent avec des témoignages mutuels d'amitié et des vœux pour l'heureux retour au pays.

Cet exemple met en lumière tout un côté de l'organisation industrielle de la Russie.

La constitution de la propriété agricole ramène forcément à la vie des champs les ouvriers qui montreraient de l'inclination à rester d'une manière permanente dans les grands centres. A Saint-Petersbourg même, on remarque à peine le

germe de ces multitudes à existence précaire, qui s'agglomèrent de plus en plus dans les villes des états occidentaux de l'Europe.

Le Jury a vu dans les artèles un des traits de mœurs les plus frappants offert par la Russie et une manifestation très-intéressante de l'esprit d'association qui caractérise cet état de civilisation.

CANDIDATURES

JUGÉES DIGNES D'ÊTRE MENTIONNÉES AU RAPPORT

Dans l'examen étendu et scrupuleux auquel a dû se livrer le Jury, des mérites spéciaux de plus d'un genre ont arrêté à différentes reprises son attention. Obligé de restreindre ses récompenses au nombre fixé par le règlement, il n'a pas écarté sans regrets plusieurs des candidatures qui lui ont été soumises et dont il appréciait à juste titre la valeur. Cette nécessité, condition de tout concours, ne lui a point paru toutefois s'opposer à l'indication dans le Rapport de quelques-uns de ces établissements. La liste suivante est le résultat des délibérations prises à cet égard par le Jury.

ALLEMAGNE DU NORD

Société des ouvriers de BERLIN.

Fondée en 1859, la Société des ouvriers de Berlin compte plus de 60,000 membres et a pu leur assurer, par sa propre énergie et sans l'intervention d'aucun secours étranger, un ensemble complet de moyens d'instruction, de perfectionnements techniques et de délassements honnêtes.

Société d'agriculture de BITBURG, près Trèves.

Par son intelligente initiative, la Société de Bitburg a non-seulement imprimé dans les montagnes de l'Eifel une remarquable impulsion pratique à la culture, en organisant des irrigations, des drainages et en créant des chemins, mais encore elle a multiplié les écoles spéciales, les banques rurales, les associations pour la construction d'habitations destinées aux ouvriers des campagnes.

Mines d'ESCHWEILER, près Aix-la-Chapelle.

L'administration des mines d'Eschweiler se distingue par un ensemble complet d'institutions philanthropiques qui fonctionnent avec succès, notamment en ce qui concerne la fourniture de denrées alimentaires à des conditions avantageuses. La boulangerie de la Compagnie livre du pain à 2,500 ouvriers, à des prix qui ne dépassent jamais 34 centimes par kilogramme.

**Compagnie des mines de GEORG MARIEN HUTTE,
près Osnabruck.**

L'excellente discipline et l'attachement traditionnel des ouvriers à l'établissement reposent entre autres sur un système d'engagements fixes passés avec une partie des ouvriers qui sont choisis, après un certain temps de séjour, dans la classe des auxiliaires.

MM. GEVERS et SCHMIDT, à Leschwitz, près Gœrlitz.

MM. Gevers et Schmidt ont développé chez leurs ouvriers, dans une mesure remarquable, l'esprit d'épargne et les habitudes d'ordre.

**Société de GRUNEBERG (Silésie) pour l'encouragement
de l'industrie et de l'horticulture.**

On doit à la Société, assistée du concours de quelques fabricants, la fondation de nombreuses institutions de prévoyance et d'instruction, grâce auxquelles la plus frappante harmonie s'est développée entre les ouvriers et les patrons.

**Caisse de secours et de pensions des marins
de HAMBOURG et d'ALTONA.**

Créée par l'initiative des marins eux-mêmes et développée avec leurs seules ressources, la caisse de Hambourg et d'Altona est parvenue à protéger de la façon la plus efficace contre la misère les veuves et orphelins des membres défunts.

Société de HANOVRE pour l'encouragement de l'industrie.

Cette Société, qui compte dix-neuf succursales, a réussi à encourager sous des formes diverses et notamment par des publications, le développement de l'industrie et l'amélioration du sort des ouvriers.

M. LEHMANN, à Rohringen, près Roswein (Saxe).

M. Lehmann s'est appliqué, avec un soin touchant, à employer à différents travaux des infirmes boiteux, manchots, etc., qui, trouvant dans son usine un salaire convenable, sont éloignés ainsi de la mendicité.

**Caisses d'épargne et d'avances du grand-duché
d'OLDENBOURG.**

Les caisses et les associations de crédit, fondées d'après le système Schultze-Delitsch, dans le grand-duché d'Oldenbourg, y fonctionnent avec un succès peu commun.

**Compagnie des mines de charbon de PIESBERG,
près Osnabruck.**

Des institutions variées, tendant à développer l'aisance et la moralité des ouvriers associés, offrent dans les mines de Piesberg un bel exemple des résultats obtenus par les corporations de mineurs allemands, associations qui, créées au moyen âge, se sont sans cesse soutenues et développées par leur propre énergie, au sein d'une complète indépendance.

Filature de RAVENSBERG.

Par une série d'institutions de prévoyance et de mesures dues à la plus louable sollicitude, la société qui possède cet établissement concourt à développer le bien-être de ses ouvriers.

MM. REICHENHEIM et fils , à Wustegiesdorf (Silésie).

MM. Reichenheim et fils, qui emploient un grand nombre d'ouvriers dans un district fort pauvre, ont réussi à améliorer considérablement l'état physique et moral des habitants, en dotant la localité d'un remarquable ensemble d'institutions d'assistance et de moyens d'instruction.

Fabrique d'aiguilles de M. Carl SCHLEICHER.

Cet établissement se distingue par le soin avec lequel le patron s'est préoccupé d'assurer à ses ouvriers des habitations saines et de les protéger contre les effets nuisibles que la nature de leur travail pouvait exercer sur leur santé.

**Filature de lin de MM. SCHÖLLER , MEVISSEN
et BUCKLER, à Duren (Province Rhénane).**

Les chefs de cet établissement se signalent par la solli-

citudo toute paternelle dont ils entourent les jeunes filles, au nombre de 150, qui sont logées dans les dépendances de l'usine.

Ces ouvrières reçoivent chaque soir une instruction complémentaire, des leçons de couture, et vont passer le dimanche au sein de leurs familles dispersées dans les localités voisines.

M. SCHULTZE-DELITSCH.

Les *banques populaires*, associations de crédit destinées aux petits artisans et organisées par M. Schultze-Delitsch avec un succès notoire en Allemagne et en Autriche, s'élevaient, en 1865, à environ 1,500, disposant ensemble d'un capital de 100 à 110 millions. Cette indication est le meilleur témoignage du service éminent rendu par leur fondateur au bien-être des classes laborieuses.

Filature de lin de MM. TETZNER ET Cie, à Schweitzerthal, près Burgstadt (Saxe).

Des institutions variées ont été créées par MM. Tetzner en vue d'offrir à ceux qu'ils emploient des moyens d'instruction et d'assistance matérielle.

Les soins personnels qu'ils savent y joindre et l'intérêt affectueux qui préside à leurs relations avec leurs ouvriers, méritent le plus grand éloge.

Fabrique de machines-outils de M. ZIMMERMANN, à Chemnitz (Saxe).

M. Zimmermann, sorti lui-même de la condition d'ouvrier, et secondé par l'expérience qu'il y avait acquise, a su prendre dans son établissement des dispositions particulièrement favorables à l'hygiène, au maintien de l'ordre et de la moralité. Diverses mesures fort bien conçues facilitent à ses ouvriers les moyens d'existence et favorisent leur bien-être.

ALLEMAGNE DU SUD

Filature de BAIREUTH (Bavière), dirigée par M. KOLB.

De nombreuses institutions, fort bien conçues, d'importants sacrifices faits pour doter les ouvriers d'habitations saines annexées à des jardins, une sollicitude élevée pour tous leurs intérêts, ont déterminé, chez les coopérateurs de M. Kolb, un développement remarquable d'instruction, de moralité et d'esprit religieux, fruits précieux qui font le plus grand honneur à l'homme de bien placé à leur tête.

Asile des jeunes ouvriers de DARMSTADT.

Fondé en 1848, développé par la persévérante initiative d'hommes dévoués appartenant aux classes supérieures de la ville, cet établissement réunit de 160 à 200 enfants provenant de familles indigentes dont les parents sont éloignés de leur domicile par les travaux de l'atelier. Les élèves reçoivent une bonne instruction primaire et sont en outre formés à des travaux d'horticulture, au tressage de la paille et de l'osier. La petite rémunération qu'ils acquièrent ainsi contribue à leur assurer un pécule. Une influence morale des plus efficaces a été exercée par cette institution qui, tout en respectant la vie de famille, rapproche, par les liens d'un affectueux patronage, les classes de la population les plus éloignées.

Société de FURTH (Bavière), pour l'encouragement de l'industrie.

Grâce à ses louables efforts, des institutions de crédit, des caisses de secours, d'épargne, des bibliothèques, des salles de

lecture, ont été multipliées au profit des ouvriers et les progrès de l'industrie locale stimulés et dirigés avec succès.

**Fabrique de tresses de paille de M. HAAS, à Schamberg
(Wurttemberg).**

La manufacture de M. Haas a répandu l'activité et l'aisance au milieu d'une contrée pauvre et se développe dans les conditions les plus favorables pour l'ouvrier et sous une direction paternelle et vigilante.

Halle de l'industrie, à MAYENCE (Hesse).

Cet établissement a su annexer, à une exposition permanente créée pour les petits chefs d'ateliers, d'utiles institutions en leur faveur.

**Communes de KORNTHAL et de WILHELMSDORF
(Wurttemberg).**

Sous l'influence d'un esprit religieux très-développé, les habitants de ces localités se sont, avec l'autorisation du roi, imposé, il y a cinquante ans, un règlement disciplinaire fort rigoureux. C'est ainsi que le conseil local a le droit d'exclure de la commune tout membre dont les mœurs donnent lieu à un désordre. Le fait qu'il n'a jamais été prononcé jusqu'ici d'exclusion de cette nature, est le meilleur témoignage de l'esprit qui y règne. Une seule naissance illégitime et un seul cas d'ivrognerie y ont été constatés depuis un demi-siècle. Ces localités ont atteint une prospérité remarquable et sont devenues le centre de nombreux établissements d'instruction fort appréciés dans les contrées environnantes.

AUTRICHE

Exploitations agricoles et industrielles du chevalier DOMBROWSKI en Bohême.

M. le chevalier Dombrowski s'applique, avec la plus louable sollicitude, à élever le niveau moral des populations qu'il occupe ; ses persévérants efforts ont déjà obtenu de remarquables résultats.

Fabrique mécanique de papier de MM. EICHMANN et C^{ie}, à Arnau-sur-Elbe (Bohême).

A côté d'institutions de secours et d'épargne très-prospères, on doit signaler les bons résultats obtenus dans cette usine par une caisse de la vieillesse combinée à un système d'habitations dont la jouissance devient gratuite après un certain nombre d'années. Des primes et des allocations en nature sont faites suivant les salaires, quand le prix des grains dépasse des limites données. Une remarquable harmonie s'allie dans l'établissement aux habitudes de long séjour et de fixité des ouvriers.

Comité central pour l'encouragement de l'activité industrielle des habitants de l'ERZGEBIRGE et du RIESEN- GEBIRGE.

Cette association a pris l'initiative de secours importants distribués dans les temps de crise, de travaux publics, organisés aux mêmes époques. Elle a créé des caisses de prêts prospères aujourd'hui et des caisses d'épargne qui se sont multipliées rapidement.

Comité des EXPOSITIONS OUVRIÈRES de Vienne.

Cette société concourt à perfectionner le travail des chefs d'atelier au moyen d'expositions annuelles et exerce sur les classes laborieuses un bienfaisant patronage.

Fabrique de broderies de M. Charles GIANI, à Vienne.

A côté d'efforts heureux pour la moralisation des ouvriers, une association mutuelle de secours, fondée sur un système particulier, fonctionne avec un remarquable succès dans l'établissement de M. Giani.

**MM. LOEW et SCHMAL, fabricants de draps,
à Brun (Moravie).**

Caisses de secours et de retraite, écoles, chapelles, habitations ouvrières avec jardins, fournitures de vivres à prix réduits se rencontrent dans cet établissement et témoignent des sentiments d'affectueuse prévoyance qui animent MM. Loew et Schmal à l'égard des nombreux ouvriers qu'ils emploient.

Mines de charbon et de fer de ROIT Z, près Brunn.

Ces exploitations ont été dotées avec une grande sollicitude d'institutions de secours et d'enseignement.

**Mines de charbon et fonderies de M. André TÖPPER
en Basse-Autriche et en Styrie.**

Des associations fraternelles de prévoyance, des chapelles, des écoles, des classes du soir, assidûment fréquentées, ont été fondées et généreusement dotées par M. André Tœpper.

MM. THONET frères, fabricants de meubles torses.

MM. Thonet emploient dans les campagnes de l'Autriche plusieurs milliers d'ouvriers qui consacrent aux travaux indus-

triers la saison d'hiver et continuent à s'adonner à l'agriculture pendant l'été. Des dispositions fort intelligentes prises par les patrons assurent à leurs coopérateurs des vivres à des prix très-réduits.

BELGIQUE

ATELIERS D'APPRENTISSAGE des Flandres.

L'opinion publique s'est plus d'une fois émue de la détresse à laquelle a été réduite la population ouvrière dans les Flandres, par la transformation radicale que les progrès de la mécanique ont fait subir à l'industrie linière, source de prospérité jadis pour cette contrée. De généreux efforts ont cherché à conjurer le mal. On s'est préoccupé tout à la fois de vivifier l'ancienne industrie et de doter la contrée de nouvelles branches de fabrication. Des comités s'organisèrent, et la création d'ateliers d'apprentissage, répandus sur divers points du pays, apparut bientôt comme le remède le plus efficace auquel on pût avoir recours.

Par les soins des commissaires-directeurs, des instruments perfectionnés furent mis à la disposition des ouvriers tisserands qu'un séjour de quelques semaines à l'atelier familiarisait avec l'usage de cet outillage nouveau.

Un homme d'Etat éminent, M. Rogier, actuellement ministre des affaires étrangères de Belgique, avec le concours de quelques collaborateurs généreux et pleins d'une intelligente initiative : MM. de Vrière et Vrambout, gouverneurs des deux Flandres, Romberg, ancien directeur de l'industrie, de Grave et Remer, inspecteurs, se dévouèrent à cette grande œuvre. Les résultats, on doit le dire, dépassèrent leurs espé-

rances et leur ont permis de revendiquer l'honneur d'avoir assuré la régénération des Flandres.

Sociétés du BOIS-DU-LUC et du COUILLET
(province du Hainaut).

Il y a lieu de citer, comme réunissant de nombreuses conditions d'harmonie et de bien-être, les établissements de la société du Bois-du-Luc et du Couillet.

M. VISSCHERS, conservateur des Caisses de prévoyance pour les ouvriers mineurs.

M. Visschers s'est consacré tout entier à une pensée généreuse, et il s'y est consacré avec un sentiment désintéressé et un dévouement qui méritent d'être signalés à l'attention et à la reconnaissance publiques. Après bien des efforts il est parvenu, en effet, à appliquer le principe de la mutualité aux associations de secours formées dans les établissements métallurgiques de Belgique.

Isolées, ces institutions étaient presque toujours impuissantes à remédier aux sinistres qui venaient frapper leurs associés. Reliées entre elles, formant un fonds commun, elles se trouvent à la hauteur de toutes les calamités.

Créées, il y a trente ans, les caisses de prévoyance dues à l'initiative de M. Visschers ont fait de rapides progrès. En 1865, le nombre de leurs associés s'élevait à 86,000 ; le revenu des caisses et l'avoir commun atteignaient un chiffre de 4,400,000 francs.

Aux secours donnés à ses membres, la Société joint les soins de l'instruction et se préoccupe de l'amélioration morale de l'ouvrier.

DANEMARK

Banque de l'Industrie à COPENHAGUE.

Créé avec le concours des plus riches citoyens de la ville, en faveur des petits chefs de métier, cet établissement a rapidement atteint un degré exceptionnel de prospérité. Le chiffre annuel des prêts s'élève à environ 6 millions de francs.

Société ouvrière de COPENHAGUE.

Cette association se développe avec grand succès sous la direction de M. Rimestad, et concourt efficacement à élever le niveau intellectuel et moral des ouvriers qui en font partie.

Fabrique d'armes de KRONEBERG (Ile Seeland).

De nombreuses et importantes institutions de prévoyance, des habitudes sédentaires, une bonne harmonie traditionnelle, font honneur à la direction du propriétaire de la fabrique, M. le comte de Schimmelmänn, autant qu'à l'esprit des ouvriers.

ESPAGNE

Fabrique de mosaïques de MM. NOLLA et SAGRERA, à Meliana, près Valence.

La fabrique de MM. Nolla et Sagrera se distingue par sa bonne discipline autant que par ses traditions de stabilité et d'harmonie. Une chapelle placée dans l'usine réunit matin et soir les ouvriers pour la prière.

FRANCE

Société Industrielle d'AMIENS (Somme).

Grâce à l'initiative et aux encouragements persévérants de cette Société, de nombreuses institutions ont pu être créées à Amiens, dans le but d'élever le niveau moral et intellectuel de la population ouvrière et d'améliorer sa condition matérielle; (cours publics, prix distribués, œuvre des apprentis, société pour la construction d'habitations ouvrières, magasins généraux etc, etc).

Compagnie des Forges d'AUDINCOURT (Doubs).

Les forges d'Audincourt réunissent la plupart des institutions qui ont été créées en faveur des ouvriers. Ses chefs se sont constamment appliqués à développer le bien-être au sein de la population qui est attachée à leurs usines.

Société Philomatique de BORDEAUX (Gironde).

Cette Société a cherché à améliorer la condition des classes populaires en prenant l'initiative d'une série d'entreprises utiles; elle s'est surtout préoccupée de la diffusion de l'instruction. La plupart des Expositions qui ont eu lieu depuis 1826 à Bordeaux ont été organisées par ses soins.

CERCLE DES JEUNES OUVRIERS, boulevard du Mont-Parnasse, 102, à Paris.

Se rapprochant par plusieurs côtés des Mechanics instituts si répandus en Angleterre, ce cercle constitue en France une innovation heureuse. Il réunit plus de 380 jeunes gens appartenant à divers corps d'état. Son organisation est très-

complète. Il comprend une bibliothèque, des conférences; en outre, diverses institutions telles que, caisse d'épargne, société coopérative de consommation, société de prêts d'honneur, viennent encore se rattacher à cette création.

M. CHAGOT et Cie, Mines de houille de Blanzey.

Un ensemble fort complet d'institutions de secours et d'instruction distingue cet établissement. On doit signaler notamment la création, en faveur des ouvriers mineurs, de pensions de retraite reversibles à leurs veuves. Cent maisons ouvrières ont été construites par la Compagnie et vendues au moyen d'un système d'annuités qui mérite d'être remarqué.

M. l'abbé CHICOYNE.

M. l'abbé Chicoyne a pris l'initiative, dès 1848, de la formation d'une société coopérative de production, entre les ouvriers vanniers de la commune de Vilaine (Indre-et-Loire) et a rendu ainsi un important service à cette industrie locale.

M. F. de CONINCK. Hôtel du Bon-Mousse, au Havre.

Créé au Havre par les soins de M. Frédéric de Coninck, cet établissement est destiné à recevoir les jeunes mousses pendant leur séjour au Havre et à leur assurer, en même temps qu'une existence matérielle convenable et appropriée à leurs ressources, des soins moraux et intellectuels.

Les établissements analogues créés en Angleterre pour les mousses et les matelots démontrent toute l'utilité de telles entreprises. Aussi l'initiative prise par M. de Coninck mérite-t-elle d'être signalée à l'attention publique, comme le point de

départ d'une œuvre susceptible des plus importants développements.

M. le comte DU COUEDIC, au Lézardeau (Finistère).

Le domaine du Lézardeau est à signaler pour les rapports excellents qui unissent les ouvriers au chef de l'exploitation. D'autre part, M. le comte du Couedic a pris l'initiative de la création d'une école d'irrigation qui est unique en France et qui peut être appelée à rendre de réels services aux intérêts agricoles.

MM. DUJONCQUOY et Fils. — Fabrique de bonneterie, à Villebrun (Seine-et-Oise).

L'un des établissements de MM. Dujoncquoy et fils est dirigé depuis plus de cent ans par sa famille ; les liens les plus étroits attachent à ses chefs la population ouvrière, et la manufacture offre un frappant exemple d'harmonie et de bien-être.

M. Paul DUPONT et Cie. — Imprimerie à Paris.

L'établissement de M. Paul Dupont, qui compte 1,200 ouvriers, se distingue par ses institutions éminemment philanthropiques. Une part de 10 pour 100 est accordée dans les bénéfices à tous les ouvriers. Ils ont, en outre, des caisses de secours et de retraite ; un prêt d'honneur ; une société coopérative pour l'acquisition des objets de consommation ; une bibliothèque ; une salle de lecture ; des conférences ; un cours de chant. Enfin, des logements à bon marché et à prix décroissants, avec jouissance de jardins, ont pour but d'y constituer et d'y perpétuer, en quelque sorte, les familles ouvrières. Les jeunes apprenties y sont l'objet de soins particuliers. Elles ont une école gratuite, des leçons de morale religieuse, un atelier, où elles confectionnent, le dimanche, des vêtements pour les pauvres.

**M. le baron de FOURMENT. — Filature à Cercamps
(Pas-de-Calais).**

On rencontre dans le chef de cet établissement une sollicitude frappante pour le sort de ses ouvriers, unie à la plus haute générosité. M. le baron de Fourment a su créer dans l'intérêt de la population de ses usines tout un ensemble d'institutions éminemment utiles, l'institutions dont la bienfaisante influence se manifeste de plus en plus, et qui constituent pour la contrée un noble et grand exemple.

M. le comte de GOUVELLO. — Colonies agricoles à Mourray (Loir-et-Cher).

M. de Gouvello a créé dans un domaine qu'il possède dans le département de Loir-et-Cher deux orphelinats agricoles destinés à recevoir des enfants pauvres. Ces colonies ont pour but de former des ouvriers agricoles et de constituer un centre, un lien, une famille pour les enfants assistés et les orphelins pauvres. M. de Gouvello apporte par cette création le remède à un mal existant et rend un véritable service à la classe ouvrière.

La Compagnie de la GRAND'COMBE (Gard).

Cette Compagnie s'est vivement préoccupée d'améliorer la condition des ouvriers qu'elle emploie; elle a tenté dans ce but des efforts généreux. Les édifices qu'elle a fait construire soit pour servir d'église, soit pour les écoles de garçons et de filles sont particulièrement dignes d'être remarqués.

MM. HUTCHINSON POISNEL et Cie. — Usine à Langlée (Loiret).

De nombreuses institutions ont assuré le bien-être des ouvriers de cet établissement, consacré les bons rapports qui les unissent à leurs patrons et transformé la localité.

La Commune de LAIMONT (Meuse).

Cette commune a pris l'initiative d'un remarquable ensemble d'améliorations foncières; elle a su faire admettre et pratiquer un système d'abornement qui a mis fin à des contestations sans nombre et assure le maintien des bons rapports entre les propriétaires riverains.

M. V^{ve} LAPORTE. — Filature à Limoges (Haute-Vienne).

L'établissement de M. V^{ve} Laporte mérite d'être signalé pour les efforts faits par son chef dans le but de moraliser la population ouvrière.

M. LATUNE et Cie. — Papeterie de Blacons (Drôme).

Fondée en 1818 par la famille Latune et dirigée par elle depuis cette époque, cette manufacture se distingue en particulier par la longue durée du séjour de ses ouvriers. Cette durée s'élève en moyenne à 18 ans. La population qu'elle occupe a fait preuve en toute occasion et notamment en décembre 1834 d'un esprit d'ordre exemplaire.

M. LECLAIRE et Cie. — Entrepreneur de peinture, à Paris.

M. Leclaire est un des premiers industriels qui ait organisé pour ses ouvriers le système de la participation aux bénéfices. Le personnel de cette maison s'est également distingué, dans des époques troublées, par l'esprit excellent qui l'anime.

M. MAISTRE. — Fabrique de drap, à Villeneuve (Hérault).

L'établissement de Villeneuve, créé il y a 200 ans, mérite d'être mis en lumière à cause de l'attachement traditionnel qui lie les ouvriers à l'usine. Il présente, en outre, le spectacle

d'une alliance féconde des travaux industriels et des travaux agricoles.

M. MENIER.—Fabrique de Noisiel-sur-Marne (Seine-et-Marne).

Une administration paternelle et dont la sollicitude généreuse se manifeste sous des formes diverses a développé d'une manière remarquable, dans la population ouvrière, le bien-être ainsi que les habitudes de régularité et de stabilité.

MM. MIMEREL et Fils.—Filature de coton à Roubaix (Nord)

Cette manufacture, où le sort de l'ouvrier a été l'objet de soins multipliés, offre surtout une très-bonne organisation des institutions de secours.

M. PERRET.—Mines de Saint-Bel et Chessy (Rhône).

Il y a lieu de remarquer dans l'usine de Saint-Bel et Chessy une organisation toute particulière du travail. En effet, le travail d'abatage dans les mines est mis aux enchères par lots, et l'ouvrier est appelé à participer aux produits.

M. SAVART.—Fabriques de chaussures, à Paris.

M. Savart a su imprimer à son industrie un véritable caractère d'utilité sociale, en la faisant servir au développement du travail en famille, et notamment en y trouvant un aliment précieux pour le travail des femmes au foyer domestique. Cet établissement est digne de remarque par l'union exceptionnelle qui règne entre le patron et ses ouvriers, union que des faits touchants ont plusieurs fois manifestée.

M. le marquis de VOGUÉ.—Hauts fourneaux et fonderies de Mazières (Cher).

Patrons et ouvriers, dans cet établissement, ont rivalisé de dévouement dans leurs rapports mutuels. Les fonderies de Mazières et d'Yvoy-le-Pré se distinguent également pour leur bonne organisation et pour la moralité de leur population.

M. MERCIER-MEYER. — Filature et fabrique de velours, de coton, à Ourscamp (Oise).

De nombreuses institutions attestent la sollicitude des patrons : Caisses de secours et d'épargne, écoles, chapelle, logements gratuits ou à prix réduits fournis aux ouvriers, soins vigilants donnés à la discipline des ateliers.

MESSAGERIES IMPÉRIALES. — Ateliers des services maritimes à la Ciotat (Bouches-du-Rhône).

Les ateliers de la Ciotat emploient de 2,000 à 2,500 ouvriers. Les efforts les plus persévérants ont été tentés pour améliorer la condition physique et morale de cette population. La Ciotat offre aujourd'hui un remarquable ensemble d'institutions humanitaires, dont il est facile de constater la salubre action.

HOLLANDE

ASSOCIATION pour l'abolition des boissons fortes.

Fondée en 1842, cette Société a pris bientôt une importance considérable. Elle compte 50 comités répartis dans tout le royaume et 1,400 membres.

Son action, qui s'est manifestée par l'exemple et par la propagande, a puissamment contribué à diminuer, sinon à supprimer, l'usage des boissons distillées, dans un pays où la population ouvrière surtout en fait un si fréquent et si désastreux abus.

M. Martin COSTER. — Taillerie de diamants (Amsterdam).

L'établissement de M. Coster se distingue tout à la fois par sa bonne organisation, par l'esprit d'ordre et la remarquable probité qui caractérisent ses ouvriers ainsi que par les institutions bienfaisantes que le chef d'industrie a su créer en leur faveur.

ITALIE

Académie des GEORGOGILI (Toscane).

L'académie des Georgofili, dont l'origine remonte à 1753, est la première institution de ce genre, en Europe, qui se soit consacrée aux études agronomiques ; elle se fait remarquer par les encouragements qu'elle a su donner à la bonne organisation du métayage en Toscane, et par ses efforts pour mettre en lumière et propager cette organisation et ses résultats.

Il convient de signaler, à cette occasion, l'un des grands propriétaires de Toscane, M. le sénateur comte Gori, membre de cette académie, qui a le plus perfectionné le métayage dans ses domaines, et qui offre le plus frappant exemple de bonne harmonie entre les ouvriers et le chef de l'exploitation.

Associations ouvrières de CRÉMONE, PÉROUSE et TURIN.

Ces associations, dues à l'initiative individuelle, ont exercé sur le bien-être des classes laborieuses, en Italie, une influence qui paraît incontestable aujourd'hui, et qui mérite de frapper l'attention. Elles ont surtout efficacement travaillé à maintenir la bonne harmonie entre tous ceux qui coopèrent aux mêmes travaux. Le nom d'un homme généreux vient également se rattacher d'une façon toute naturelle à ces institutions : c'est celui de M. Cantu, le fondateur de l'Association des Instituteurs de Milan.

Caisse d'épargne de MILAN.

Cette caisse, créée en 1816, est à la fois une institution d'épargne et une société de crédit foncier.

Elle a exercé, en faveur des Sociétés de secours mutuels,

en Italie, le patronage le plus utile. Ses encouragements, ses primes annuelles ont beaucoup contribué au progrès de ces Sociétés, qu'elle a su rendre fidèles à leurs statuts.

La Caisse de Milan est parvenue, dans l'espace de quarante-trois ans, sur un territoire peuplé d'environ 3 millions d'habitants, à recueillir un capital représentant 140 millions de francs.

Les administrateurs de cette Caisse ont rencontré dans leurs efforts un auxiliaire dont on ne saurait taire le nom, M. le professeur Luzzati.

M. Luzzati a fondé de nombreuses banques populaires, et il a surexcité énergiquement, à Milan et ailleurs, l'esprit d'initiative et d'association.

Commune de CAMOGLI.

Cette commune offre un remarquable exemple d'association d'assurances maritimes. Elle a servi de type à des créations analogues, parmi lesquelles l'association, que la ville de Gènes a vu établir dans son sein, est la plus frappante.

NORVÈGE

Association de CHRISTIANIA pour la construction des habitations ouvrières.

Les services les plus utiles ont été rendus par cette association qui chaque année arrive à rendre un grand nombre d'ouvriers propriétaires de leur maison.

Scierie et chantier de HAFSLAND, près Sarfsberg.

La condition des ouvriers dans cet établissement fournit des exemples qui méritent d'être signalés tant au point de vue de

la persévérance des rapports et de la bonne entente qu'au point de vue du bien-être matériel.

SUÈDE

Raffinerie de sucre et la brasserie de porter de MM. CAR-NÉGIE et Cie, à Gothembourg.

A côté d'un ensemble d'institutions de prévoyance et d'instruction fort complet, des habitudes remarquables de stabilité et de moralité distinguent la fabrique de MM. Carnégie. Une chapelle a été construite au milieu des ateliers, et un desservant spécial y fait, chaque matin, avant le commencement du travail, la prière avec tous les ouvriers.

Société ouvrière de NORKÆPING.

Cette association a multiplié les institutions utiles dans la petite ville de Norkœping avec autant d'activité que de succès.

Fabrique de drap de M. STOLLSMOLLAU, à Halmstad.

Cette manufacture attire l'attention par des institutions de prévoyance très-heureusement organisées et très-prospères.

APPENDICE

RAPPORT A L'EMPEREUR

ANNEXÉ

AU DÉCRET CONCERNANT LES RÉCOMPENSES DU NOUVEL ORDRE
ET LE JURY SPÉCIAL

(EXTRAIT.)

« SIRE,

« Les Expositions précédentes n'ont pas mis en lumière tous les mérites qui contribuent à la prospérité de l'agriculture et de l'industrie. Cette prospérité n'est pas établie seulement par la bonne qualité des produits et par la perfection des méthodes de travail, elle dépend aussi de l'heureuse condition de tous les producteurs et des bons rapports qui les unissent. Sans doute, en accordant des distinctions honorifiques, lors des précédentes Expositions, on a tenu compte, jusqu'à un certain point, de ces circonstances; mais la Commission impériale a pensé qu'elle ferait une œuvre utile et se conformerait aux principes qui ont inspiré tant d'actes du Gouvernement de l'Empereur, en créant, à ce point de vue, un nouvel ordre de récompenses.

« Ces récompenses seraient décernées aux personnes, aux établissements ou aux localités qui, par une organisation ou des institutions spéciales, ont développé la bonne harmonie entre tous ceux qui coopèrent aux mêmes travaux, et ont assuré aux ouvriers le bien-être matériel, moral et intellectuel.

« Le bien-être et l'harmonie dont nous proposons à Votre Majesté de faire rechercher les meilleurs exemples se produisent sous des formes très-variées. Dans certaines contrées, des coutumes locales et des traditions séculaires maintiennent l'union parmi les diverses catégories de producteurs; dans d'autres, des efforts intelligents portent remède à l'esprit d'antagonisme qui s'y est propagé. Ici, élevés à la condition de chefs de métier, les ouvriers trouvent en eux-

mêmes tous les moyens de succès ; là, au contraire, attachés à de grandes usines, ils attendent en partie leur sécurité de la sollicitude des patrons. Tantôt les producteurs s'appliquent exclusivement soit au travail agricole, soit au travail manufacturier ; tantôt ils allient utilement ces deux genres de travaux.

« Mais, au milieu de cette diversité de conditions, le bien-être et l'harmonie offrent partout le même résultat : ils assurent aux producteurs de tout rang et à la localité que leur travail enrichit le bienfait de la paix publique.

« Partout aussi des caractères fort apparents permettent de constater sans difficulté l'existence des deux mérites que nous proposons de récompenser. Ainsi, une enquête de ce genre, faite, il y a quelques années, par ordre de Votre Majesté, auprès des Préfets de l'Empire, a révélé en quelques jours beaucoup d'exemples qui, à l'occasion du concours institué par le titre IV, pourraient être utilement remis en lumière.

Les mérites des concurrents seraient appréciés par un Jury composé de personnages éminents appartenant aux pays qui figureront à l'Exposition. Ce Jury, dans la pensée de la Commission impériale, écarterait de ses appréciations tout système préconçu et baserait uniquement ses décisions sur des faits avérés.

« La valeur des récompenses doit être en rapport avec la haute portée sociale du concours.

« La Commission propose donc à Votre Majesté d'affecter à cette destination dix prix, d'une valeur totale de cent mille francs, auxquels viendraient s'ajouter vingt mentions honorables.

« Un grand prix indivisible de cent mille francs pourrait, en outre, être décerné à la personne ou à la localité qui se distinguerait par une supériorité hors ligne.

« Ce concours offre aux Expositions universelles une nouvelle voie : il ne contribuera pas seulement à créer entre les diverses nations une émulation salubre ; il aidera à mieux poser d'importants problèmes dont la solution est restée jusqu'à présent insuffisante ou incertaine. »...

*Le Ministre d'Etat, vice-président de la
Commission impériale,*

ROUHER.

RÈGLEMENT DES RÉCOMPENSES

(EXTRAIT.)

TITRE IV.

DISPOSITIONS SPÉCIALES CONCERNANT UN NOUVEL ORDRE DE RÉCOMPENSES.

ART. 30. — Un ordre distinct de récompenses est créé en faveur des personnes, des établissements ou des localités qui, par une organisation ou des institutions spéciales, ont développé la bonne harmonie entre tous ceux qui coopèrent aux mêmes travaux et ont assuré aux ouvriers le bien-être matériel, moral et intellectuel.

Ces récompenses comprennent : dix prix d'une valeur totale de cent mille francs (100,000 francs), et vingt mentions honorables.

Un grand prix indivisible de cent mille francs (100,000 francs) pourra être en outre décerné à la personne, à l'établissement ou à la localité qui se distinguerait, sous ce rapport, par une supériorité hors ligne.

ART. 31. — Un Jury spécial apprécie les mérites qui sont signalés pour cet ordre de récompenses et détermine la quotité des prix et la forme sous laquelle ils sont décernés.

La présidence de ce Jury appartient à l'un des vice-présidents de la Commission impériale.

Le nombre total des membres est fixé à vingt-cinq, y compris le président.

La répartition entre les diverses nations est fixée dans le tableau B (colonne e).

Les fonctions de secrétaire sont remplies par le secrétaire de la Commission impériale.

TABLEAU B.

Répartition des membres du Jury international entre les différents Etats, basée sur les espaces que ces Etats occupent dans l'Exposition.

DÉSIGNATION DES ÉTATS (Rangés suivant l'ordre des emplacements occupés dans le palais du Champ-de-Mars.)	JURY SPÉCIAL du nouvel ordre des récompenses instituées au titre IV (1). <i>e</i>
Empire Français.....	9
Royaume des Pays-Bas.....	*
Royaume de Belgique.....	4
Royaume de Prusse.....	4
États secondaires de l'Allemagne.....	4
Empire d'Autriche.....	4
Confédération Suisse.....	4
Royaume d'Espagne.....	4
Royaume de Portugal.....	*
Royaume de Grèce.....	*
Royaume de Danemark.....	*
Royaumes-Unis de Suède et de Norvège.....	4
Empire de Russie.....	4
Royaume d'Italie.....	4
États-Pontificaux.....	*
Principautés Roumaines.....	*
Empire Ottoman.....	4
Vice-Royauté d'Égypte.....	*
États divers de l'Asie.....	4
Royaume de Perse.....	*
États divers de l'Afrique et de l'Océanie.....	*
États-Unis d'Amérique.....	4
États divers de l'Amérique.....	4
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.....	3
TOTAL.....	25

(1) Les astérisques indiquent les groupements de pays que l'on a dû faire pour ne pas dépasser le nombre 25 dans la désignation des Jurés pour la nouvel ordre de récompenses. L'attribution du Juré au pays le plus largement représenté n'est faite ici que pour ordre.

ART. 32. — A défaut de nomination notifiée avant le 1^{er} décembre 1866, conformément à l'article 3, la Commission impériale choisit les Jurés étrangers parmi les personnes accréditées auprès d'elle par les divers gouvernements.

ART. 33. — Le nombre des membres présents, nécessaire pour rendre valables les décisions du Jury, est fixé à dix-huit. Les prix et les mentions honorables sont attribués à la majorité des voix. Le grand prix ne peut être décerné qu'à la majorité des deux tiers.

ART. 34. — Les demandes et documents destinés à signaler, pour le nouvel ordre de récompenses, une personne, un établissement ou une localité, doivent être adressés, avant le 1^{er} décembre 1866, au Conseiller d'État, Commissaire général.

ART. 35. — Le Jury tient une première session le 1^{er} décembre 1866, afin d'arrêter les règles à suivre pour l'instruction des demandes et commencer leur examen.

ART. 36. — Dans une seconde et dernière session, du 13 avril au 14 mai 1867, le Jury arrête définitivement la répartition et la destination des prix. Ces prix sont distribués en même temps que les autres récompenses, le 1^{er} juillet 1867.

Le Ministre d'État,

Vice-président de la Commission impériale.

F. ROUHER.

Le Secrétaire de la Commission impériale,

B. DE CHANCOURTOIS.

Pour ampliation :

Le Conseiller d'État, commissaire général,

F. LE PLAY.

SPÉCIMEN DU CADRE D'INSTRUCTION.

Exposition universelle de 1867, à Paris.

JURY SPÉCIAL DU NOUVEL ORDRE DE RÉCOMPENSES.

Demande N° . M.

Localité :

Pays :

MÉRITES SIGNALÉS POUR LA DEMANDE N° .	COEFFICIENT indiquant LA VALEUR relative des mérites. (a)	NOTE (de 0 à 20) indiquant LE DEGRÉ ATTEINT dans chaque mérite. (b)	ÉVALUATION de CHAQUE MÉRITE. (a × b)
I. — INSTITUTIONS REMÉDIANT A L'IMPRÉVOYANCE ET AU DENU- MENT.	1		
II. — INSTITUTIONS REMÉDIANT AU VICE.	2		
III. — INSTITUTIONS AMÉLIORANT L'ÉTAT INTELLECTUEL ET MORAL.	2		
IV. — ORGANISATION DE TRAVAUX ET DE SALAIRES TENDANT A ÉLEVER LA CONDITION DE L'OUVRIER.	3		
V. — SUBVENTIONS TENDANT A RENDRE STABLE LA CONDITION DE L'OUVRIER.	3		
VI. — HABITUDES D'ÉPARGNE.	3		
VII. — HARMONIE ENTRE LES PER- SONNES COOPÉRANT AUX MÊMES TRAVAUX.	4		
VIII. — PERMANENCE DES BONS RAPPORTS ENTRE LES PERSONNES COOPÉRANT AUX MÊMES TRAVAUX.	4		
IX. — ALLIANCE DES TRAVAUX AGRI- COLES ET MANUFACTURIERS.	4		
X. — PROPRIÉTÉ DE L'HABITATION OU PERMANENCE DES LOCATIONS.	5		
XI. — RESPECT ACCORDÉ AU CARAC- TÈRE DE LA JEUNE FILLE.	5		
XII. — RESPECT ACCORDÉ AU CARAC- TÈRE DE LA MÈRE DE FAMILLE.	5		
XIII. — MÉRITES PARTICULIERS.			
Évaluation totale des mérites.....			

ÉNUMÉRATION DES MÉRITES A RÉCOMPENSER.

I. — INSTITUTIONS REMÉDIANT A L'IMPRÉVOYANCE ET AU DÉNUMENT.

Caisses de secours, pour les cas de maladie et de blessure, subventionnées par les ouvriers ou par les patrons. — Hôpitaux. — Secours aux femmes en couche. — Soins aux nouveau-nés. — Participation aux assurances sur la vie. — Pensions de retraite. — Pensions aux veuves et aux orphelins. — Sociétés funéraires. — Bains et lavoirs. — Sociétés coopératives de consommation et de crédit. — Installation hygiénique des ateliers, etc.

II. — INSTITUTIONS REMÉDIANT AU VICE.

Répression de l'ivrognerie. — Sociétés spéciales. — Éloignement et surveillance des cabarets. — Mesures tendant à conjurer le concubinage. — Association créée parmi les ouvriers pour réprimer les habitudes vicieuses. — Suppression des chômages du lundi. — Bons exemples des patrons. — Action personnelle. — Bonne discipline des ateliers (choix des contre-maîtres, sévérité pour l'inconduite, suppression des occasions de désordre). — Transformation morale de certaines individualités particulièrement corrompues. — Primes pour la bonne tenue des habitations.

III. — INSTITUTIONS AMÉLIORANT L'ÉTAT INTELLECTUEL ET MORAL.

Soins donnés à l'instruction religieuse et au culte. — Construction de chapelles. — Aumônier attaché à l'établissement. — Création de salles d'asile. — Subventions aux écoles locales. — Cours d'adultes. — Enseignement professionnel. — Ouvroirs pour les filles. — Ateliers d'apprentissage. — Patronage des apprentis. — Bibliothèques. — Salles de lecture. — Cercles. — Divertissements honnêtes fournis aux ouvriers. — Sociétés de musique et de gymnastique.

IV. — ORGANISATION DE TRAVAUX ET DE SALAIRES TENDANT A ÉLEVER LA CONDITION DE L'OUVRIER.

Travail à la tâche. — Primes, gratifications. — Bonne organisation du travail. — Systèmes d'entreprise des travaux, élevant, en quelque sorte, l'ouvrier à la condition de maître. — Accroissement du salaire avec la durée des services. — Ouvriers admis à participer aux produits ou aux bénéfices. — Conditions de propreté et de décence introduites dans la construction et dans la tenue des ateliers, réagissant sur la condition morale des ouvriers.

V. — SUBVENTIONS TENDANT A RENDRE STABLE LA CONDITION DE L'OUVRIER.

Avances d'argent faites aux ouvriers pour leur faciliter l'achat ou la construction d'une habitation, l'acquisition de terres et de bestiaux ou leur permettre de s'exonérer du service militaire. — Logements avec dépendances rurales loués à des conditions avantageuses ou fournis gratuitement ainsi que le chauffage. — Fourneaux économiques. — Denrées alimentaires, telles que blé, pommes de terre, etc., et objets d'habillement vendus à prix réduits. — Assurances contre l'incendie du mobilier des ouvriers aux frais du patron. — Dots aux jeunes ouvrières qui se marient. — Sacrifices faits en vue d'éviter le chômage. — Vêtements spéciaux pour le travail fournis à l'ouvrier.

VI. — HABITUDES D'ÉPARGNE.

Caisse d'épargne établie dans l'usine ou dans la localité. — Chiffre élevé des dépôts. — Systèmes divers d'encouragement. — Habitudes d'épargne attestées par des acquisitions foncières ou par des achats de valeurs mobilières.

ÉNUMÉRATION DES MÉRITES A RÉCOMPENSER.

VII. — HARMONIE ENTRE LES PERSONNES COOPÉRANT AUX MÊMES TRAVAUX.

Absence de grèves et de débats. — Entente complète. — Travail non interrompu même au milieu des troubles politiques. — Comités institués pour prévenir et trancher toutes les difficultés.

VIII. — PERMANENCE DES BONS RAPPORTS ENTRE LES PERSONNES COOPÉRANT AUX MÊMES TRAVAUX.

Attachement traditionnel des ouvriers à l'établissement où ils sont employés. — Générations se succédant de père en fils dans le même établissement. — Rapports personnels des ouvriers et du patron. — Faits particuliers de reconnaissance et d'union.

IX. — ALLIANCE DES TRAVAUX AGRICOLES ET MANUFACTURIERS.

Ouvriers employés dans les manufactures, cultivant les jardins qui leur sont loués ou vendus avec l'habitation, possédant des terres et les exploitant. — Vaste domaine agricole uni à l'établissement industriel et exploité par le patron ou les ouvriers. — Ouvriers agriculteurs exploitant diverses industries manufacturières.

X. — PROPRIÉTÉ DE L'HABITATION OU PERMANENCE DES LOCATIONS.

Construction d'habitations pour les ouvriers. — Système de libération par annuités. — Ouvriers propriétaires de maisons et de terres. — Familles d'ouvriers se perpétuant au même foyer.

XI. — RESPECT ACCORDÉ AU CARACTÈRE DE LA JEUNE FILLE.

Établissements n'employant pas de jeunes filles, même au détriment de l'industrie. — Ateliers spéciaux pour celles qui travaillent à l'usine. — Surveillance sévère et bien exercée. — Orphelinat pour recevoir les jeunes filles qui sont sans famille. — Réfectoires particuliers. — Direction exercée par une personne respectable. — Bonnes mœurs conservées. — Absence de naissances illégitimes.

XII. — RESPECT ACCORDÉ AU CARACTÈRE DE LA MÈRE DE FAMILLE.

Activité de la mère de famille concentrée au foyer domestique. — Travail à domicile donné par le patron. — Conditions particulières faites aux mères de famille qui travaillent dans les ateliers. — Possibilité pour elles de vaquer aux soins du ménage.

XIII. — MÉRITES PARTICULIERS.

Esprit religieux répandu et enraciné. — Influence pratique et journalière de cet esprit sur la conduite de chacun. — Conditions traditionnelles d'harmonie, de bien-être et de moralité maintenues intactes dans une localité et associées à une prospérité soutenue et progressive. — Sollicitude témoignée par le patron pour la santé de l'ouvrier dans la construction et l'installation des ateliers. — Vastes établissements industriels créés dans des centres ruraux, y apportant l'aisance, sans compromettre les bonnes mœurs. — Avantages marqués dérivant de la grande propriété rurale unie à l'industrie. — Avantages marqués dérivant de la petite propriété rurale unie à l'industrie. — Localité transformée, au point de vue du bien-être et de l'harmonie, par les efforts d'un grand propriétaire ou d'un chef d'industrie. — Grande fécondité des familles et aptitudes particulières pour la colonisation riche.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des Membres du Jury spécial	5
Rapport	9
Mode d'instruction des demandes.....	18

PRIX.

Allemagne du Nord. — Le baron de DIERGARDT, à Vierzen (Prusse).....	29
Allemagne du Sud. — M. STAUB, à Kuchen (Wurttemberg).....	31
Autriche. — M. Jean LIEBIG, à Reichenberg (Bohême)	34
Belgique. — Société des mines et fonderies de la VIEILLE-MONTAGNE.....	37
Brésil. — Colonie agricole de BLUMENAU (prov. Sainte-Catherine).....	41
Etats-Unis. — M. CHAPIN, à Lawrence (Massachussets).....	45
France. — M. DE DIETRICH, forges de Niederbronn (Bas-Rhin).....	50
M. GOLDENBERG, à Saverne (Bas-Rhin).....	55
Le groupe industriel de GUEBWILLER (Haut-Rhin).....	58
M. Alfred MAME, à Tours (Indre-et-Loire).....	62
Italie. — Le comte de LARDEREL, à Larderello (Toscane).....	65
Suède. — Société des mines et usines de HOGANAS (Scanie).....	69

MENTIONS HONORABLES.

Allemagne du Nord. — M. BOLTZE, à Salzmünde (Saxe).....	73
M. KRUPP, à Essen (Prusse rhénane).....	75
Le consul QUISTORP, à Lebbin (Poméranie).....	77
M. STUMM, à Neunkirchen (Prusse rhénane).....	80

Allemagne du Sud. — M. FABER, à Stein, près Nuremberg (Bavière).	82
MM. HAUEISEN et fils, à Neuenbourg (Wurtemberg).....	85
M. MEZ, à Fribourg-en-Brisgau (Bade) ...	87
Autriche. — Henri DRASCHÉ (Hongrie et Basse-Autriche).....	90
M. Philippe HASS et fils, à Mitterndorf.....	92
M. Le chevalier de WERTHEIM, à Vienne.....	94
Belgique. — Société des mines de BLEYBERG.....	96
Espagne. — M. Vincent LASSALA, à Chiva.....	98
États-Unis. — Colonie agricole de VINELAND, à New-Jersey.....	100
France. — Cristallerie de BACCARAT (Meurthe).....	102
M. BOUILLON, à La Rivière (Haute-Vienne).....	104
M. Le baron de BUSSIÈRE, à Graffenstaden (Bas-Rhin)..	106
Société des forges de CHATILLON et COMMENTRY (Côte-d'Or):	108
MM. GROS, ROMAN, MAROZEAU et C ^{ie} , à Wesserling (H ^t -Rhin).	111
M. JAPY, à Beaucourt (Haut-Rhin).....	113
MM. LEGRAND et FALLOT, au Ban de la Roche (Vosges et Bas-Rhin).....	115
Compagnie des glaces de SAINT-GOBAIN (Aisne et Meurthe).	119
SARDA, aux Mazeaux (Haute-Loire).....	122
MM. STEINHEIL et DIETERLEN et C ^{ie} , à Rothau (Vosges).	125
Suède. — M. J. DICKSON, forges de Christiania et Bothnie.....	128

CITATIONS PROCLAMÉES

DANS LA DISTRIBUTION SOLENNELLE DES RÉCOMPENSES.

Confédération Suisse. — INSTITUTIONS DE BIEN PUBLIC	131
Espagne. — Coutumes spéciales de la CATALOGNE et du PAYS BASQUE.	136
Pays-Bas. — SOCIÉTÉ DU BIEN PUBLIC.....	142
Portugal. — ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES	145
Russie. — ARTÈLES ou associations d'ouvriers pour les travaux des villes	148

CANDIDATURES JUGÉES DIGNES D'ÊTRE MENTIONNÉES AU RAP- PORT EN VERTU DES DÉLIBÉRATIONS DU JURY SPÉCIAL	151
APPENDICE	173

Paris. — Imprimerie Paul Dupont, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.

